



AVIS DE CONVOCATION NOTICE OF MEETING

À tous les membres du conseil de la Municipalité de Chelsea, cet avis vous est par la présente donné par la soussignée Directrice générale que vous êtes convoqués à une séance ordinaire du conseil qui se tiendra le mardi 6 octobre 2026 à 19 h à la salle du conseil de la MRC des Collines-de-l'Outaouais au 216, chemin d'Old Chelsea, à Chelsea.

L'ordre du jour est le suivant :

To all Council members of the Municipality of Chelsea, this notice is hereby given by the undersigned Director General that you are summoned to an ordinary Council sitting to be held Tuesday, October 6, 2026, at 7 p.m. in the Council chambers of the MRC des Collines-de-l'Outaouais, at 216 chemin d'Old Chelsea, in Chelsea.

The agenda is as follows :

ORDRE DU JOUR SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU 6 OCTOBRE 2026 – 19 h



AGENDA ORDINARY SITTING OF COUNCIL OCTOBER 6, 2026 – 7:00 P.M.

OUVERTURE / OPENING

Nous reconnaissons que les terres sur lesquelles nous sommes rassemblés font partie du territoire traditionnel du peuple Anishinaabek-Algonquin.

- 1) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR / ADOPTION OF THE AGENDA
- 2) RAPPORT DU MAIRE / MAYOR'S REPORT
- 3) PÉRIODE DE QUESTIONS / QUESTION PERIOD
- 4) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 SEPTEMBRE 2026 / ADOPTION OF THE MINUTES OF THE ORDINARY SITTING HELD ON SEPTEMBER 15, 2026
- 5) DÉPOT DE DOCUMENTS / TABLING OF DOCUMENTS
 - a) Amendements budgétaires mensuels – Août 2026 / Monthly budget amendments – August 2026
 - b) Dépôt de la liste des comptes payés du 26 août 2026 au 16 septembre 2026 au montant de 659 907,86 \$ / Tabling of the list of accounts paid from August 26, 2026, to September 16, 2026, in the amount of \$659,907.86
 - c) Dépôt du procès-verbal du comité consultatif des transports et de la mobilité durable pour la réunion tenue le 19 juin 2026 et que ce document soit conservé aux archives municipales sous le code de classification 114.229 / Tabling of the minutes of the Transport and Sustainable Mobility Advisory Committee meeting held on June 19, 2026, and that this document be filed in the municipal archives under the classification code 114.229

- d) Dépôt du procès-verbal du comité consultatif des transports et de la mobilité durable pour la réunion tenue le 11 septembre 2026 et que ce document soit conservé aux archives municipales sous le code de classification 114.229 / Tabling of the minutes of the Transport and Sustainable Mobility Advisory Committee meeting held on September 11, 2026, and that this document be filed in the municipal archives under the classification code 114.229
 - e) Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme pour la réunion ordinaire tenue le 19 août 2026 et que ce document soit conservé aux archives municipales sous le code de classification 114.204 / Tabling of the minutes of the Planning Advisory Committee ordinary meeting held on August 19, 2026, and that this document be filed in the municipal archives under the classification code 114.204
 - f) Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme pour la réunion extraordinaire tenue le 3 septembre 2026 et que ce document soit conservé aux archives municipales sous le code de classification 114.204 / Tabling of the minutes of the Planning Advisory Committee special meeting held on September 3, 2026, and that this document be filed in the municipal archives under the classification code 114.204
- 6) SERVICES ADMINISTRATIFS / ADMINISTRATIVE SERVICES**
- 6.1) RÉGLEMENTATION / LEGISLATION**
- 6.2) CONTRATS / CONTRACTS**
- a) Octroi de mandat à la firme BC2 pour la planification stratégique de l'accès à l'eau / Awarding a contract to BC2 for the strategic planning of water access
 - b) Octroi du contrat pour des services professionnels d'audit externe pour les années financières se terminant le 31 décembre 2026, 2027 et 2028 avec la possibilité de deux années optionnelles 2029 et 2030 / Award of the contract for external audit professional services for the financial years ending December 31, 2026, 2027, and 2028, with the possibility of two optional years (2029 and 2030)
- 6.3) AUTORISATIONS, PAIEMENTS / AUTHORIZATIONS, PAYMENTS**
- 6.4) SUBVENTIONS / GRANTS**
- a) Dépôt d'une demande de financement dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) 2023-2033 / Submission of a funding application under the Municipal Water Infrastructure Program (PRIMEAU) 2023-2033
 - b) Projet d'amélioration, de mise aux normes et de stabilisation du talus du sentier multifonctionnel situé entre le chemin Wright et le chemin Loretta / Project to upgrade, bring up to standard and stabilize the embankment along the multi-purpose trail located between chemin Wright and chemin Loretta
- 6.5) MANDATS / MANDATES**
- 6.6) DIVERS / VARIOUS**
- a) Procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'attribution d'un contrat ou d'un processus d'homologation de bien ou de qualification d'entreprise / Procedure for the receipt and examination of complaints relating to the award of a contract or to product approval or supplier qualification process
- 6.7) RESSOURCES HUMAINES / HUMAN RESOURCES**
- a) Embauche de Madame Magally Pilon au poste d'Agente aux communications / Hiring of Mrs. Magally Pilon as Communications Officer
 - b) Embauche de Madame Cathy Bérubé au poste d'Adjointe administrative au Service de sécurité incendie / Hiring of Mrs. Cathy Bérubé as Administrative Assistant for the Fire Department
- 7) URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE / PLANNING AND SUSTAINABLE DEVELOPMENT**

7.1) DÉROGATIONS MINEURES / MINOR EXEMPTIONS

- a) Dérogation mineure – Implantation d’une allée d’accès sur des terrains distincts et dans la marge arrière – 9, chemin Maidan – District électoral 4 / Minor exemption – Siting of an access driveway on separate properties and within the rear yard setback – 9 chemin Maidan – Electoral district 4

7.2) PLANS D’IMPLANTATION ET D’INTÉGRATION ARCHITECTURALE / SITE PLANNING AND ARCHITECTURAL INTEGRATION PROGRAMS

- a) Plan d’implantation et d’intégration architecturale – Enseigne attachée – 13, chemin Cross Loop – District électoral 5 / Site Planning and Architectural Integration Program – Attached sign – 13 chemin Cross Loop – Electoral district 5
- b) Plan d’implantation et d’intégration architecturale – Enseigne attachée – 1720, route 105 – District électoral 5 / Site Planning and Architectural Integration Program – Attached sign – 1720 route 105 – Electoral district 5

7.3) USAGES CONDITIONNELS / CONDITIONAL USES

7.4) PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D’OCCUPATION D’UN IMMEUBLE / SPECIFIC PROJECTS OF CONSTRUCTION, MODIFICATION OR OCCUPATION OF A BUILDING

7.5) RÈGLEMENTATION / LEGISLATION

- a) Adoption du règlement numéro 1393-26 – Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1215-22 – Ajout de sous-classes d’usage de la classe C1 à la grille des spécifications de la zone MIX-FP-9 / Adoption of By-law 1393-26 – By-law amending the Zoning by-law number 1215-22 – Addition of C1 use subclasses to the zoning specifications schedule for the MIX-FP-9 Zone

7.6) DIVERS / VARIOUS

8) ENVIRONNEMENT / ENVIRONMENT

9) TRAVAUX PUBLICS, INFRASTRUCTURES ET MOBILITÉ DURABLE / PUBLIC WORKS, INFRASTRUCTURE AND SUSTAINABLE MOBILITY

- a) Autorisation de signature – Cession des lots 6 650 653 et 6 650 659 du cadastre du Québec (Emprise requise dans le cadre de l’aménagement du carrefour giratoire à l’intersection des chemins de l’Hôtel-de-Ville et Old Chelsea) / Authorization to sign – Transfer of lots 6 650 653 and 6 650 659 of the Quebec Cadastre (Right-of-way required for the construction of the roundabout at the intersection of chemins de l’Hôtel-de-Ville and Old Chelsea)

10) LOISIRS, SPORT, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE / RECREATION, SPORT, CULTURE AND COMMUNITY LIFE

11) SÉCURITÉ PUBLIQUE / PUBLIC SAFETY

12) LEVÉE DE LA SÉANCE / ADJOURNMENT OF THE SITTING

DONNÉ À CHELSEA, QUÉBEC, CE 2^e JOUR DU MOIS D’OCTOBRE 2026.


Claudine Lacasse
Directrice générale



ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
DU 6 OCTOBRE 2026 – 19 h

AGENDA
ORDINARY SITTING OF COUNCIL
OCTOBER 6, 2026 – 7:00 P.M.

OUVERTURE / OPENING

Nous reconnaissons que les terres sur lesquelles nous sommes rassemblés font partie du territoire traditionnel du peuple Anishinaabek-Algonquin.

- 1) **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR / ADOPTION OF THE AGENDA**
- 2) **RAPPORT DU MAIRE / MAYOR'S REPORT**
- 3) **PÉRIODE DE QUESTIONS / QUESTION PERIOD**
- 4) **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 SEPTEMBRE 2026 / ADOPTION OF THE MINUTES OF THE ORDINARY SITTING HELD ON SEPTEMBER 15, 2026**
- 5) **DÉPÔT DE DOCUMENTS / TABLING OF DOCUMENTS**
 - a) Amendements budgétaires mensuels – Août 2026 / Monthly budget amendments – August 2026
 - b) Dépôt de la liste des comptes payés du 26 août 2026 au 16 septembre 2026 au montant de 659 907,86 \$ / Tabling of the list of accounts paid from August 26, 2026, to September 16, 2026, in the amount of \$659,907.86
 - c) Dépôt du procès-verbal du comité consultatif des transports et de la mobilité durable pour la réunion tenue le 19 juin 2026 et que ce document soit conservé aux archives municipales sous le code de classification 114.229 / Tabling of the minutes of the Transport and Sustainable Mobility Advisory Committee meeting held on June 19, 2026, and that this document be filed in the municipal archives under the classification code 114.229
 - d) Dépôt du procès-verbal du comité consultatif des transports et de la mobilité durable pour la réunion tenue le 11 septembre 2026 et que ce document soit conservé aux archives municipales sous le code de classification 114.229 / Tabling of the minutes of the Transport and Sustainable Mobility Advisory Committee meeting held on September 11, 2026, and that this document be filed in the municipal archives under the classification code 114.229
 - e) Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme pour la réunion ordinaire tenue le 19 août 2026 et que ce document soit conservé aux archives municipales sous le code de classification 114.204 / Tabling of the minutes of the Planning Advisory Committee ordinary meeting held on August 19, 2026, and that this document be filed in the municipal archives under the classification code 114.204
 - f) Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme pour la réunion extraordinaire tenue le 3 septembre 2026 et que ce document soit conservé aux archives municipales sous le code de classification 114.204 / Tabling of the minutes of the Planning Advisory Committee special meeting held on September 3, 2026, and that this document be filed in the municipal archives under the classification code 114.204
- 6) **SERVICES ADMINISTRATIFS / ADMINISTRATIVE SERVICES**
 - 6.1) **RÉGLEMENTATION / LEGISLATION**

6.2) CONTRATS / CONTRACTS

- a) Octroi de mandat à la firme BC2 pour la planification stratégique de l'accès à l'eau / Awarding a contract to BC2 for the strategic planning of water access
- b) Octroi du contrat pour des services professionnels d'audit externe pour les années financières se terminant le 31 décembre 2026, 2027 et 2028 avec la possibilité de deux années optionnelles 2029 et 2030 / Award of the contract for external audit professional services for the financial years ending December 31, 2026, 2027, and 2028, with the possibility of two optional years (2029 and 2030)

6.3) AUTORISATIONS, PAIEMENTS / AUTHORIZATIONS, PAYMENTS

6.4) SUBVENTIONS / GRANTS

- a) Dépôt d'une demande de financement dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) 2023-2033 / Submission of a funding application under the Municipal Water Infrastructure Program (PRIMEAU) 2023-2033
- b) Projet d'amélioration, de mise aux normes et de stabilisation du talus du sentier multifonctionnel situé entre le chemin Wright et le chemin Loretta / Project to upgrade, bring up to standard and stabilize the embankment along the multi-purpose trail located between chemin Wright and chemin Loretta

6.5) MANDATS / MANDATES

6.6) DIVERS / VARIOUS

- a) Procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'attribution d'un contrat ou d'un processus d'homologation de bien ou de qualification d'entreprise / Procedure for the receipt and examination of complaints relating to the award of a contract or to product approval or supplier qualification process

6.7) RESSOURCES HUMAINES / HUMAN RESOURCES

- a) Embauche de Madame Magally Pilon au poste d'Agente aux communications / Hiring of Mrs. Magally Pilon as Communications Officer
- b) Embauche de Madame Cathy Bérubé au poste d'Adjointe administrative au Service de sécurité incendie / Hiring of Mrs. Cathy Bérubé as Administrative Assistant for the Fire Department

7) URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE / PLANNING AND SUSTAINABLE DEVELOPMENT

7.1) DÉROGATIONS MINEURES / MINOR EXEMPTIONS

- a) Dérogation mineure – Implantation d'une allée d'accès sur des terrains distincts et dans la marge arrière – 9, chemin Maidan – District électoral 4 / Minor exemption – Siting of an access driveway on separate properties and within the rear yard setback – 9 chemin Maidan – Electoral district 4

7.2) PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE / SITE PLANNING AND ARCHITECTURAL INTEGRATION PROGRAMS

- a) Plan d'implantation et d'intégration architecturale – Enseigne attachée – 13, chemin Cross Loop – District électoral 5 / Site Planning and Architectural Integration Program – Attached sign – 13 chemin Cross Loop – Electoral district 5
- b) Plan d'implantation et d'intégration architecturale – Enseigne attachée – 1720, route 105 – District électoral 5 / Site Planning and Architectural Integration Program – Attached sign – 1720 route 105 – Electoral district 5

7.3) USAGES CONDITIONNELS / CONDITIONAL USES

7.4) PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE / SPECIFIC PROJECTS OF CONSTRUCTION, MODIFICATION OR OCCUPATION OF A BUILDING

7.5) RÉGLEMENTATION / LEGISLATION

- a) Adoption du règlement numéro 1393-26 – Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1215-22 – Ajout de sous-classes d'usage de la classe C1 à la grille des spécifications de la zone MIX-FP-9 / Adoption of By-law 1393-26 – By-law amending the Zoning by-law number 1215-22 – Addition of C1 use subclasses to the zoning specifications schedule for the MIX-FP-9 Zone

7.6) DIVERS / VARIOUS

8) ENVIRONNEMENT / ENVIRONMENT

9) TRAVAUX PUBLICS, INFRASTRUCTURES ET MOBILITÉ DURABLE / PUBLIC WORKS, INFRASTRUCTURE AND SUSTAINABLE MOBILITY

- a) Autorisation de signature – Cession des lots 6 650 653 et 6 650 659 du cadastre du Québec (Emprise requise dans le cadre de l'aménagement du carrefour giratoire à l'intersection des chemins de l'Hôtel-de-Ville et Old Chelsea) / Authorization to sign – Transfer of lots 6 650 653 and 6 650 659 of the Quebec Cadastre (Right-of-way required for the construction of the roundabout at the intersection of chemins de l'Hôtel-de-Ville and Old Chelsea)

10) LOISIRS, SPORT, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE / RECREATION, SPORT, CULTURE AND COMMUNITY LIFE

11) SÉCURITÉ PUBLIQUE / PUBLIC SAFETY

12) LEVÉE DE LA SÉANCE / ADJOURNMENT OF THE SITTING

Séance ordinaire du 6 octobre 2026 / October 6, 2026, ordinary sitting

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par la conseillère/le conseiller ,
appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que l'ordre du
jour gouvernant cette séance, soit et est par la présente adopté.

Séance ordinaire du 6 octobre 2026 / October 6, 2026, ordinary sitting

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 15 SEPTEMBRE 2026**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère/le conseiller _____ ,
appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le procès-
verbal de la séance ordinaire du 15 septembre 2026 soit et est par la présente
adopté.

SÉANCE ORDINAIRE – 15 SEPTEMBRE 2026

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Chelsea tenue le 15 septembre 2026 à 19 h à la salle du conseil de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, au 216, chemin d'Old Chelsea, dans la Municipalité de Chelsea, Québec.

ÉTAIENT PRÉSENTS la conseillère Marie-Claude Renaud, et les conseillers Dominic Labrie, Greg McGuire et Donald Déry, sous la présidence de la Mairesse suppléante Rita Jain.

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS Mme. Claudine Lacasse, Directrice générale et Mme. Marie-Pier Drolet, Conseillère en communication numérique et en graphisme.

ÉTAIENT ABSENTS le Maire Brian Nolan et la conseillère Susan Young.

Une période de questions fut tenue, laquelle a duré environ 1 heure.

CONVOCATION

Tous les membres du conseil ont été dûment convoqués.

QUORUM

La Mairesse suppléante ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare l'assemblée ouverte à 19 h 02.

VOTE

À moins d'indication contraire dans le présent procès-verbal, la Mairesse suppléante se prévaut de son privilège prévu à l'article 161 du *Code municipal du Québec* ([LRQ, c C-27.1](#)) en s'abstenant de voter.

266-26

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Greg McGuire, appuyé par la conseillère Marie-Claude Renaud et résolu que l'ordre du jour gouvernant cette séance, soit et est par la présente adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SÉANCE ORDINAIRE – 15 SEPTEMBRE 2026

267-26

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 18 AOÛT 2026**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Claude Renaud, appuyé par le conseiller Donald Déry et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 août 2026 soit et est par la présente adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES MENSUELS – JUILLET 2026

**DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS DU 29 JUILLET 2026 AU
25 AOÛT 2026 AU MONTANT DE 2 717 506,89 \$**

**RAPPORT SYNTHÈSE DES RENCONTRES DE DISTRICTS DU
PRINTEMPS 2026 – VERSION FRANÇAISE**

**RAPPORT SYNTHÈSE DES RENCONTRES DE DISTRICTS DU
PRINTEMPS 2026 – VERSION ANGLAISE**

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF
D'URBANISME POUR LA RÉUNION ORDINAIRE TENUE LE 8 JUILLET
2026 ET QUE CE DOCUMENT SOIT CONSERVÉ AUX ARCHIVES
MUNICIPALES SOUS LE CODE DE CLASSIFICATION 114.204**

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF SUR
L'ENVIRONNEMENT, LA DURABILITÉ ET LES CHANGEMENTS
CLIMATIQUES POUR LA RÉUNION TENUE LE 29 JUIN 2026 ET QUE
CE DOCUMENT SOIT CONSERVÉ AUX ARCHIVES MUNICIPALES
SOUS LE CODE DE CLASSIFICATION 114.212**

**DÉPÔT DU RAPPORT DE CONSULTATION – CONSULTATION
PUBLIQUE DU 31 AOÛT 2026 CONCERNANT LE PREMIER PROJET DE
RÈGLEMENT NUMÉRO 1393-26 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1215-22 – AJOUT DE SOUS-
CLASSES D'USAGE DE LA CLASSE C1 À LA GRILLE DES
SPÉCIFICATIONS DE LA ZONE MIX-FP-9**

SÉANCE ORDINAIRE – 15 SEPTEMBRE 2026

268-26

OCTROI D'UN MANDAT D'ACCOMPAGNEMENT POUR UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

ATTENDU QUE la Municipalité désire mandater une firme offrant des services d'accompagnement pour une demande d'aide financière pour l'usine d'eau potable dans le cadre du programme PRIMEAU 2023-2033;

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à une demande de prix auprès de la firme GBI Experts-conseils inc.;

ATTENDU QUE le prix soumis par la firme GBI Experts-conseils inc. est de 12 417,30 \$, incluant les taxes, soit un montant net de 11 338,65 \$;

ATTENDU QUE ces honoraires professionnels seront payés à même le budget de fonctionnement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Donald Déry, appuyé par le conseiller Dominic Labrie et résolu que le conseil octroie le mandat d'accompagnement pour une demande d'aide financière pour l'usine d'eau potable dans le cadre du programme PRIMEAU 2023-2033 à la firme GBI Experts-conseils inc. au montant de 12 417,30 \$, incluant les taxes.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-412-30-419 (Honoraires professionnels autres).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

269-26

CONFIRMATION DES TRAVAUX POUR LE PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET ACCÉLÉRATION POUR LA RÉFECTION DU CHEMIN DE LA RIVIÈRE

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsa a pris connaissance et s'engage à respecter les modalités d'application du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), volet Accélération, pour le dossier numéro GGF44367;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

SÉANCE ORDINAIRE – 15 SEPTEMBRE 2026

269-26 (suite)

ATTENDU QUE les travaux de réfection du chemin de la Rivière admissibles ont été réalisés du 12 novembre 2021 au 12 novembre 2023;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea transmet au Ministère les pièces justificatives suivantes :

- le formulaire de reddition de comptes disponible sur le site Web du Ministère;
- les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents);
- la présente résolution municipale approuvée par le conseil attestant la fin des travaux;
- un avis de conformité, un certificat de réception provisoire ou définitive des travaux émis par un ingénieur;
- des photos des travaux réalisés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dominic Labrie, appuyé par la conseillère Marie-Claude Renaud et résolu que le conseil de la Municipalité de Chelsea autorise la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Monsieur Aziz Lahssaini, directeur des finances et trésorier, et Monsieur Reda El Aouni, coordonnateur des travaux publics, sont dûment autorisés à signer tout document ou toute entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

270-26

DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE FINANCEMENT D'INFRASTRUCTURES EN EAU POUR LA RÉALISATION D'HABITATIONS (FIERH) – VOLET 2 : RÉALISATION DE PROJETS D'INFRASTRUCTURE D'EAU POUR LE SOUTIEN À LA CROISSANCE DE L'OFFRE DE LOGEMENTS À LA MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea souhaite déposer une demande de financement dans le cadre du Programme de financement d'infrastructures en eau pour la réalisation d'habitations (FIERH) – Volet 2, afin de soutenir la croissance de l'offre de logements sur son territoire;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a pris connaissance du guide du FIERH, qu'elle s'est renseignée, au besoin, auprès du Ministère et qu'elle comprend les modalités du programme qui s'appliquent à elle et à son projet;

SÉANCE ORDINAIRE – 15 SEPTEMBRE 2026

270-26 (suite)

ATTENDU QUE la Municipalité reconnaît qu'elle doit assumer tous les coûts non admissibles associés au projet, incluant tout dépassement de coûts;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles ainsi que les coûts d'exploitation continus associés au projet, le cas échéant;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable en collaboration avec le Service de l'urbanisme et du développement durable de la Municipalité de Chelsea, agit à titre de représentant de ladite Municipalité dans le cadre de ce dossier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dominic Labrie, appuyé par le conseiller Greg McGuire et résolu que le conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du Programme de financement d'infrastructures en eau pour la réalisation d'habitations (FIERH) – Volet 2.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

271-26

**RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE
RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE
5 462 000,00 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 9 OCTOBRE 2026**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Chelsea souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 5 462 000,00 \$ qui sera réalisé le 9 octobre 2026, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
755-10 (R)	49 800 \$
944-15 (R)	324 800 \$
1172-20 (R)	403 500 \$
1173-20 (R)	3 174 900 \$
1173-20 (N)	181 100 \$
1233-21 (N)	18 300 \$
1236-21 (N)	2 750 \$
1236-21 (N)	89 450 \$

SÉANCE ORDINAIRE – 15 SEPTEMBRE 2026

271-26 (suite)

1237-21 (N)	2 350 \$
1237-21 (N)	7 125 \$
1253-23 (N)	20 150 \$
1259-23 (N)	27 050 \$
1334-25 (N)	37 250 \$
1334-25 (N)	128 225 \$
1374-26 (N)	453 950 \$
1374-26 (N)	541 300 \$

R : Refinancement
N : Nouvel argent

ATTENDU QU'IL y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 1172-20, 1173-20, 1233-21, 1236-21, 1253-23, 1237-21, 1334-25 et 1374-26, la Municipalité de Chelsea souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Donald Déry, appuyé par le conseiller Dominic Labrie et résolu que les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. Les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 9 octobre 2026;
2. Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 9 avril et le 9 octobre de chaque année;
3. Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7);
4. Les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le Trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

SÉANCE ORDINAIRE – 15 SEPTEMBRE 2026

271-26 (suite)

7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

BANQUE NATIONALE DU CANADA
SUCCURSALE 10201
250-920 BOUL SAINT-JOSEPH
GATINEAU, QC
J8Z 1S9

8. Que les obligations soient signées par le Maire et le Trésorier. La Municipalité de Chelsea, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2032 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 1172-20, 1173-20, 1233-21, 1236-21, 1253-23, 1237-21, 1334-25 et 1374-26 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 9 octobre 2026), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

272-26

**AUTORISATION DE SIGNER L'ACTE D'ÉCHANGE – INTERSECTION DU
CHEMIN LORETTA ET DE LA VOIE VERTE
550-17-010932-190**

ATTENDU QUE la municipalité de Chelsea et les parties prenantes à l'affaire ont convenu d'une entente hors cour;

ATTENDU QU'EN respect d'un jugement de la cour supérieure obtenu en date du 5 février 2026, la Municipalité doit échanger un terrain pour régler un problème de stabilisation de talus et de 10% pour fins de parc;

ATTENDU QUE l'acte d'échange se fait entre le lot 2 636 362 et le lot 6 680 408;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea souhaite finaliser ledit dossier;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun d'autoriser Madame Claudine Lacasse, Directrice générale et Monsieur le maire, Brian Nolan à signer l'acte d'échange au nom de la Municipalité de Chelsea;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Donald Déry, appuyé par la conseillère Marie-Claude Renaud et résolu que le conseil autorise Madame Claudine Lacasse et Monsieur le maire, Brian Nolan à signer l'acte d'échange.

SÉANCE ORDINAIRE – 15 SEPTEMBRE 2026

272-26 (suite)

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

273-26

**EMBAUCHE DE MONSIEUR THOMAS LABELLE AU POSTE DE
RESPONSABLE DU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT**

ATTENDU QUE le 6 juillet 2026 la Municipalité procédait à l'affichage du poste de Responsable du service de l'environnement;

ATTENDU QUE le comité de sélection a rencontré plusieurs candidats;

ATTENDU QUE les membres du comité de sélection sont unanimes à recommander la candidature de Monsieur Thomas Labelle pour combler le poste en titre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dominic Labrie, appuyé par le conseiller Greg McGuire et résolu que, sur la recommandation de la Directrice générale, Madame Claudine Lacasse et de la Responsable des ressources humaines, Madame Ghislaine Grenier, Monsieur Thomas Labelle soit embauché à titre de Responsable du service de l'environnement à compter du 8 septembre 2026 et rémunéré selon la grille salariale des cadres avec une période de probation de six (6) mois et qu'il soit autorisé à signer les documents requis à la bonne marche des opérations de la Municipalité.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SÉANCE ORDINAIRE – 15 SEPTEMBRE 2026

274-26

**DÉROGATION MINEURE – IMPLANTATION D'UNE REMISE DANS LA
MARGE LATÉRALE DROITE – 71, CHEMIN CABOT – DISTRICT
ÉLECTORAL 6**

ATTENDU QUE le propriétaire du 71, chemin Cabot, a présenté une demande de dérogation mineure au Règlement de zonage numéro 1215-22 afin de régulariser l'implantation d'une remise de 1,8 m × 2,7 m, située à 0,15 m de la ligne latérale droite du lot, afin de conserver l'aire de stationnement actuelle, que le requérant souhaite utiliser pour le stationnement de deux véhicules, alors que le règlement exige une distance minimale de 1,5 m d'une ligne latérale de propriété;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU), lors de sa séance du 19 août 2026, a entériné la recommandation du Service de l'urbanisme et du développement durable (SUDD) visant à refuser la présente demande;

ATTENDU QU'UN avis public, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, fut donné le 28 août 2026, indiquant que la présente demande de dérogation mineure serait soumise au conseil municipal pour décision et à l'effet que le conseil recevra les commentaires de toute personne intéressée par cette demande;

ATTENDU QU'UNE copie de cet avis public fut envoyée par courtoisie aux voisins concernés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Donald Déry, appuyé par le conseiller Dominic Labrie et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution, et que le conseil :

- refuse la demande de dérogation mineure au 71, chemin Cabot, afin de permettre l'implantation d'une remise de 1,8 m × 2,7 m, située à 0,15 m de la ligne latérale droite du lot, alors que le Règlement de zonage numéro 1215-22 prescrit une distance minimale de 1,5 m (article 4.2.4).

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la présente dérogation s'applique exclusivement aux travaux tels que décrits dans la demande 2026-20028, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SÉANCE ORDINAIRE – 15 SEPTEMBRE 2026

275-26

**DÉROGATION MINEURE – IMPLANTATION D'UNE REMISE DANS LA
MARGE LATÉRALE DROITE – 27, CHEMIN CABOT – DISTRICT
ÉLECTORAL 6**

ATTENDU QUE le propriétaire du 27, chemin Cabot, a présenté une demande de dérogation mineure au Règlement de zonage numéro 1215-22 afin de régulariser l'implantation d'une remise de 1,8 m × 2,7 m, située à 0,15 m de la ligne latérale droite du lot, afin de conserver l'aire de stationnement actuelle, que le requérant souhaite utiliser pour le stationnement de deux véhicules, alors que le règlement exige une distance minimale de 1,5 m d'une ligne latérale de propriété;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU), lors de sa séance du 19 août 2026, a entériné la recommandation du Service de l'urbanisme et du développement durable (SUDD) visant à refuser la présente demande;

ATTENDU QU'UN avis public, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, fut donné le 28 août 2026, indiquant que la présente demande de dérogation mineure serait soumise au conseil municipal pour décision et à l'effet que le conseil recevra les commentaires de toute personne intéressée par cette demande;

ATTENDU QU'UNE copie de cet avis public fut envoyée par courtoisie aux voisins concernés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Donald Déry, appuyé par le conseiller Dominic Labrie et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution, et que le conseil :

- refuse la demande de dérogation mineure au 27, chemin Cabot, afin de régulariser l'implantation d'une remise de 1,8 m × 2,7 m, située à 0,15 m de la ligne latérale droite, alors que le Règlement de zonage numéro 1215-22 prescrit une distance minimale de 1,5 m (article 4.2.4).

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la présente dérogation s'applique exclusivement aux travaux tels que décrits dans la demande 2026-20029, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SÉANCE ORDINAIRE – 15 SEPTEMBRE 2026

276-26

**PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE –
AGRANDISSEMENT D'UNE HABITATION UNIFAMILIALE JUMELÉE – 316,
CHEMIN LADYFIELD – DISTRICT ÉLECTORAL 6**

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 6 289 653 du cadastre du Québec, également connu comme étant le 316, chemin Ladyfield, a présenté une demande d'approbation en vertu du Règlement numéro 1218-22 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin de régulariser l'agrandissement d'une habitation unifamiliale jumelée;

ATTENDU QUE l'agrandissement, d'une dimension de 5,49 m sur 3,64 m et d'une hauteur de 4,01 m, est revêtu d'un parement de type *board and batten* blanc et que sa toiture est composée du même matériau que celle de la résidence existante;

ATTENDU QUE le projet proposé doit respecter les critères du Règlement numéro 1218-22 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU), lors de sa séance du 19 août 2026, a entériné la recommandation du Service de l'urbanisme et du développement durable (SUDD) visant l'approbation de la présente demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Donald Déry, appuyé par le conseiller Dominic Labrie et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution et que le conseil :

- approuve en vertu du règlement numéro 1218-22 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), le projet sur le lot 6 289 653 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 316, chemin Ladyfield, afin de régulariser l'agrandissement d'une habitation unifamiliale jumelée.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE l'approbation s'applique exclusivement aux travaux tels que décrits dans la demande 2026-20025 ainsi que les informations complémentaires déposées au dossier, lesquels font partie intégrante de la présente résolution.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SÉANCE ORDINAIRE – 15 SEPTEMBRE 2026

277-26

**PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE –
RÉSIDENTE UNIFAMILIALE ISOLÉE – 60, CHEMIN DE LAMOILLE –
DISTRICT ÉLECTORAL 6**

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 3 707 667 au cadastre du Québec, également connu comme étant le 60, chemin de Lamoille, a présenté une demande d'approbation en vertu du Règlement numéro 1218-22 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), afin d'autoriser la construction d'une nouvelle habitation unifamiliale isolée de quatre (4) chambres à coucher ainsi qu'un garage attenant;

ATTENDU QUE le projet proposé doit respecter les critères du Règlement numéro 1218-22 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU), lors de sa séance extraordinaire du 3 septembre 2026, a entériné la recommandation du Service de l'urbanisme et du développement durable (SUDD) visant l'approbation de la présente demande avec conditions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Donald Déry, appuyé par le conseiller Greg McGuire et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution et que le conseil :

- approuve avec conditions en vertu du règlement numéro 1218-22 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), le projet sur le lot 3 707 667 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 60, chemin de Lamoille, afin d'autoriser la construction d'une nouvelle habitation unifamiliale isolée de quatre (4) chambres à coucher ainsi qu'un garage attenant.
- aux conditions suivantes :
 - que le requérant acquitte, au moment de la délivrance du permis de construction, la contribution financière applicable à l'unité d'eau requise, conformément au règlement municipal 1336-25-1;
 - qu'avant le début des travaux de construction, la Municipalité confirme par écrit que la capacité nécessaire au branchement projeté a été réservée à la propriété, sous réserve de l'entrée en vigueur d'une modification au Règlement numéro 1327-24 concernant le moratoire, permettant l'attribution d'unités d'eau aux projets nécessitant moins de deux (2) unités, conformément aux critères et aux conditions qui y seront établis;
 - qu'aucun branchement aux services municipaux ne soit réalisé avant l'entrée en vigueur d'une modification au Règlement numéro 1327-24 permettant un tel branchement et avant la délivrance du permis de branchement requis.

SÉANCE ORDINAIRE – 15 SEPTEMBRE 2026

277-26 (suite)

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE l'approbation s'applique exclusivement aux travaux tels que décrits dans la demande 2026-20022 ainsi que les informations complémentaires déposées au dossier, lesquels font partie intégrante de la présente résolution.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

278-26

**ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1393-26 –
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1215-
22 – AJOUT DE SOUS-CLASSES D'USAGE DE LA CLASSE C1 À LA
GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DE LA ZONE MIX-FP-9**

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté le Règlement de zonage numéro 1215-22 afin de diviser le territoire en zones en vue d'y contrôler l'usage des terrains et des bâtiments ainsi que l'implantation, la forme et l'apparence des constructions;

ATTENDU QUE le Règlement de zonage numéro 1215-22 est entré en vigueur le 29 novembre 2022;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite favoriser l'implantation de services de proximité et la diversification des activités dans le secteur de Farm Point;

ATTENDU QU'IL y a lieu de modifier la grille des spécifications de la zone MIX-FP-9 afin d'y ajouter les sous-classes d'usage C1-8 « Aires de bureaux partagés et lieux apparentés », C1-10 « Services médicaux et soins de santé » et C1-11 « Cliniques vétérinaires pour petits animaux domestiques et services de toilettage », permettant ainsi l'ensemble des usages de la classe C1 dans cette zone;

ATTENDU QUE la modification proposée au Règlement de zonage numéro 1215-22 est conforme au Plan d'urbanisme numéro 1214-22 de la Municipalité de Chelsea ainsi qu'au Schéma d'aménagement et de développement en vigueur de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a recommandé la présente modification conformément aux dispositions de l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* lors de sa séance du 8 juillet 2026;

SÉANCE ORDINAIRE – 15 SEPTEMBRE 2026

278-26 (suite)

ATTENDU QU'UN avis de motion a dûment été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 18 août 2026 et que le premier projet a été présenté et déposé;

ATTENDU QUE l'assemblée publique de consultation s'est tenue le 31 août 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Donald Déry, appuyé par la conseillère Marie-Claude Renaud et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution et que le conseil :

- adopte le « Second projet de règlement numéro 1393-26 – Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1215-22 – Ajout de sous-classes d'usage de la classe C1 à la grille des spécifications de la zone MIX-FP-9 ».

QU'IL soit et est par la présente soumis à la procédure d'adoption prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

279-26

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1388-26 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1215-22 – DISPOSITIONS RELATIVES À LA PROTECTION DU RUISSEAU MEECH COMME TERRITOIRE DE CONNECTIVITÉ DES HABITATS

ATTENDU QUE le Règlement de zonage numéro 1215-22 est entré en vigueur le 29 novembre 2022;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a prévu, à l'annexe 5 du règlement de zonage, des territoires de connectivité des habitats visant à favoriser la mobilité des espèces et la continuité écologique du territoire, lesquels sont assujettis à des normes particulières d'encadrement;

ATTENDU QUE le ruisseau Meech constitue un élément structurant du réseau hydrique et écologique du territoire municipal et contribue à la connectivité des habitats;

SÉANCE ORDINAIRE – 15 SEPTEMBRE 2026

279-26 (suite)

ATTENDU QU'IL y a lieu d'ajouter un territoire de connectivité des habitats associé au ruisseau Meech afin d'assurer la cohérence du réseau écologique prévu au règlement de zonage;

ATTENDU QU'UN avis de motion a dûment été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 mai 2026 et que le premier projet a été présenté et déposé à la séance ordinaire du 7 juillet 2026;

ATTENDU QUE l'assemblée publique de consultation s'est tenue le 10 août 2026, que quinze (15) personnes du public y ont participé et que plusieurs questions, commentaires et recommandations ont été formulés à l'égard du projet de règlement;

ATTENDU QUE suivant les commentaires formulés lors de l'assemblée publique de consultation, des ajustements ont été apportés au périmètre du corridor de connectivité ainsi qu'aux dispositions réglementaires proposées, et qu'une deuxième phase d'analyse sera réalisée dans le cadre de l'élaboration du programme particulier d'urbanisme (PPU) de Farm Point;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Rita Jain, appuyé par le conseiller Dominic Labrie et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution et que le conseil :

- adopte le « Règlement numéro 1388-26 – Règlement modifiant le règlement de zonage 1215-22 – Dispositions relatives à la protection du ruisseau Meech comme territoire de connectivité des habitats ».

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

280-26

NOMINATION D'UN MEMBRE AU COMITÉ CONSULTATIF DE VIE COMMUNAUTAIRE ET DES CIMETIÈRES – MONSIEUR HERVE LEMAIRE

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea, par le biais du règlement numéro 1370-26, a constitué le comité consultatif de vie communautaire et des cimetières (CCVCC) qui a pour mandat de donner des avis sur les demandes qui lui sont soumises en matière de loisirs, de sport, de culture, de vie communautaire et de cimetières en appui aux diverses politiques et plans directeurs;

ATTENDU QU'IL y a un siège à combler au sein du comité;

SÉANCE ORDINAIRE – 15 SEPTEMBRE 2026

280-26 (suite)

ATTENDU QUE Monsieur Herve Lemaire, résident de Chelsea, a indiqué son intérêt à siéger à titre de membre votant du comité;

ATTENDU QU'À la suite d'une entrevue et à l'évaluation du curriculum vitae de Monsieur Lemaire, la présidente du CCVCC, Madame Marie-Claude Renaud, conseillère du district 1 et la vice-présidente, Madame Susan Young, conseillère du district 4, recommandent sa nomination au CCVCC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dominic Labrie, appuyé par la conseillère Marie-Claude Renaud et résolu que le conseil accepte que Monsieur Herve Lemaire soit nommé à titre de membre votant au comité consultatif de vie communautaire et des cimetières.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

281-26

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Dominic Labrie, appuyé par le conseiller Donald Déry et résolu que cette séance ordinaire soit levée à 20 h 28.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Claudine Lacasse
Directrice générale

Brian Nolan
Maire

5) DÉPÔT DE DOCUMENTS / TABLING OF DOCUMENTS



AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES

AOÛT 2026

5. a)

TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

Poste comptable	Description poste comptable	Date	Description	Augmentation	Diminution
02-701-50-729	Biens durables autres	2026-08-03	Blocs Jersey pour servitude de passage 23 Ch. Bois	4 328.73 \$	
02-701-50-624	Bois	2026-08-03	Blocs Jersey pour servitude de passage 23 Ch. Bois		4 328.73 \$
02-701-50-516	Location - Machineries, outillage et équipement	2026-08-12	Location toilette Parc du Ruisseau	31.19 \$	
02-701-90-499	Autres services - Cachets	2026-08-12	Location toilette Parc du Ruisseau		31.19 \$
02-320-00-516	Location - Machineries, outillage et équipement	2026-08-14	Transfert budgétaire TP	5 322.87 \$	
02-320-01-499	Autres services - Trappages	2026-08-14	Transfert budgétaire TP	124.00 \$	
02-320-01-525	Ent. et réparation véhicules	2026-08-14	Transfert budgétaire TP	11 684.69 \$	
02-320-02-649	Pièces et accessoires autres - Ponceaux	2026-08-14	Transfert budgétaire TP	299.75 \$	
02-320-05-525	Ent. et répar.véhicules - Pièces balais mécanique	2026-08-14	Transfert budgétaire TP	840.86 \$	
02-330-00-634	Lubrifiants	2026-08-14	Transfert budgétaire TP	635.29 \$	
02-330-00-643	Petits outils	2026-08-14	Transfert budgétaire TP	19.94 \$	
02-330-03-525	Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	2026-08-14	Transfert budgétaire TP	4 629.20 \$	
02-453-00-446	Disposition de matériaux secs	2026-08-14	Transfert budgétaire TP	7 081.43 \$	
02-320-00-454	Services de formation	2026-08-14	Transfert budgétaire TP		4 000.00 \$
02-320-00-494	Cotisations à des associations et abonnements	2026-08-14	Transfert budgétaire TP		4 800.00 \$
02-330-00-621	Pierre, concasse, gravier	2026-08-14	Transfert budgétaire TP		21 838.03 \$
02-701-10-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	2026-08-25	Achat fournitures de bureau - Loisirs	25.14 \$	
02-702-59-725	Biens durables - Machinerie, outillage & équip	2026-08-25	Achat fournitures de bureau - Loisirs		25.14 \$
01-000-00-000	Revenus	02- 340 -00-000	Transport - éclairage des rues		
01- 279 -00-000	Autres revenus - autres	02- 390 -00-000	Transport - Autres		
01- 381 -00-000	Autres transferts - fonctonnement	02- 412 -00-000	Hygiène de milieu - eau & égout, approvisionnement et traitement de l'eau potable		
02-000-00-000	Charges	02- 413 -00-000	Hygiène de milieu - eau & égout, réseau de distribution de l'eau potable		
02- 110 -00-000	Conseil	02- 414 -00-000	Hygiène de milieu - eau & égout, traitement des eaux usées		
02- 120 -00-000	Greffe et application de la loi	02- 415 -00-000	Hygiène de milieu - eau & égout, réseau d'égout		
02- 130 -00-000	Gestion financière et administrative	02- 451 -00-000	Hygiène de milieu - déchets domestiques et assimilés		
02- 141 -00-000	Communications	02- 490 -00-000	Hygiène de milieu - autres		
02- 160 -00-000	Gestion du personnel	02- 610 -00-000	Santé & bien être - aménagement, urbanisme et zonage		
02- 220 -00-000	Sécurité incendie	02- 631 -00-000	Santé & bien être - biens patrimoniaux		
02- 320 -00-000	Transport - voirie municipale	02- 701 -00-000	Loisirs & culture - activités récréatives		
02- 330 -00-000	Transport - enlèvement de la neige	02- 702 -00-000	Loisirs & culture - activités culturelles		
23-000-00-000	Investissement	03- 110 -00-000	Financement à long term des activités de fonctionnement		
23- 020 -00-000	Administration générale	03- 310 -00-000	Affectation - activités d'investissement		
23- 030 -00-000	Sécurité publique	21-000-00-000	Revenus		
23- 040 -00-000	Transport	21- 490 -00-000	Autres revenus - autres		
23- 050 -00-000	Hygiène de milieu	23- 910 -00-000	Affectation - réserves financières et fonds réservés		
23- 080 -00-000	Loisirs & culture	23- 920 -00-000	Affectation - fond de roulement		
23- 610 -00-000	Affectation - activités de fonctionnement	03-000-00-000	Conciliation à des fins fiscales		
23- 510 -00-000	Financement à long term des activités d'investissement				

5. b)

Liste des paiements

Liste des chèques annulés

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
34522	2026-09-02	MAXXUM GESTION D'ACTIFS	02226	Mandat - Plan de gestion des actifs en eau potable \ Mandat - Plan de gestion des actifs en eau potable	02-413-30-411	-1 371.08 \$	-1 371.08 \$
34728	2026-09-02	DANIEL VANIER	5839-86-2325	Remb. programme septique [REDACTED] \ Tarification/vidange des fosses septique	01-212-19-001	-370.00 \$	-370.00 \$
34814	2026-09-02	Catherine Guilbault Création	1529	Évolution du guide de normes graphiques de la municipalité \ Évolution du guide de normes graphiques	02 141 00 419	-4 251.21 \$	-4 251.21 \$
34908	2026-08-27	MINISTRE DES FINANCES DU QUEBEC		Dossier 550-05-016339-247 \ Honoraires prof. - services juridiques	02-610-00-412	-1 858.07 \$	-1 858.07 \$
34914	2026-09-09	CHRISTOPHER BLAIS	5744 24 5792	Remboursement de taxes [REDACTED] \ Taxes perçues d'avance	55 161 00 000	-791.69 \$	-791.69 \$
34936	2026-09-09	Lyne Joseph Beauvoir	09-09	Lot 3 030 469 - Achat Étang Musie \ Honoraires prof. - services juridiques	02-130-00-412	-51.69 \$	-51.69 \$
						-8 693.74 \$	-8 693.74 \$

Liste des chèques

Inclure : ↳ Chèques annulés ↳ Chèques ↳ Dépôts annulés ↳ Débit direct annulé Du : 2026-08-26 Page 2 sur 11
 ↳ Traitements de crédit ↳ Dépôts ↳ Débit direct Au : 2026-09-16 Imprimé le 16 septembre 2026 par Isabelle St-Lauren

Liste des paiements

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
			16477	FEU023 - INSPECTION PEP \ PEP	02-220-01-525	362.52 \$	
			16478	FEU009 - INSPECTION PEP \ PEP	02-220-01-525	362.52 \$	
			016479	FEU016- INSPECTION PEP \ PEP	02-220-01-525	362.52 \$	
			16480	FEU021 - INSPECTION PEP \ PEP	02-220-01-525	294.18 \$	
			16481	FEU004 INSPECTION PEP \ PEP	02 220 01 525	362.52 \$	
			16482	FEU010 - INSPECTION PEP \ PEP	02-220-01-525	362.52 \$	
			16483	FEU013 - INSPECTION PEP \ PEP	02-220-01-525	362.52 \$	
			16490	FEU020 - RÉPARATION CABLE DE SURVOLTAGE \ RÉPARATION CABLE DE SURVOLTAGE	02-220-01-525	625.82 \$	
34925	2026-09-04	Premier Tech Eau et Environnement Ltd.	1083923	Caserne #2 - Remplacement du milieu filtrant bionest \ Caserne #2 - Remplacement du milieu filtrant bionest	02-220-00-522	3 744.74 \$	64 618.64 \$
			2026- Ent	Entretien annuel - fosse septique - 301 adresses \ Contrat entretien Bionest et autres	02-490-10-459	33 317.38 \$	
			2026-échan.	Échantillonnage - fosse septique - 220 adresses \ Contrat systèmes tertiaires avec rejet	02-490-20-459	27 556.52 \$	
34926	2026-09-04	Purolator inc	525263232	FRAIS D'ENVOI DE COLIS - SSI \ Fret et messagerie	02-220-00-322	24.27 \$	24.27 \$
34927	2026-09-04	ROBERT GOULD	5744-84-2423	Remboursement de taxes - ██████████ - \ Taxes perçues d'avance	55-161-00-000	980.40 \$	980.40 \$
34928	2026-09-04	Serrurier Farley (6375049 Canada inc)	146662	Appel de service Garage municipal Portes \ Appel de service Garage municipal Portes	02 320 00 522	878.32 \$	878.32 \$
34929	2026-09-04	SIMO MANAGEMENT INC	56998	Mesurage annuel des boues - Farm Point \ Mesurage annuel des boues - Farm Point	02-415-20-522	3 312.92 \$	3 312.92 \$
34930	2026-09-04	Spca de L'Outaouais	4819	Récupération de carcasse ch rivière \ Services techniques Autres SPCA	02 290 05 459	150.00 \$	500.00 \$
			2576	Récupération de carcasse - chemin Ojai \ Services techniques Autres - SPCA	02-290-05-459	50.00 \$	
			1571	2x récupération de carcasse, ch. de la Montagne / inter. Williamson- 105 \ Services techniques Autres - SPCA	02-290-05-459	300.00 \$	
34931	2026 09 04	STT - MUNICIPALITÉ CHELSEA CSN	Aout 2026	Cotisations syndicales du mois de aout 2026 \ Cotisations syndicales à payer	55-138-30-000	6 111 70 \$	6 111 70 \$
34932	2026-09-04	Sylvain Forest	42149	Animation clôture club de lecture (M.Bibitte) \ Animation club de lecture (M.Bibitte)	02-702-30-499	325.00 \$	325.00 \$
34933	2026-09-04	TOROMONT CAT -	PS031561509	TP PELLE 2022 - Tire spacer \ TP PELLE 2022 - Tire spacer	02-320-02-525	766.86 \$	793.98 \$
			PS031561809	TP pelle 2022 : Sleeve-CPRSN \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	27.12 \$	
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	-1.92 \$	
				Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	1.92 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	1 20 \$	
				Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	1.20 \$	
				TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	-2.40 \$	
34934	2026-09-04	UNIVAR CANADA LTD	54101649	55 sacs - Bicarbonate de sodium - Eau potable \ 55 sacs - Bicarbonate de sodium - Eau potable	02-412-30-635	2 885.68 \$	2 885.68 \$

Liste des paiements

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
34935	2026-09-04	Ville de Gatineau	5000010544	échantillons corridor de nage \ échantillons corridor de nage	02-470-00-452	95.89 \$	239.72 \$
			5000010543	échantillons corridor de nage \ échantillons corridor de nage	02-470-00-452	143.83 \$	
34936	2026-09-09	Lyne Joseph Beauvoir	09-09	Lot 3 030 469 - Achat Étang Musie \ Honoraires prof. - services juridiques	02-130-00-412	51.69 \$	51.69 \$
34937	2026-09-09	Lyns Joseph Beauvoir	09-09-2026	lot 3 030 469 - Achat Étang Musie \ Honoraires prof. - services juridiques	02-130-00-412	51.69 \$	51.69 \$
34938	2026-09-09	CHRISTOPHER BLAIS	5744-24-5792.	Remboursement de taxes - 5744-24-5792 - 75 ch Southridge \ Taxes perçues d'avance	55-161-00-000	791.69 \$	791.69 \$
						194 123.01 \$	194 123.01 \$

Liste des paiements

Liste des dépôts

Dépôt	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
34985	2026-09-04	7518218 CANANA INC (HKR CONSULTATION)	6024	Serv. prof. - Travaux stabilisation berges cours d'eau au 1078 route 105 \ Serv. prof.-Stabilisation berges cours d'eau 1078 route 105	23-040-40-721	3 878.93 \$	81 666.57 \$
			6029	Étude géotechnique et caractérisation environ. - Chemin Centennial \ Étude géotech. et caractérisation environ. - Ch. Centennial	23-040-00-721	21 155.49 \$	
			5996	Étude géotechnique et caractérisation environ. - Chemin Centennial \ Étude géotech. et caractérisation environ. - Ch. Centennial	23-040-00-721	8 669.53 \$	
			5879	Services prof. ingénierie - Plans et devis stabilisation VVC secteur Vallée \ Serv. prof. ingénierie - P & D stabilisation VVC Vallée	23-080-10-721	32 091.86 \$	
			5920	Services prof. ingénierie - Plans et devis stabilisation VVC secteur Vallée \ Serv. prof. ingénierie - P & D stabilisation VVC Vallée	23-080-10-721	15 870.76 \$	
34986	2026-09-04	AQUATECH SOCIETE DE GESTION DE L'EAU INC.	92905	Analyses annuelles d'échantillons d'eau - Forfaitaire Septembre \ Analyses d'échantillons d'eau potable - Centre Village	02-412-30-444	448.96 \$	43 534.74 \$
				Analyses d'échantillons d'eaux usées - Centre Village	02-414-30-444	833.80 \$	
				Analyses d'échantillons d'eaux usées - Farm Point	02-414-20-444	320 69 \$	
			92904	Contrat opération et entretien des usines 2026 - Septembre 2026 \ Opération usines EU Farm Point Mars à décembre 2026	02-414-20-444	1 891.25 \$	
				Opération usines EU Centre-Village - Mars à décembre 2026	02-414-30-444	11 701.49 \$	
				Opération usines EP Centre-Village - Mars à décembre 2026	02-412-30-444	28 338.56 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	-0.01 \$	
34987	2026-09-04	Bionest	LOT000971	20 visites d'entretien sys septique \ Contrat entretien Bionest et autres	02 490 10 459	8 733.90 \$	8 733.90 \$
34988	2026-09-04	Brault Maxtech inc	22175	Appel de service - Changement de la lampe 6 de l'UV 3 - Usine eau potable \ Appel de service - Changement de la lampe 6 de l'UV 3	02-412-30-522	1 515.37 \$	1 515.37 \$
34989	2026-09-04	CAPITAL CONTROL & INSTRUMENTATION INC	89507	Télécommunication 2026 Usine \ Télécommunication annuelle Usine	02 412 30 331	396.69 \$	396.69 \$
34990	2026-09-04	Catherine Guilbault Création	1529.X	Évolution du guide de normes graphiques de la municipalité \ Évolution du guide de normes graphiques	02-141-00-419	4 251.21 \$	4 251.21 \$
34991	2026-09-04	CDEDQ, Compteurs d'eau du Quebec	27285	2 registres Neptune (municipalité) \ Biens durables Machinerie, outillage & equip	02 412 30 725	388.18 \$	388.18 \$
34992	2026-09-04	Construction DJL, Agence Wakefield	5004192715	Criblure sentier VVC - QTÉ - 21.95 \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-50-522	392.69 \$	1 884.72 \$
			5004041051	Achat de 23.61 tonnes MG-20B - Stationnement chalet service Farm Point \ Achat 460 tonnes MG-20B - Stationnement chalet service FP	23-080-00-721	422 39 \$	
			5004030751	Achat de 23.76 tonnes MG-20B - Stationnement chalet service Farm Point \ Achat 460 tonnes MG-20B - Stationnement chalet service FP	23-080-00-721	425 08 \$	
			5004030751.1	VVC- Chargement de poussière de pierre - réparation du sentier \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-50-522	644 56 \$	
34993	2026-09-04	CONSULT'EAU	31034	Échantillonnage Analyse fluorures - Caserne #3 - Aout 2026 \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-220-00-522	371.34 \$	371.34 \$
34994	2026-09-04	EPM OTTAWA	673.00	CVCA- contrat - Facturation en double- crédit F.311889 \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-130-00-522	-773.78 \$	3 002.41 \$

Liste des paiements

Liste des dépôts

Dépôt	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
			314389	Contrat annuel CVCA 2026 - Inspection été 2026 - CC Hollow Gken \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-20-522	185.36 \$	
			314390	Contrat annuel CVCA 2026 - Inspection été 2026 - CM \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-27-522	1 390.20 \$	
			314392	Contrat annuel CVCA 2026 - Inspection été 2026 - HDV \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-130-00-522	797.55 \$	
			314391	Contrat annuel CVCA 2026 - Inspection été 2026 - Garage \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-320-00-522	1 217.72 \$	
			314393	Contrat annuel CVCA 2026 - Inspection été 2026 - UF \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-412-30-522	185.36 \$	
34995	2026-09-04	EPURSOL	125901	Vidange hebdomadaire des boues septiques - Fosses - EU / 2026-08-18 \ Vidange des boues septiques - Fosses - Juillet à Nov 2026	02-415-30-522	1 319.80 \$	42 974.73 \$
			126076	Vidange hebdomadaire des boues septiques - Fosses - EU / 2026-08-25 \ Vidange des boues septiques - Fosses - Juillet à Nov 2026	02-415-30-522	1 319.80 \$	
			125958	63 vidange de fosse septique du 17-08 au 20-08 \ Contrat de vidange des fosses septiques	02-490-00-446	19 250.86 \$	
			125840	69 vidanges de fosse septique du 10-08 au 13-08 \ Contrat de vidange des fosses septiques	02-490-00-446	21 084 27 \$	
34996	2026-09-04	FONDATION CHELSEA CENTRE MEREDITH	juillet 2026	Frais de gestion CM - juillet 2026 \ Services techniques autre -Gestion Centre Meredith	02-701-27-447	66 287.39 \$	62 996.99 \$
				A recevoir - Centre Meredith	54-136-93-000	74 579.95 \$	
				Services rendus - centre Meredith	01-234-70-014	-66 287.39 \$	
				TPS exigible RT0002	55-132-93-000	-2 765.66 \$	
				TVQ exigible TQ0002	55 133 93 000	-5 526.90 \$	
			hydro-juillet	Hydro Juillet 2026 - 15% \ Services techniques autre -Gestion Centre Meredith	02-701-27-447	-3 290.40 \$	
34997	2026 09 04	FOURNITURES DE BUREAU DENIS	74000753	Papier et ruban à mesurer \ Fournitures de bureau, imprimés et livres	02-130-00-670	102 33 \$	411 54 \$
			74008230	Table pliante \ Fournitures de bureau, imprimés et livres	02-130-00-670	145.54 \$	
			74124948	Calendrier, étiquette d'adresse et gomme adhésive \ Fournitures de bureau, imprimés et livres	02-702-30-670	163.67 \$	
34998	2026-09-04	General Bearing Service	354569	AX56 pour usine EP \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-412-30-522	31.91 \$	31.91 \$
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	-2.26 \$	
				Entretien Réparation Bâtiments et terrains	02 412 30 522	2.26 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	1.41 \$	
				Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-412-30-522	1.41 \$	
				TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	-2.82 \$	
34999	2026-09-04	Groupe Archambault Inc.	CWQ34221852	1 DVD \ DVD	02-702-30-729	26.38 \$	60.86 \$
			CW34221851	1 DVD \ DVD	02-702-30-729	34.48 \$	
35000	2026-09-04	H2LAB INC	inv026010286	analyses H2O \ analyses H2O	02 470 00 453	567.98 \$	567.98 \$

Liste des paiements

Liste des dépôts

Dépôt	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
35001	2026-09-04	L'ATELIER URBAIN INC	87655	Mandat architectes - Conception guide architecture et design C-V (solde) \ Services architectes - Guide architecture & design C-V	02-610-00-419	17 667.55 \$	17 667.55 \$
35002	2026-09-04	LIBRAIRIE ROSE-MARIE	75977	22 Livres num fr \ livres num fr	02-702-30-729	590.97 \$	590.97 \$
35003	2026-09-04	LUMEN	32429658-00	Lumières LCCFAP \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-20-522	125.97 \$	125.97 \$
35004	2026 09 04	M. LEBLOND ELECTRIQUE INC	1127	Appel de service électrique - Usine EU - Compresseur \ Appel de service électrique - Usine EU - Compresseur	02-414-30-522	689 85 \$	419 66 \$
			1146	Poste de pompage Hendrick - relais 120 v \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-415-30-522	482 90 \$	
			1162	Poste de pompage Hendrick \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-415-30-522	379.42 \$	
			1077-CORR	Crédit - erreur de facturation - Relocalisation du chargeur pour la zambon \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-27-522	-1 132.51 \$	
35005	2026-09-04	MAXXUM GESTION D'ACTIFS	2226	Mandat - Plan de gestion des actifs en eau potable \ Mandat - Plan de gestion des actifs en eau potable	02-413-30-411	1 371.08 \$	1 371.08 \$
35006	2026-09-04	MDL TELECOM	inv-018247	Appel de service - changement de courriel poste 216 \ Honoraires prof. - administration et informatique	02-130-00-414	67.84 \$	67.84 \$
35007	2026-09-04	MICRORAMA INFORMATIQUE INC	772280	Batterie UPS cyperpower - poste suppression et caserne #3 \ Pièces et accessoires autres	02-220-00-649	114.97 \$	3 920.91 \$
				Pièces et accessoires autres -	02-413-30-649	114.98 \$	
			772522	81 liscences antivirus - Aout 2026 \ Cotisations à des associations et abonnements	02-130-00-494	647.25 \$	
			772230	Liscence Accronis juillet 2026 \ Cotisations à des associations et abonnements	02 130 00 494	801.69 \$	
			772196	Appel de service - VPN ██████████ \ Honoraires prof. - administration et informatique	02-130-00-414	27.88 \$	
			772356	Contrat support informatique 2026 - aout 2026 \ Contrat support informatique 2026	02-130-00-414	1 534.92 \$	
			772181	85 liscences antivirus - juillet 2026 \ Cotisations à des associations et abonnements	02-130-00-494	679.22 \$	
35008	2026-09-04	MRC des Collines de l'Outaouais	2026-000426	Carra (RREM) Brian Nolan pour P17 -2026 \ Services techniques autres - Recherches	02-120-05-459	161.42 \$	161.42 \$
35009	2026-09-04	MUNICIPALITE DE LA PECHE	2026-000175	Contrat collecte matières résiduelles - Août 2026 \ Contrat collecte déchets - Août 2026	02-451-10-446	23 236.95 \$	106 775.54 \$
				Contrat collecte déchets ICI Août 2026	02 451 10 446	1 204.49 \$	
				Contrat collecte recyclage - Août 2026	02-452-10-446	36 293.61 \$	
				Contrat collecte recyclage ICI - Août 2026	02-452-10-446	1 773.70 \$	
				Contrat collecte compostage - Août 2026	02-452-35-446	43 675.56 \$	
			2026-000176	Contrat collecte matières résiduelles -ajustement juillet 2026 \ Contrat collecte recyclage ICI - Ajustement juillet 2026	02-452-10-446	591.23 \$	
35010	2026-09-04	PARAGRAPHE	237374	2 Livres ang \ livres ang	02-702-30-729	94.49 \$	94.49 \$
35011	2026-09-04	Pyromatech	66136	Inspection d'extincteurs des véhicules d'urgence \ Ent. & rép. - Machineries, outillage, équipement	02-220-00-526	476.64 \$	476.64 \$
35012	2026-09-04	RE-BEL LETTRAGE ET DESIGN	2026-485	Affiches parcs \ Publications	02-701-50-345	126.47 \$	408.16 \$
			2026-539	Affiches accès \ Publications	02-701-50-345	281.69 \$	

Liste des paiements

Liste des dépôts

Dépôt	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
35013	2026-09-04	Riobec Securite Inc.	476357	Lunette de sécurité et bouchon d'oreille - SSI \ Fournitures de bureau, imprimés et livres	02-220-00-670	100.25 \$	100.25 \$
35014	2026 09 04	Robert Erwin Transport Inc.	20261722	Entreposage annuel AOUT 2026 - Matériaux contaminés avant disposition \ Entreposage annuel matériaux contaminés avant disposition	02-320-00-999	344 93 \$	344 93 \$
35015	2026-09-04	SANI-TEC	248356	Brosse a cuvette, pastille d'urinoire et nettoyant à vitre. \ Articles ménagers bâtiments municipaux - Janv-Juin 2026	02-390-00-660	91.95 \$	571.08 \$
			248438	papier à main, papier hygiénique, gants, sacs à ordure \ Articles ménagers bâtiments municipaux - Janv-Juin 2026	02-390-00-660	479.13 \$	
35016	2026-09-04	SANIGEAR	23564	Lavage des habit de combat \ Ent. & rép. - Machineries, outillage, équipement	02-220-00-526	46.11 \$	1 152.75 \$
			22735	location d'habits de combat - mai \ Location - Machineries, outillage et équipement	02-220-00-516	1 106 64 \$	
35017	2026-09-04	SANIVAC OUTAOUAIS	1210246	Location annuelle 2026 - 2 toilettes - Sentier VVC - 15-07 au 11-08 \ Location annuelle - 2 toilettes - Sentier VVC	02-701-50-516	172.46 \$	344.92 \$
			1210247	Location annuelle 2026 - 2 toilettes - Sentier VVC 15-07 au 11-08 \ Location annuelle - 2 toilettes - Sentier VVC	02-701-50-516	172.46 \$	
35018	2026 09 04	SEGUIN MORRIS INC.	Décompte 6	Décompte #6 - Libération retenue génératrice urgence HDV et caserne 1 \ Depots de garantie - autres	55-136-31-000	35 071 42 \$	35 071 42 \$
35019	2026-09-04	Simco Communications	6277	Commande enveloppes N. 10 \ Commande Générale	02-130-00-670	988.79 \$	988.79 \$
35020	2026 09 04	SOLUTIONS EMERGENSYS INC	RFME26-000029	Unité 131- tablette véhiculaire PQI-2026 - \ Communication autres - pagettes, radio, etc.	02-220-01-339	722 93 \$	722 93 \$
35021	2026-09-04	Tetra Tech qi inc	609774941	Services professionnels pour mise niveau station épuration C-V \ Services profes. pour mise niveau station épuration C-V	23-050-00-721	4 822.06 \$	4 822.06 \$
35022	2026 09 04	Thibault & Associés (l'Arsenal)	Fc-006268	RÉPARATION APRIA #11-CHELSEA \ RÉPARATION APRIA #11-CHELSEA	02-220-00-526	198 53 \$	388 82 \$
			FC-006630	Réparation APRIA #03-CHELSEA \ Réparation APRIA #03-CHELSEA	02-220-00-526	190.29 \$	
35023	2026-09-04	Tonik Web Studio	f-52527	dÉVELOPPEMENT WEB (FRONT END) - RÉVISION DU CALENDRIER ET BABILLARD \ Honoraires prof. - administration et informatique	02-141-00-414	793.33 \$	793.33 \$
35024	2026-09-04	Twin Equipment Limited	A-219573	CAM142 - Marche-pied \ CAM142 - Marche-pied	02-390-03-525	847.50 \$	847.50 \$
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	-60.00 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-390-03-525	60.00 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	37.43 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-390-03-525	37 42 \$	
				TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	-74.85 \$	
35025	2026-09-04	Vitres d'auto AUBE Auto Glass	19559	cam127 - réparation de la vitre coté droit - scellant \ Ent. et réparation véhicules	02-320-01-525	137.97 \$	137.97 \$
						431 156.12 \$	431 156.12 \$

Liste des paiements

Liste des factures payées par débit direct

Facture	Fournisseur	Date	Description	Poste	Montant	Total
Sept 2026	Postage By Phone Pitney Bowes RECHARGE TIMBREUSE	2026-09-09	Recharge timbreuse \ Frais de poste	02-130-00-321	3 000.00 \$	3 000.00 \$
Aout 2026	Retraite Quebec secteur public	2026-09-09	Régime de retraite des élus - RREM - CARRA - Aout 2026 \ Fonds de retraite - RREM élus	55-138-17-001	2 552.26 \$	2 552.26 \$
Aout 2026 XX	Ssq - Groupe Financier	2026-09-09	Assurances collectives Aout 2026 \ AVANTAGES SOCIAUX DIVERS ÉLUS	02-110-00-270	17.77 \$	22 125.98 \$
			Assurance collective a payer	55-138-12-000	17.77 \$	
			AVANTAGES SOCIAUX DIVERS EMPLOYÉS	02-120-00-280	339.49 \$	
			AVANTAGES SOCIAUX DIVERS EMPLOYÉS	02-130-00-280	1 665.21 \$	
			AVANTAGES SOCIAUX DIVERS EMPLOYÉS	02-141-00-280	388.01 \$	
			AVANTAGES SOCIAUX DIVERS EMPLOYÉS	02-130-00-280	189.05 \$	
			AVANTAGES SOCIAUX DIVERS EMPLOYÉS	02-220-00-280	778.03 \$	
			AVANTAGES SOCIAUX DIVERS EMPLOYÉS	02-320-00-280	4 667.86 \$	
			AVANTAGES SOCIAUX DIVERS EMPLOYÉS	02-390-00-280	2 359.04 \$	
			AVANTAGES SOCIAUX DIVERS EMPLOYÉS	02-470-00-280	20.85 \$	
			AVANTAGES SOCIAUX DIVERS EMPLOYÉS	02-490-00-280	498.43 \$	
			AVANTAGES SOCIAUX DIVERS EMPLOYÉS	02-610-00-280	1 437.55 \$	
			AVANTAGES SOCIAUX DIVERS EMPLOYÉS	02-701-10-280	1 205.46 \$	
			AVANTAGES SOCIAUX DIVERS EMPLOYÉS	02-702-30-280	341.44 \$	
			Assurance collective a payer	55-138-12-000	8 200.02 \$	
383 803 130 438	HYDRO-QUEBEC - VOIE VERTE (400A ROUTE 105) 940	2026-09-01	Électricité signalisation intersection 105 et Voie Verte, du 02-07 au 1-09 \ Électricité signalisation voie verte route 105 2026	02-701-50-681	133.08 \$	133.08 \$
677 503 495 390	HYDRO QUEBEC - STATION POMPAGE BRUTE 30 CH. CHURCH (992)	2026 08 31	Électricié 2026 du 29-07 au 28-08 \ Électricité 2026	02-412-30-681	2 961.78 \$	2 961.78 \$
683 803 128 970	HYDRO QUEBEC - ECLAIRAGE PUBLIC LUMIERES À DEL (048)	2026-08-31	Éclairage public DEL 2026 du 01-08 au 31 aout \ Éclairage public DEL 2026	02-340-00-681	264.02 \$	264.02 \$
662 203 242 892	HYDRO QUEBEC - ECLAIRAGE PUBLIC LUMIERES À VAPEURS (864)	2026-08-31	Électricité 2026 du 01-08 au 31-08 \ Électricité 2026	02-340-00-681	2 096.15 \$	2 096.15 \$
X12986357260901	BELL CANADA INTERNET 24 CH HUDSON (4429)	2026-09-07	Internet 2026 01-09 au 30-09 \ Internet 2026	02 412 30 335	97.68 \$	97.68 \$
59049470	Superieur Propane Inc.	2026-08-28	Location annuelle de 5x 100 LBS propane - 2026 - aout \ Location annuelle de 5x 100 LBS propane - 2025	02-320-01-639	23.00 \$	23.00 \$
2196668	MAZOUT G. BELANGER INC.	2026-08-28	Essence: 1767.7 litres \ Essence	02-220-01-631	236 90 \$	3 363 45 \$
			Essence	02-320-01-631	536 22 \$	
			Essence	02-330-01-631	901 25 \$	
			Essence	02-390-01-631	1 547 63 \$	
			Essence	02-490-01-631	86 55 \$	
			Essence	02-610-01-631	27 45 \$	
			Essence	02-470-01-631	27 45 \$	
2194954	MAZOUT G. BELANGER INC.	2026-08-26	Diesel - 2844.9 \ Diesel	02-220-02-631	622.95 \$	6 705.07 \$

Liste des paiements

Liste des factures payées par débit direct

Facture	Fournisseur	Date	Description	Poste	Montant	Total
			Diesel	02-320-02-631	2 767.84 \$	
			Diesel	02-330-02-631	2 933.80 \$	
			Diesel	02-390-02-631	380.48 \$	
					43 322.47 \$	43 322.47 \$

Liste des paiements

Sommaire

Chèques	194 123.01 \$
Chèques annulés	-8 693.74 \$
Dépôts	431 156.12 \$
Débit direct	43 322 47 \$
	659 907.86 \$



(Réf. n° 114.229)

COMITÉ CONSULTATIF DES
TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ
DURABLE (CCTMD)

TRANSPORT AND SUSTAINABLE
MOBILITY ADVISORY COMMITTEE
(TSMAC)

Procès-verbal de la réunion du 19 juin 2026

Minutes of the June 19, 2026, Meeting

Constatant qu’il y a quorum, M. Greg McGuire président cette réunion, déclare la présente séance du Comité consultatif des transports et de la mobilité durable (CCTMD) ouverte à 9h05.

Having noticed that there is quorum, Mr. Greg McGuire, presiding over this meeting, declares this sitting of the Advisory Committee on Transportation and Sustainable Mobility (TSMAC) open at 9h05.

PRÉSENTS

PRESENT

Brian Nolan ~ Greg McGuire ~ Donald Déry (membre du conseil / council member)
~ Heather MacDonald ~ Étienne Gaudet-Pellerin ~ Karl Saidla ~ Michel Hébert (membres / members)
Reda El Aouni ~ Cristel Brunet Lafrenière (employés municipaux/ municipal Officers)

ABSENTS

REGRETS

François Leclerc ~ Andy Ball

AUTRES

OTHERS

Aucun / Nil

1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.0 OPENING OF THE SESSION

Le président indique qu’un appel de candidatures a été lancé et que quelques candidatures jugées pertinentes ont été retenues. Celles-ci seront analysées par lui-même, M. Nour Eddine El Guemri et M. Donald Déry.

The president indicates that a call for applications was launched and that several applications deemed relevant have been selected. These will be reviewed by himself, Mr. Nour Eddine El Guemri, and Mr. Donald Déry.

2.0 APPROBATION DU PROCÈS VERBAL

2.0 APPROVAL OF THE MINUTES

IL EST PROPOSÉ par Mme. Heather MacDonald et M. Étienne Gaudet-Pellerin et résolut que le procès-verbal soit adopté tel que présenté.

IT IS MOVED by Ms. Heather MacDonald and Mr. Étienne Gaudet-Pellerin that the minutes be adopted as presented.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

3.0 ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

3.0 ADOPTION OF THE AGENDA

IL EST PROPOSÉ par Mme. Heather MacDonald et M. Michel Hébert et résolut que l’ordre du jour gouvernant cette assemblée soit adopté avec l’ajout de l’item 6.1.5 Circulation et sécurité sur le Chemin Old Chelsea, 6.1.6 Circulation et sécurité sur la Route 105 et 6.1.7 : Route partagée – Projet pilote.

IT WAS MOVED by Ms. Heather MacDonald and Mr. Michel Hébert, and RESOLVED that the agenda governing this meeting be adopted with the addition of Item 6.1.5, Traffic and Safety on Old Chelsea Road, and Item 6.1.6, Traffic and Safety on Route 105 and Item 6.1.7, Shared Road – Pilot Project.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

4.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

4.0 OVERVIEW OF THE COMMITTEE’S MANDATE

Des citoyens soulèvent des préoccupations relatives à la sécurité routière sur la route 105, notamment en lien avec la vitesse, la sécurité des piétons et des cyclistes, ainsi que l’absence d’aménagements protecteurs

Members of the public raise concerns regarding road safety on Route 105, particularly in relation to speed, pedestrian and cyclist safety, as well as the lack of protective infrastructure in certain areas. Questions are also raised

dans certains secteurs. Il est également demandé quelles sont les intentions de la Municipalité et l'état d'avancement d'un plan d'action en matière de sécurité.

Il est mentionné que des démarches sont en cours avec le MTMD concernant les mesures possibles, incluant la vitesse et l'installation d'équipements de sécurité, et qu'un retour est attendu prochainement. Un radar mobile de la MRC sera déployé dans le secteur, celui-ci étant identifié comme prioritaire.

Il est également confirmé qu'un afficheur de vitesse sera installé en direction nord sur la route 105, près du 322.

regarding the Municipality's intentions and the status of the development of a road safety action plan.

It is noted that discussions are ongoing with the MTMD regarding possible measures, including speed management and the installation of safety equipment, and that a response is expected shortly. A mobile speed radar from the MRC will be deployed in the area, which has been identified as a priority.

It is also confirmed that a speed display sign will be installed northbound on Route 105, near civic number 322.

5.0 RECONNAISSANCE AUPRÈS DU SENTIER TRANSCANADIEN

La Municipalité de La Pêche présente une demande visant la reconnaissance de l'ancienne voie ferrée dans le cadre du Sentier transcanadien. Il est précisé que, du côté de Chelsea, le sentier est actuellement de nature communautaire et ne visait pas, à l'origine, une reconnaissance transcanadienne.

Les membres discutent des avantages et des enjeux associés à cette reconnaissance, notamment en matière de financement, d'entretien du sentier, d'aménagements complémentaires et de prolongement du corridor entre Wakefield et Chelsea. Les impacts potentiels sur l'achalandage, le caractère communautaire du sentier et la gestion des usagers sont également abordés. Il est souligné que des mesures d'encadrement pourraient être nécessaires advenant une augmentation de la fréquentation.

Recommandation :

Le comité est favorable à la démarche visant la reconnaissance auprès du Sentier transcanadien et mandate Mme MacDonald afin de communiquer avec *Sentier Transcanadien* pour évaluer la faisabilité du projet. Le comité recommande ensuite que le conseil municipal procède à une consultation publique auprès de la communauté avant de poursuivre le processus.

Proposée par : Mme Heather MacDonald et M. Étienne Gaudet-Pellerin
Appuyée par : M. Michel Hébert

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.0 RECOGNITION FROM THE TRANS CANADA TRAIL

The Municipality of La Pêche presents a request seeking recognition of the former railway line as part of the Trans Canada Trail. It is specified that, on the Chelsea side, the trail is currently community-based in nature and was not originally intended for Trans Canada Trail designation.

The members discuss the advantages and implications associated with this recognition, particularly in terms of funding, trail maintenance, complementary amenities, and the extension of the corridor between Wakefield and Chelsea. Potential impacts on user volume, the community character of the trail, and user management are also discussed. It is noted that management measures may be required should usage increase.

Recommendation :

The Committee supports the initiative to seek recognition from Trans Canada Trail and directs Ms. MacDonald to contact *Trans Canada Trail* to assess the feasibility of the project. The Committee further recommends that Council conduct a public consultation with the community before proceeding with the process.

Moved by: Ms. Heather MacDonald and Mr. Étienne Gaudet-Pellerin
Seconded by: Mr. Michel Hébert

CARRIED UNANIMOUSLY

6.0 RECOMMANDATIONS DES SOUS-COMITÉS

6.1 Sous-comité des transports

6.1.1 Vision Zéro

M. Karl Saidla présente l'approche Vision Zéro, dont l'objectif est de réduire à zéro les décès et les blessures graves sur le réseau routier. Les principales étapes de la démarche sont présentées, incluant l'évaluation de la situation actuelle, l'établissement de cibles, l'élaboration d'un plan d'action et le suivi des résultats.

Les membres discutent des modalités de mise en œuvre de cette démarche, notamment de la possibilité de recourir à un consultant spécialisé plutôt que de réaliser le projet à l'interne. Des exemples d'application dans d'autres municipalités sont également examinés.

Recommandation :

Le comité recommande de procéder à l'embauche d'un consultant afin d'accompagner la Municipalité dans le développement et la mise en œuvre d'une démarche Vision Zéro.

Proposée par : M. Karl Saidla
Appuyée par : M. Michel Hébert

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.0 SUBCOMMITTEE RECOMMENDATIONS

6.1 Transportation Subcommittee

6.1.1 Vision Zero

Mr. Karl Saidla presents the Vision Zero approach, which aims to eliminate all traffic-related fatalities and serious injuries on the road network. The main components of the approach are outlined, including the assessment of the current situation, the establishment of targets, the development of an action plan, and ongoing monitoring of results.

The members discuss the implementation of this approach, including the option of engaging a specialized consultant rather than completing the project internally. Examples of implementation in other municipalities are also reviewed.

Recommendation :

The committee recommends proceeding with the hiring of a consultant to support the Municipality in the development and implementation of a Vision Zero approach.

Moved by: Mr. Karl Saidla
Seconded by: Mr. Michel Hébert

CARRIED UNANIMOUSLY

6.1.2 **Bretelles A-5**

Le comité discute d'un concept visant à améliorer la sécurité à l'intersection du chemin Scott et de l'autoroute 5. L'aménagement proposé consiste à fermer trois des quatre bretelles existantes afin d'obliger les automobilistes à effectuer des virages à angle droit (90 degrés) plutôt qu'à emprunter de longues bretelles. Cette modification permettrait de réduire la distance d'interaction entre les véhicules, les cyclistes et les piétons. La seule bretelle qui serait maintenue ouverte est celle permettant la circulation du chemin Scott vers l'autoroute 5 en direction sud. Il est mentionné que cette solution avait déjà été proposée par MOBI.O.

Recommandation :

Le comité recommande en principe d'aller de l'avant avec la fermeture des trois bretelles mais de transmettre le croquis conceptuel au Service des travaux publics afin d'évaluer les possibilités d'implantation de cet aménagement. Une fois validé, le comité recommande la préparation d'un plan de communication.

Proposée par : M. Étienne Gaudet-Pellerin
Appuyée par : M. Karl Saidla

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.1.3 **Intersection Kingsmere/Meech et Scott/Old Chelsea**

La discussion de ce dossier est reportée à la prochaine séance du comité.

6.1.4 **Chemin de la Mine**

Le comité discute des bollards situés sur le chemin de la Mine. M. Reda El Aouni présente l'état d'avancement du dossier et indique que la réinstallation des bollards est prévue d'ici deux semaines. Il est précisé que les travaux nécessitent le nettoyage, le lignage et l'installation des bollards.

Les membres discutent également de la possibilité d'utiliser une peinture de type époxy afin d'améliorer la durabilité du marquage. Une analyse sera effectuée à cet effet.

Recommandation :

Le comité recommande d'évaluer l'utilisation d'une peinture de type époxy afin d'améliorer la durabilité du marquage routier associé à l'installation des bollards.

Proposé par : M.Donald Déry

Appuyée par : M. Michel Hébert

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.1.5 Réfection du chemin Old Chelsea

M. Reda El Aouni présente le dossier de réfection de Old Chelsea. Les travaux de repavage sont prévus au plus tard l'an prochain et visent principalement l'amélioration du confort de roulement. Il est souligné que cette intervention pourrait présenter certains enjeux de sécurité, notamment en raison de la nouvelle surface asphaltée

M. Reda El Aouni présente également le rapport de MOBI.O et fait état des échanges tenus avec le MTMD concernant différents scénarios d'aménagement pour le secteur. Les membres discutent des options envisagées, notamment de l'intégration des recommandations de MOBI.O, des aménagements cyclables et des mesures d'apaisement de la circulation. Il est précisé que le MTMD attend une proposition de la Municipalité.

Recommandation :

Le comité recommande que le Service des travaux publics prépare un scénario hybride optimal pour la réfection de Old Chelsea, intégrant les éléments du rapport de MOBI.O. Les membres du comité seront invités à formuler leurs commentaires, lesquels seront analysés par le Service des travaux publics. Une version révisée sera ensuite transmise par courriel au comité pour validation avant sa transmission officielle au MTMD.

6.1.2 **Highway 5 ramps**

The committee discusses a concept aimed at improving safety at the intersection of Scott Road and Highway 5. The proposed design consists of closing three of the four existing ramps in order to require motorists to make 90-degree turns rather than using long merge lanes. This modification would reduce the interaction distance between vehicles, cyclists, and pedestrians. The only ramp to remain open would be the movement from Route 5 to Scott Road southbound. It is noted that this solution had previously been proposed by MOBI.O.

Recommandation :

The Committee recommends, in principle, proceeding with the closure of the three ramps and forwarding the conceptual sketch to the Public Works Department to assess the feasibility of implementing the proposed design. Once the design has been validated, the Committee recommends the preparation of a communications plan.

Moved by: Mr. Étienne Gaudet-Pellerin
Seconded by: Mr. Karl Saidla

CARRIED UNANIMOUSLY

6.1.3 **Kingsmere/Meech and Scott/Old Chelsea intersections**

This item is deferred to the next committee meeting.

6.1.4 **Chemin de la Mine**

The committee discusses the bollards located on Chemin de la Mine. Mr. Reda El Aouni provides an update on the file and indicates that the bollards are scheduled to be reinstalled within two weeks. It is specified that the work includes cleaning, line painting, and bollard installation.

The members also discuss the potential use of epoxy paint to improve the durability of the markings. An analysis will be conducted in this regard.

Recommandation :

The committee recommends evaluating the use of epoxy paint to improve the durability of the road markings associated with the bollard installation.

Moved by: Mr. Donald Déry
Seconded by: Mr. Michel Hébert

CARRIED UNANIMOUSLY

6.1.5 Chemin Old Chelsea Reconstruction

Mr. Reda El Aouni presents the Old Chelsea reconstruction file. Resurfacing works are planned no later than next year and are primarily intended to improve driving comfort. It is noted that this intervention may raise safety concerns due to the new asphalt surface.

Mr. El Aouni also presents the MOBI.O report and summarizes discussions held with the MTMD regarding various design scenarios for the area. The members discuss the options considered, including the integration of MOBI.O recommendations, cycling infrastructure, and traffic calming measures. It is noted that the MTMD is awaiting a proposal from the Municipality.

Recommandation :

The committee recommends that the Public Works Department prepare an optimal hybrid scenario for the Old Chelsea reconstruction, incorporating elements from the MOBI.O report. Committee members will be invited to provide comments, which will be reviewed by the Public Works Department. A revised version will then be circulated by email to the committee for final validation prior to its official submission to the MTMD.

Moved by: Mr. Michel Hébert

Proposé par: M. Michel Hébert

Appuyée par: Mme. Heather MacDonald

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.1.6 Bollards – Route 105

Les membres discutent de l'installation de bollards sur la route 105 afin d'améliorer la sécurité des usagers. Différents scénarios sont examinés quant à l'étendue du déploiement, notamment entre Old Chelsea et Nathaniel ainsi qu'entre Old Chelsea et le pont Alonzo. Les échanges portent sur la priorisation des secteurs résidentiels et des portions présentant les enjeux de sécurité les plus importants.

M. Reda El Aouni souligne les impacts budgétaires ainsi que les contraintes opérationnelles liées à l'installation et à la désinstallation des bollards, lesquelles peuvent avoir une incidence sur la réalisation d'autres travaux municipaux. Les membres conviennent de l'importance de cibler en priorité les secteurs les plus critiques.

Recommandation :

Le comité recommande de mandater le Service des travaux publics afin d'identifier les secteurs prioritaires de la route 105 pour l'installation de bollards et de formuler une recommandation à cet effet.

Proposé par : Mme. Heather MacDonald

Appuyé par : M. Michel Hébert

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.1.7 Route partagée – Projet pilote

La discussion de ce dossier est reportée à la prochaine séance du comité.

6.2 Sous-comité de la mobilité durable

Tous les points relevant du mandat du Sous-comité de la mobilité durable sont reportés à la prochaine rencontre.

Seconded by: Ms. Heather MacDonald

CARRIED UNANIMOUSLY

6.1.6 Bollards – Route 105

The members discuss the installation of bollards along Route 105 to improve user safety. Various scenarios are considered regarding the extent of the deployment, including the segments between Old Chelsea and Nathaniel as well as between Old Chelsea and the Alonzo Bridge. Discussions focus on prioritizing residential areas and segments presenting the most significant safety concerns.

Mr. Reda El Aouni highlights the budgetary impacts as well as the operational constraints related to the installation and removal of bollards, which may affect other municipal works. The members agree on the importance of prioritizing the most critical sections.

Recommendation :

The committee recommends mandating the Public Works Department to identify priority sections of Route 105 for bollard installation and to provide a recommendation accordingly.

Moved by: Ms. Heather MacDonald

Seconded by: Mr. Michel Hébert

CARRIED UNANIMOUSLY

6.1.7 Shared Road – Pilot Project.

This item is deferred to the next committee meeting.

6.2 Sustainable Mobility Subcommittee

All items under the mandate of the Sustainable Mobility Subcommittee are deferred to the next meeting.

7.0 DÉLIBÉRATIONS À HUIS CLOS

Aucun sujet n'a été traité à huis clos lors de la présente séance.

7.0 CLOSED-DOOR DELIBERATIONS

No items were discussed in closed session during this meeting.

8.0 PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine rencontre du comité est prévue le 11 septembre 2026.

8.0 NEXT MEETING

The next meeting of the committee is scheduled for September 11, 2026

9.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par M. Greg McGuire, appuyé par Mme. Heather MacDonald et résolu que cette rencontre soit levée à 11h45.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9.0 ADJOURNMENT

IT IS PROPOSED by Mr. Greg McGuire, seconded by Mrs. Heather MacDonald and resolved that this meeting be adjourned at 11:45 am.

CARRIED UNANIMOUSLY

PROCÈS-VERBAL PRÉPARÉ PAR

MINUTES SUBMITTED BY

Cristel

Cristel Brunet Lafrenière

Signature de l'employé municipal / Signature of the Municipal Officer

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

MINUTES APPROVED BY

Greg McGuire
.....

Greg McGuire, Président / Chair



100, chemin d’Old Chelsea, Chelsea QC J9B 1C1
Tél. : ...819 827-1124 Téléc. : 819 827-2672f
www.chelsea.ca

(Réf. n° 114.229)

COMITÉ CONSULTATIF DES
TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ
DURABLE (CCTMD)

TRANSPORT AND SUSTAINABLE
MOBILITY ADVISORY COMMITTEE
(TSMAC)

Procès-verbal de la réunion du 11 septembre 2026

Minutes of the September 11, 2026, Meeting

Constatant qu’il y a quorum, M. Greg McGuire présidant cette réunion, déclare la présente séance du Comité consultatif des transports et de la mobilité durable (CCTMD) ouverte à 9h01.

Having noticed that there is quorum, Mr. Greg McGuire, presiding over this meeting, declares this sitting of the Advisory Committee on Transportation and Sustainable Mobility (TSMAC) open at 9h01.

PRÉSENTS

PRESENT

Greg McGuire ~ Donald Déry (membre du conseil / council member)
Heather MacDonald ~ Étienne Gaudet-Pellerin ~ Karl Saidla ~ Daniel Gélinas~ Andy Ball
Nour Eddine El Guemri ~ Cristel Brunet Lafrenière (employés municipaux/ municipal Officers)

ABSENTS

REGRETS

François Leclerc ~ Michel Hébert

AUTRES

OTHERS

Aucun / Nil

1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.0 OPENING OF THE SESSION

La séance s’ouvre par une reconnaissance du territoire traditionnel non cédé du peuple Anishinaabek-Algonquin, sur lequel est située la Municipalité de Chelsea.

The meeting opens with an acknowledgement of the traditional, unceded territory of the Anishinaabek-Algonquin Nation, on which the Municipality of Chelsea is located.

2.0 ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

2.0 ADOPTION OF THE AGENDA

IL EST PROPOSÉ par M. Donald Déry et M. Daniel Gélinas et résolut que l’ordre du jour gouvernant cette assemblée soit adopté tel quel que présenté.

IT WAS MOVED by Mr. Donald Déry and Mr. Daniel Gélinas, AND RESOLVED THAT the agenda governing this meeting be adopted as presented.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

3.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

3.0 QUESTION PERIOD

Un résident intervient concernant la Voie verte et fait part de préoccupations liées à l’augmentation de l’achalandage, notamment en raison de la hausse du nombre de visiteurs provenant de Gatineau et d’Ottawa. Des préoccupations sont également soulevées concernant la vitesse de certains usagers et la circulation de groupes de cyclistes sur le sentier.

A resident raises concerns regarding la Voie verte and the increase in trail usage, particularly due to the growing number of visitors from Gatineau and Ottawa. Concerns are also raised regarding the speed of certain trail users and the circulation of groups of cyclists on the trail.

Il est rappelé que la Voie verte est un sentier à usages multiples et qu’une sensibilisation des usagers pourrait être renforcée. La possibilité d’ajouter ou de remplacer la signalisation existante est discutée, notamment afin de rappeler le caractère multifonctionnel du sentier et les comportements attendus des différents usagers. L’ajout de panneaux plus visibles et

It is noted that la Voie verte is a multi-use trail and that user awareness could be strengthened. The possibility of adding or replacing existing signage is discussed, particularly to remind users of the multi-use nature of the trail and the expected behaviour of different users. The addition of more visible and engaging signs at the main access points is also proposed to better capture users’ attention.

accrocheurs aux principaux accès est également proposé afin de mieux capter l'attention des usagers.

Différentes mesures visant à réduire la vitesse et à améliorer la cohabitation entre les usagers sont discutées. La possibilité d'avoir une présence de patrouilleurs sur le sentier est soulevée, ainsi que l'utilisation de données disponibles sur des plateformes de cyclisme afin de mieux comprendre les habitudes des usagers et de communiquer directement avec certains groupes de cyclistes.

La communication et la sensibilisation auprès des clubs et groupes de cyclistes sont également discutées, notamment par l'entremise de leurs responsables et des réseaux sociaux. Il est toutefois souligné que la signalisation demeure un moyen important de rejoindre l'ensemble des usagers du sentier.

Le comité souligne qu'une approche combinant plusieurs mesures pourrait être privilégiée plutôt qu'une seule solution. Différentes stratégies visant à réduire la vitesse, à sensibiliser les usagers et à améliorer la sécurité sur le sentier pourraient ainsi être évaluées.

Il est convenu que le sous-comité de la mobilité durable poursuivra l'analyse des différentes options et formulera une recommandation à cet effet.

Various measures aimed at reducing speeds and improving coexistence among trail users are discussed. The possibility of having patrols on the trail is raised, as well as the use of data available through cycling platforms to better understand user patterns and communicate directly with certain cycling groups.

Communication and awareness efforts with cycling clubs and groups are also discussed, particularly through group leaders and social media. It is nevertheless noted that signage remains an important means of reaching all trail users.

The Committee notes that an approach combining several measures may be preferable to relying on a single solution. Different strategies aimed at reducing speeds, increasing user awareness, and improving safety on the trail could therefore be evaluated.

It is agreed that the Sustainable mobility Subcommittee will continue to assess the various options and make a recommendation accordingly.

4.0 APPROBATION DU PROCÈS VERBAL

IL EST PROPOSÉ par Mme. Heather MacDonald et M.Donald Déry et résout que le procès-verbal soit adopté avec les modification suivantes :

Correction de la recommandation au point 5.0.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.0 APPROVAL OF THE MINUTES

IT IS MOVED by Ms. Heather MacDonald and Mr. Donald Déry that the minutes be adopted with the following amendment:

Correction to the recommendation under item 5.0.

CARRIED UNANIMOUSLY

5.0 SUIVI DU PROCÈS VERBAL

Photo radar

Un suivi est fait concernant le dossier des photo-radars. Il est précisé que le dossier relève de la MRC et du ministère et qu'un suivi sera effectué auprès des instances concernées. On mentionne que l'installation de l'afficheur de vitesse sur la Route a été complétée.

Sentier transcanadien

Un suivi est fait concernant les démarches auprès du Sentier transcanadien. Il est mentionné que le Sentier transcanadien approuve rarement les prolongements de sentiers et que plusieurs critères doivent être satisfaits pour qu'un projet puisse être admissible à une reconnaissance. La possibilité de poursuivre les démarches afin de faire évaluer le projet demeure à considérer. Mme Heather Macdonald une mentionne qu'une connexion du sentier avec La Pêche et Gatineau augmenterait les probabilités que *Sentier Transcanadien* approuve le projet. Il est également mentionné que les démarches ne seront pas poursuivies pour le moment.

Vision Zéro

Aucun nouveau suivi à ce sujet.

Bretelles A5/Scott

La possibilité d'installer un panneau d'arrêt à l'entrée de la route 5 Nord, pour les véhicules provenant de l'est soulevée étant donné que le virage semble se faire à un angle plus aigu que 90 degrés. Certains membres du comité ne sont pas d'accord, de crainte que les cyclistes ne fassent pas cet arrêt, cela créerait donc un enjeu de sécurité. Le comité maintien la recommandation de fermer cette bretelle, avec un arrêt ou non.

Chemin de la Mine

Il est demandé de revoir les coûts obtenus pour le lignage à la peinture d'époxy. L'analyse de coût sera partagée avec le sous-comité des transports.

Bollards et accotements

Les mesures des accotements ont été prises. L'installation des bollards sera réalisée par sections, aux endroits où la largeur de l'accotement le permet. La possibilité d'élargir l'accotement est également discutée. Il est précisé que les travaux visant l'élargissement ou la réparation de l'accotement relèvent de la responsabilité du ministère des Transports

Photo Radar

A follow-up is provided regarding the photo radar matter. It is noted that the matter falls under the responsibility of the MRC and the Ministry, and that follow-up will be conducted with the relevant authorities. It is also noted that the installation of the speed display sign on the road has been completed.

Trans Canada Trail

A follow-up is provided regarding the discussions with Trans Canada Trail. It is noted that Trans Canada Trail rarely approves trail extensions and that several criteria must be met for a project to qualify for recognition. The possibility of continuing discussions to have the project evaluated remains under consideration. It is mentioned that connecting the trail to La Pêche and Gatineau would increase the likelihood of Trans Canada Trail approving the project. It is also noted that the process will not be pursued at this time.

Vision Zero

No further follow-up at this time.

A5/Scott Ramps

The possibility of installing a stop sign at the entrance to Route 5 North for vehicles coming from the east is raised, as the turn appears to be at an angle sharper than 90 degrees. Some Committee members do not support this option due to concerns that cyclists may fail to stop, which could create a safety issue. The Committee maintains its recommendation to close this ramp, with or without a stop sign.

Chemin de la Mine

It is requested that the costs obtained for epoxy paint line marking be reviewed. The cost analysis will be shared with the Transportation Subcommittee.

Bollards and Shoulders

Shoulder measurements have been completed. Bollards will be installed in

et de la Mobilité durable du Québec. Le projet d'installation des bollards sera présenté au conseil municipal. Une réparation de l'accotement au nord de Loretta est également à discuter avec le MTMD.

sections, where the shoulder width allows. The possibility of widening the shoulder is also discussed. It is noted that work related to widening or repairing the shoulder falls under the responsibility of the Ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTMD). The bollard installation project will be presented to Council. Repairs to the shoulder north of Loretta will also be discussed with the MTMD.

6.0 RECOMMANDATIONS DES SOUS-COMITÉS

6.1 Sous-comité de la mobilité durable

6.1.1 La voie verte

Il est discuté de la possibilité d’allonger la Voie verte du côté sud afin de prolonger le réseau cyclable et de favoriser une meilleure continuité des déplacements actifs dans ce secteur.

Recommandation :

Le comité recommande de prolonger la Voie verte jusqu’à la limite sud de la Municipalité

Proposée par : M. Andy Ball
Appuyée par : Mme Heather MacDonald

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

6.1.2 Sentier RPA (centre communautaire Farm Point)

Une visite du secteur a été effectuée par Mme MacDonald accompagnée d’employés de la Municipalité. Il est toutefois constaté que les fichiers consultés suite à cette visite ne concernent finalement pas la section visée. La possibilité de réaliser une étude environnementale est soulevée et il est confirmé qu’une telle étude est prévue. Les discussions sont toujours en cours et se poursuivront.

Recommandation : Aucune recommandation n’a été formulée pour ce point.

6.1.3 Chemin de la Rivière

Le comité discute de la possibilité d’étendre la zone de 30 km/h sur le chemin de la Rivière. Il est mentionné qu’une limite de 30 km/h pourrait être envisagée, bien qu’une limite de 20 km/h soit considérée comme préférable dans certains secteurs.

Un projet pilote réalisé à Bromont (Chaucidou) est également présenté comme exemple de conception.

Recommandation :

Le comité recommande de prolonger la zone de 30 km/h sur le chemin de la Rivière, de la Voie verte (Sud) jusqu’au chemin Carman (Nord). Il recommande également d’évaluer la possibilité de désigner ce tronçon comme une rue cyclable(vélo-rue) et de mandater le Sous-comité des transports afin d’étudier la configuration du chemin de la Rivière.

Proposée par : M. Étienne Gaudet-Pellerin
Appuyée par : M. Karl Saidla

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

6.1.4 Sentier Hautes-Plaines

Le comité discute des travaux prévus pour 2027. Il est mentionné que le fait que le budget actuellement prévu est conditionnel à l’obtention d’une subvention est problématique. La possibilité de réaliser les travaux selon une approche hybride est discutée, soit en confiant certains travaux à un entrepreneur et en réalisant le reste des travaux en régie par la Municipalité.

Recommandation :

Le comité recommande de procéder au projet prévu pour 2027 sans le conditionner à l’obtention d’une subvention et d’identifier précisément la section visée dans le PTI plutôt que d’attendre l’obtention d’une subvention.

Proposée par : Mme Heather MacDonald
Appuyée par : M. Daniel Gélinas

6.0 SUBCOMMITTEE RECOMMENDATIONS

6.1 Sustainable mobility Subcommittee

6.1.1 Voie Verte

The possibility of extending la Voie Verte to the south is discussed in order to expand the cycling network and improve the continuity of active transportation routes in the area.

Recommendation:

The Committee recommends extending la Voie Verte to the southern boundary of the Municipality.

Moved by: Mr. Andy Ball
Seconded by: Ms. Heather MacDonald

CARRIED UNANIMOUSLY

6.1.2 RPA Trail (Farm Point Community Centre)

A site visit was conducted by Ms. MacDonald accompanied by Municipal staff. However, it was determined that the files reviewed following the visit do not ultimately pertain to the section in question. The possibility of conducting an environmental assessment was raised, and it was confirmed that such an assessment is planned. Discussions are ongoing and will continue.

Recommendation: No recommendation was made for this item.

6.1.3 Chemin de la Rivière

The Committee discusses the possibility of extending the 30 km/h zone along Chemin de la Rivière. It is noted that a 30 km/h speed limit could be considered, although a 20 km/h limit may be preferable in certain areas.

A pilot project implemented in Bromont (Chaucidou) is also presented as an example of a road design.

Recommendation:

The Committee recommends extending the 30 km/h zone along Chemin de la Rivière, from la Voie Verte (south) to Chemin Carman (north). It also recommends considering designating this section as a bicycle street (vélo-rue) and mandating the Transportation Committee to study the configuration of Chemin de la Rivière.

Moved by: Mr. Étienne Gaudet-Pellerin
Seconded by: Mr. Karl Saidla

CARRIED UNANIMOUSLY

6.1.4 Hautes-Plaines Trail

The Committee discusses the work planned for 2027. It is noted that having the currently allocated budget contingent upon obtaining a grant is problematic. The possibility of carrying out the work through a hybrid approach is discussed, with some work being assigned to a contractor and the remaining work being completed by the Municipality’s in-house crews.

Recommendation:

The Committee recommends proceeding with the project planned for 2027 without making it conditional on obtaining a grant, and identifying the specific section targeted for the work in the Capital Expenditure Program (PTI), rather than waiting for a grant to be obtained.

Moved by: Ms. Heather MacDonald
Seconded by: Mr. Daniel Gélinas

CARRIED UNANIMOUSLY

6.2 Sous-comité des transports

6.2.1 Intersection kingsmere/Meech et Scott/Old Chelsea

Le comité discute de la possibilité d'ajouter un panneau d'arrêt à l'intersection des chemins Kingsmere et Meech, considérant qu'une recommandation en ce sens figure déjà dans le rapport de MOBI-O.

Recommandation :

Le comité recommande l'ajout de panneaux d'arrêt dans les deux directions à l'intersection des chemins Kingsmere et Meech.

Proposée par : M. Karl Saidla
Appuyée par : M. Étienne Gaudet-Pellerin

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.2.2 Route partagée – Projet pilote

Le comité discute de la situation sur le chemin Kelly, notamment du sentiment d'insécurité exprimé par certains citoyens. Le report des travaux au printemps 2027 est également abordé. Ce délai pourrait permettre de planifier des mesures visant à améliorer la sécurité avant la réalisation des travaux. La possibilité d'aménager un *chaucidou*, similaire à celui proposé sur le chemin de la Rivière, est discutée. Il est également soulevé que la nouvelle chaussée pourrait entraîner une augmentation de la vitesse des véhicules, ce qui devra être pris en considération dans la conception des aménagements.

Recommandation :

Le comité recommande de mandater le sous-comité des transports afin d'étudier la configuration du chemin de la Rivière et du chemin Kelly.

Proposée par : M. Étienne Gaudet-Pellerin
Appuyée par : M. Karl Saidla

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.2.3 Resurfacement et réfection du chemin Old Chelsea

Le comité discute du resurfacement et de la réfection du chemin Old Chelsea. Il est mentionné que les travaux de resurfacement sont prévus pour l'année prochaine. Un résumé des discussions antérieures est ensuite présenté, ainsi que les décisions du comité concernant les recommandations à transmettre au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTMD) en vue de la réfection du chemin Old Chelsea.

Recommandation :

Pour le projet de resurfacement, le comité recommande :

- de demander au MTMD d'adapter le lignage afin de définir clairement la bande cyclable du côté sud, à proximité du bureau de poste, et d'éliminer la voie de virage à gauche à proximité du chemin Cecil;
- de réduire la largeur des voies de circulation à 3,0 m.

Pour le scénario optimal de réfection du chemin Old Chelsea, le comité recommande :

- que le CCTMD, ou à tout le moins un représentant du comité, soit impliqué de façon continue dans la conception du projet et puisse participer aux échanges tout au long du processus;
- d'établir une limite de vitesse de 30 km/h;
- d'aménager des pistes cyclables unidirectionnelles, protégées et séparées de la chaussée, ainsi qu'une piste multifonctionnelle ou des trottoirs;
- de prévoir une infrastructure de transport actif continue et

6.2 Transportation Subcommittee

6.2.1 Kingsmere/Meech and Scott/Old Chelsea intersection

The Committee discusses the possibility of adding stop signs at the intersection of Kingsmere and Meech, noting that a recommendation to this effect is already included in the MOBI-O report.

Recommendation:

The Committee recommends the installation of stop signs in both directions at the intersection of Kingsmere and Meech.

Moved by: Mr. Karl Saidla
Seconded by: Mr. Étienne Gaudet-Pellerin

CARRIED UNANIMOUSLY

6.2.2 Shared Road – Pilot Project.

The Committee discusses the situation on Chemin Kelly, particularly the concerns regarding safety expressed by some residents. The postponement of the work until spring 2027 is also discussed. This delay could provide an opportunity to plan measures aimed at improving safety before the work is carried out. The possibility of implementing a *Chaucidou*, similar to the one proposed on Chemin de la Rivière, is discussed. It is also noted that the new road surface could lead to an increase in vehicle speeds, which should be taken into consideration when designing the improvements.

Recommendation:

The Committee recommends mandating the Transportation Subcommittee to study the configuration of Chemin de la Rivière and Chemin Kelly.

Moved by: Mr. Étienne Gaudet-Pellerin
Seconded by: Mr. Karl Saidla

CARRIED UNANIMOUSLY

6.2.3 Chemin Old Chelsea Reconstruction and Resurfacing

The Committee discusses the resurfacing and reconstruction of Old Chelsea Road. It is noted that the resurfacing work is scheduled to take place next year. A summary of previous discussions is then presented, along with the Committee's decisions regarding the recommendations to be submitted to the Ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTMD) in preparation for the reconstruction of Old Chelsea Road.

Recommendation:

For the resurfacing project, the Committee recommends:

- requesting that the MTMD adjust the road markings to clearly define the bicycle lane on the south side near the post office and eliminate the left-turn lane near Chemin Cecil;
- reducing the width of the travel lanes to 3.0 m.

For the optimal reconstruction scenario for Old Chelsea Road, the Committee recommends:

- that the CCTMD, or at least a representative of the Committee, be continuously involved in the design of the project and participate in discussions throughout the process;
- establishing a 30 km/h speed limit;
- providing protected, separated, one-way bicycle lanes, as well as a multi-use path or sidewalks;
- providing continuous active transportation infrastructure integrated into the master plan;

intégrée au plan directeur; • de privilégier des carrefours giratoires plutôt que des feux de circulation ou des panneaux d'arrêt; • de prévoir des passages piétonniers munis d'îlots de refuge et de feux clignotants; • de porter une attention particulière à la géométrie de la chaussée; • d'intégrer des aménagements paysagers; • de prévoir un éclairage adéquat.	• prioritizing roundabouts over traffic lights or stop signs; • providing pedestrian crossings equipped with refuge islands and flashing beacons; • considering roadway geometry; • incorporating landscaping and streetscaping; • ensuring adequate lighting.
Proposée par : M. Karl Saidla Appuyée par : M.Andy Ball	Moved by: Mr. Karl Saidla Seconded by: Mr. Andy Ball
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	CARRIED UNANIMOUSLY

7.0 DÉLIBÉRATIONS À HUIS CLOS

Aucun point n'a été discuté à huis clos lors de cette réunion.

7.0 CLOSED-DOOR DELIBERATIONS

No items were discussed in closed session during this meeting.

8.0 PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine rencontre du comité est prévue le 20 novembre 2026.

8.0 NEXT MEETING

The next meeting of the committee is scheduled for November 20, 2026

9.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par M. Greg McGuire, appuyé par Mme. Heather MacDonald et résolut que cette rencontre soit levée à 11 :25

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9.0 ADJOURNMENT

IT IS PROPOSED by Mr. Greg McGuire, seconded by Mrs. Heather MacDonald and resolved that this meeting be adjourned at 11:25

CARRIED UNANIMOUSLY

PROCÈS-VERBAL PRÉPARÉ PAR

MINUTES SUBMITTED BY

Cristel BL

Cristel Brunet Lafrenière

Signature de l'employé municipal / Signature of the Municipal Officer

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

MINUTES APPROVED BY

Greg McGuire

Greg McGuire, Président / Chair



100, chemin d’Old Chelsea, Chelsea QC J9B 1C1
Tél. : ...819 827-1124 Téléc. : 819 827-2672f
www.chelsea.ca

(Réf. n° 114.204)

COMITÉ CONSULTATIF D’URBANISME

Procès-verbal de la réunion du 19 août 2026

PLANNING ADVISORY COMMITTEE

Minutes of the August 19, 2026 Meeting

Constatant qu’il y a quorum, M. Donald Dery président cette réunion, déclare la présente séance du Comité consultatif d’urbanisme (CCU) ouverte à 18h47.

Having noticed that there is quorum Mr. Donald Dery, presiding over this meeting, declares this sitting of the Planning Advisory Committee (PAC) open at 6:47 p.m.

PRÉSENTS

PRESENT

Donald Déry ~ Dominic Labrie – Brian Nolan (membre du conseil / council member)
Benoit Delage ~ Matthew Smith - Marc Monette ~ Nicole Desroches ~ George Claydon - (membres / members)
Cecilia-Elanor Leon ~ Jérémie Maillé-Côté ~ Florence Mazy - (employés municipaux/ municipal Officers)

ABSENTS

REGRETS

Stefan Krauss ~ David Shantz

AUTRES

OTHERS

Aucun/Nil

1.0 APPROBATION DE L’ORDRE DU JOUR

1.0 ADOPTION OF THE AGENDA

IL EST PROPOSÉ par M. Benoit Delage, appuyé par M. Matthew Smith et résout que l’ordre du jour gouvernant cette assemblée soit adopté tel que présenté.

IT IS PROPOSED by Mr. Benoit Delage, seconded by Mr. Matthew Smith and resolved that the agenda governing this meeting be adopted as presented.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

ADOPTED UNANIMOUSLY

2.0 APPROBATION ET SIGNATURE DU PROCÈS-VERBAL

2.0 ADOPTION AND SIGNING OF THE MINUTES

2.1 Réunion ordinaire du 8 juillet 2026

2.1 Ordinary meeting held on July 8, 2026

Le procès-verbal de la réunion ordinaire tenue le 8 juillet 2026 est adopté tel que présenté. Proposé par Mme. Nicole Desroches appuyé par M. Dominic Labrie.

The minutes of the ordinary meeting held on July 8, 2026, are adopted as presented. Proposed by Mrs. Nicole Desroches, seconded by Mr. Dominic Labrie.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

ADOPTED UNANIMOUSLY

3.0 PÉRIODE DES QUESTIONS

3.0 QUESTION PERIOD

Les requérants pour les dossiers 5.1, 5.2 et 6.2 étaient présents en ligne pour présenter leurs demandes et répondre aux questions des membres du CCU.

Applicants for item 5.1, 5.2 and 6.2 joined online to present their requests and answer questions from the members of the PAC.

4.0 DEMANDES MULTIPLES

4.0 MULTIPLE REQUESTS

Aucun

None

5.0 DÉROGATION MINEURE

5.0 MINOR EXEMPTION

5.1 71, chemin Cabot – Implantation d’une remise dans la marge latérale droite

5.1 71 chemin Cabot – Siting of a shed in the right-side setback

ATTENDU QUE le propriétaire du 71, chemin Cabot, a présenté une demande de dérogation mineure au Règlement de zonage numéro 1215-22 afin de permettre de régulariser l’implantation d’une remise de 1,8 m × 2,7 m à 0,15 m de la ligne latérale droite du lot le maintien de la remise à l’extrémité de l’aire de stationnement afin de dégager l’espace nécessaire à l’agrandissement de celle-ci pour accueillir deux véhicules;

WHEREAS the owner of 71, chemin Cabot, submitted a minor variance application under Zoning By-law No. 1215-22 to regularize the location of a 1.8 m × 2.7 m shed, situated 0.15 m from the right-side lot line, and to allow the shed to remain at the end of the parking area in order to provide the space required to enlarge the parking area to accommodate two vehicles.

ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d’analyse soumis le 17 août 2026 par le Service de l’urbanisme et du développement durable;

WHEREAS the members have reviewed the analysis report submitted on August 17, 2026 by the Planning and Sustainable Development Department;

IL EST DONC PROPOSÉ par M. Dominic Labrie, appuyé par Mme. Nicole Desroches, et résolu que le Comité consultatif d’urbanisme recommande au conseil municipal de ne pas accorder la demande.

IT IS THEREFORE PROPOSED by Mr. Dominc Labrie, seconded by Ms, Nicoles Desroches and resolved that the Planning Advisory Committee recommend to Municipal Council that the application not be approved.

RECOMMANDÉ À L’UNANIMITÉ

RECOMMENDED BY UNANIMITY

5.2 27, chemin Cabot – Implantation d’une remise dans la marge latérale droite ATTENDU QUE le propriétaire du 71, chemin Cabot, a présenté une demande de dérogation mineure au Règlement de zonage numéro 1215-22 afin de permettre de régulariser l’implantation d’une remise de 1,8 m × 2,7 m à 0,15 m de la ligne latérale droite du lot le maintien de la remise à l’extrémité de l’aire de stationnement afin de dégager l’espace nécessaire à l’agrandissement de celle-ci pour accueillir deux véhicules; ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d’analyse soumis le 17 août 2026 par le Service de l’urbanisme et du développement durable; IL EST DONC PROPOSÉ par M. Matthew Smith, appuyé par M. George Claydon, et résolu que le Comité consultatif d’urbanisme recommande au conseil municipal de ne pas accorder la demande. RECOMMANDÉ À L’UNANIMITÉ	5.2 27 chemin Cabot – Siting of a shed in the right-side setback WHEREAS the owner of 71, chemin Cabot, submitted a minor variance application under Zoning By-law No. 1215-22 to regularize the location of a 1.8 m × 2.7 m shed, situated 0.15 m from the right-side lot line, and to allow the shed to remain at the end of the parking area in order to provide the space required to enlarge the parking area to accommodate two vehicles. WHEREAS the members have reviewed the analysis report submitted on August 17, 2026 by the Planning and Sustainable Development Department; IT IS THEREFORE PROPOSED by Mr. Matthew Smith, seconded by Mr. George Claydon and resolved that the Planning Advisory Committee recommend to Municipal Council that the application not be approved. RECOMMENDED BY UNANIMITY
6.0 PIIA	6.0 SPAIP
6.1 60, chemin Lamoille – Résidence unifamiliale isolée Reporté	6.1 60 chemin Lamoille – Detached single-family dwelling Differed
6.2 316, chemin Ladyfield – Agrandissement d’une habitation unifamiliale jumelée Lot 6 289 653 au cadastre du Québec ATTENDU QUE le propriétaire du lot 6 289 653 du cadastre du Québec, également connu comme étant le 316, chemin Ladyfield, a présenté une demande d’approbation en vertu du Règlement numéro 1218-22 sur les plans d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA) afin de régulariser l’agrandissement d’une habitation unifamiliale jumelée ; ATTENDU QUE l’agrandissement, d’une dimension de 5,49 m sur 3,64 m et d’une hauteur de 4,01 m, est revêtu d’un parement de type board and batten blanc et que sa toiture est composée du même matériau que celle de la résidence existante ; ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d’analyse soumis le 17 août 2026 par le Service de l’urbanisme et du développement durable; IL EST DONC PROPOSÉ M. Matthew Smith appuyé par M. George Claydon, et résolu que le Comité consultatif d’urbanisme recommande au conseil municipal d’accepter la demande. RECOMMANDÉ À L’UNANIMITÉ	6.2 316 chemin Ladyfield – Addition to a semi-detached single-family dwelling Lot 6 289 653 of Quebec cadastre WHEREAS the owner of lot 6 289 653 in the cadastre of Québec, also known as 316 chemin Ladyfield, has submitted an application for approval under the Site Planning and Architectural Integration Program (SPAIP) By-law 1218-22 to allow the expansion of a semi-detached single-family dwelling. WHEREAS the addition, measuring 5.49 m by 3.64 m and having a height of 4.01 m, is clad with white board-and-batten siding and its roof is composed of the same material as that of the existing residence. WHEREAS the members have reviewed the analysis report submitted on August 17, 2026 by the Planning and Sustainable Development Department. IT IS THEREFORE PROPOSED by Mr. Matthew Smith, seconded by Mr. George Claydon, and resolved that the Planning Advisory Committee recommends to the municipal council that the application be approved. RECOMMENDED BY UNANIMITY
7.0 USAGES CONDITIONNELS Aucun	7.0 CONDITIONAL USES None
8.0 PPCMOI Aucun	8.0 SPCMOB None
9.0 RÈGLEMENTS D’URBANISME Aucun	9.0 PLANNING BY-LAWS None
10.0 INFORMATIONS DE LA SÉANCE DU CONSEIL	10.0 UPDATE ON COUNCIL MEETING
10.1 Session ordinaire du 18 août 2026 Présentation des dossiers de la session ordinaire du conseil municipal du 18 août 2026.	10.1 August 18, 2026 Ordinary meeting Presentation of files for the regular session of Municipal Council held on August 18, 2026.
11.0 AUTRE Aucun	11.0 OTHER None
12.0 LEVÉE DE LA SÉANCE IL EST PROPOSÉ par M. Dominic Labrie, appuyé par M. George Claydon et résolut que cette rencontre soit levée à 19h42. ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ	12.0 ADJOURNMENT IT IS PROPOSED by Mr. Dominic Labrie, seconded by Mr. George Claydon and resolved that this meeting be adjourned at 7:42 pm. ADOPTED UNANIMOUSLY

PROCÈS-VERBAL PRÉPARÉ PAR


.....

Signature de l'employé municipal / Signature of the Municipal Officer

MINUTES SUBMITTED BY

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL


.....

Donald Déry, Président / Chair

MINUTES APPROVED BY



100, chemin d’Old Chelsea, Chelsea QC J9B 1C1
Tél. : ...819 827-1124 Téléc. : 819 827-2672f
www.chelsea.ca

(Réf. n° 114.204)

COMITÉ CONSULTATIF D’URBANISME
Procès-verbal de la réunion extraordinaire du 3 septembre 2026

PLANNING ADVISORY COMMITTEE
Minutes of the September 3, 2026 Meeting

Constatant qu’il y a quorum, M. Dominic Labrie président suppléant lors de cette réunion, déclare la présente séance du Comité consultatif d’urbanisme (CCU) ouverte à 12h04.

Having noticed that there is quorum Mr. Dominic Labrie, Acting chair, presiding over this meeting, declares this sitting of the Planning Advisory Committee (PAC) open at 12:04 p.m.

PRÉSENTS

PRESENT

Dominic Labrie ~ Brian Nolan (membre du conseil / council member)
Stefan Krauss ~ Matthew Smith ~ David Shantz ~ George Claydon ~ Benoît Delage (membres / members)
Michel Beaulne ~ Jérémie Maillé-Côté (employés municipaux/ municipal Officers)

ABSENTS

REGRETS

Nicole Desroches ~ Marc Monette ~ Donald Déry

AUTRES

OTHERS

Aucun / Nil

1.0 APPROBATION DE L’ORDRE DU JOUR

1.0 ADOPTION OF THE AGENDA

IL EST PROPOSÉ par M. Dominic Labrie, appuyé par M. George Claydon et résout que l’ordre du jour gouvernant cette assemblée soit adopté tel que présenté.
ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

IT IS PROPOSED by Mr. Dominic Labrie, seconded by Mr. George Claydon and resolved that the agenda governing this meeting be adopted as presented.
ADOPTED UNANIMOUSLY

2.0 APPROBATION ET SIGNATURE DU PROCÈS-VERBAL

2.0 ADOPTION AND SIGNING OF THE MINUTES

Aucun

None

3.0 PÉRIODE DES QUESTIONS

3.0 QUESTION PERIOD

Les requérants pour le dossier 6.1 était présent en ligne pour présenter sa demande et répondre aux questions des membres du CCU.

Applicants for item 6.1 joined online to present their requests and answer questions from the members of the PAC.

4.0 DEMANDES MULTIPLES

4.0 MULTIPLE REQUESTS

Aucun

None

5.0 DÉROGATION MINEURE

5.0 MINOR EXEMPTION

Aucun

None

6.0 PIIA

6.0 SPAIP

6.1 60, chemin Lamoille – Nouvelle résidence unifamiliale isolée.
Lot 3 707 667 au cadastre du Québec

6.1 60 chemin Lamoille – New Detached single-family dwelling
Lot 3 707 667 of Quebec Cadastre

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 3 707 667 au cadastre du Québec, également connu comme étant le 60, chemin de Lamoille, a présenté une demande d’approbation en vertu du Règlement numéro 1218-22 sur les plans d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA), afin d’autoriser la construction d’une nouvelle habitation unifamiliale isolée de quatre (4) chambres à coucher ainsi qu’un garage attenant ;

WHEREAS the owner of lot 3 707 667 of the Québec Cadastre, also known as 60 chemin Lamoille has submitted an application for approval under By-law No.1218-22 respecting Site Planning and Architectural Integration Program (SPAIP) in order to authorize the construction of a new four-bedroom detached single-family dwelling and an attached garage.

ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d’analyse soumis le 3 septembre 2026 par le Service de l’urbanisme et du développement durable;

WHEREAS the members have reviewed the analysis report submitted on September 3, 2026, by the Urban Planning and Sustainable Development Department.

IL EST DONC PROPOSÉ par M. Benoît Delage appuyé par M. George Claydon, et résolu que le Comité consultatif d’urbanisme recommande au conseil municipal d’accepter la demande avec les conditions suivantes :

IT IS THEREFORE PROPOSED by Mr. Benoît Delage, seconded by Mr. George Claydon, and resolved that the Planning Advisory Committee recommend that Municipal Council approve the application with the following conditions:

- que le requérant acquitte, au moment de la délivrance du permis de construction, la contribution financière applicable à

- That the applicant pay, at the time the building permit is issued,

l'unité d'eau requise, conformément au règlement municipal 1336-25-1;		the applicable financial contribution for the required water unit, in accordance with Municipal By-law No. 1336-25-1;	
- Qu'avant le début des travaux de construction, la Municipalité confirme par écrit que la capacité nécessaire au branchement projeté a été réservée à la propriété, sous réserve de l'entrée en vigueur d'une modification au Règlement numéro 1327-24 concernant le moratoire, permettant l'attribution d'unités d'eau aux projets nécessitant moins de deux (2) unités, conformément aux critères et aux conditions qui y seront établis. - qu'aucun branchement aux services municipaux ne soit réalisé avant l'entrée en vigueur d'une modification au Règlement numéro 1327-24 permettant un tel branchement et avant la délivrance du permis de branchement requis.		- That, prior to the commencement of construction work, the Municipality confirm in writing that the capacity required for the proposed connection has been reserved for the property, subject to the coming into force of an amendment to By-law No. 1327-24 respecting the moratorium, allowing the allocation of water units to projects requiring fewer than two (2) units, in accordance with the criteria and conditions to be established therein; - That no connection to municipal services be carried out before an amendment to By-law No. 1327-24 allowing such a connection comes into force and before the required connection permit is issued.	
RECOMMANDÉ À L'UNANIMITÉ		RECOMMENDED BY UNANIMITY	
7.0	USAGES CONDITIONNELS	7.0	CONDITIONAL USES
Aucun		None	
8.0	PPCMOI	8.0	SPCMOB
Aucun		None	
9.0	RÈGLEMENTS D'URBANISME	9.0	PLANNING BY-LAWS
Aucun		None	
10.0	INFORMATIONS DE LA SÉANCE DU CONSEIL	10.0	UPDATE ON COUNCIL MEETING
Aucun		None	
11.0	AUTRE	11.0	OTHER
Aucun		None	
12.0	LEVÉE DE LA SÉANCE	12.0	ADJOURNMENT
IL EST PROPOSÉ par M. Matthew Smith, appuyé par M. David Shantz et résolut que cette rencontre soit levée à 12h33. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ		IT IS PROPOSED by Mr. Matthew Smith, seconded by Mr. David Shantz and resolved that this meeting be adjourned at 12:33 pm. ADOPTED UNANIMOUSLY	

PROCÈS-VERBAL PRÉPARÉ PAR		MINUTES SUBMITTED BY	
	 Signature de l'employé municipal / Signature of the Municipal Officer		
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL		MINUTES APPROVED BY	
	 Dominic Labrie Président suppléant / Acting Chair		

**6) SERVICES ADMINISTRATIFS /
ADMINISTRATIVE SERVICES**

6.1) RÉGLEMENTATION / LEGISLATION

6.2) CONTRATS / CONTRACTS

6.2. a)

Séance ordinaire du 6 octobre 2026 / October 6, 2026, ordinary sitting

OCTROI DE MANDAT À LA FIRME BC2 POUR LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE DE L'ACCÈS À L'EAU

ATTENDU QUE le Service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire (SLSCVC) a rencontré le conseil municipal les 17 février et 25 mai 2026 afin de discuter de l'orientation stratégique à privilégier pour le dossier d'accès à l'eau;

ATTENDU QUE le SLSCVC a entrepris des démarches auprès des firmes spécialisées afin d'obtenir un accompagnement professionnel pour un mandat de planification stratégique de l'accès à l'eau;

ATTENDU QUE la firme BC2 est le plus bas soumissionnaire conforme, possède une expertise reconnue en urbanisme, en aménagement du territoire ainsi qu'en sports, loisirs et récréotourisme;

ATTENDU QUE la Municipalité n'avait pas prévu cette dépense au budget 2026, mais qu'elle souhaite tout de même avancer dans le développement d'une stratégie et d'un plan d'action pour l'accès à l'eau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le conseil autorise l'octroi d'un mandat à la firme BC2 pour un mandat de planification stratégique de l'accès à l'eau d'un montant de 15 433,16 \$ taxes nettes et ce, à même le surplus non affecté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

6.2. b)

Séance ordinaire du 6 octobre 2026 / October 6, 2026, ordinary sitting

**OCTROI DU CONTRAT POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS D'AUDIT
EXTERNE POUR LES ANNÉES FINANCIÈRES SE TERMINANT LE 31
DÉCEMBRE 2026, 2027 ET 2028 AVEC LA POSSIBILITÉ DE DEUX ANNÉES
OPTIONNELLES 2029 ET 2030**

À VENIR

6.3) AUTORISATIONS, PAIEMENTS / AUTHORIZATIONS, PAYMENTS

6.4) SUBVENTIONS / GRANTS

6.4. a)

Séance ordinaire du 6 octobre 2026 / October 6, 2026, ordinary sitting

DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU (PRIMEAU) 2023-2033

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea prévoit réaliser divers travaux liés à ses infrastructures d'eau afin d'assurer la pérennité, la fiabilité et la conformité de ses installations ainsi que le maintien des services à la population;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea souhaite déposer une ou plusieurs demandes d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU 2023-2033) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a pris connaissance du guide du PRIMEAU 2023-2033, qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère et qu'elle comprend les modalités du programme qui s'appliquent à elle et à son projet;

ATTENDU QUE la Municipalité reconnaît qu'elle doit assumer tous les coûts non admissibles associés au projet, y compris toutes les directives de changements admissibles à hauteur de 50 % de leur coût ainsi que tout dépassement de coûts;

ATTENDU QUE la Municipalité reconnaît qu'elle doit assumer toutes les dépenses engagées si elle ne respecte pas les délais prévus au programme;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles ainsi que les coûts d'exploitation continus associés au projet, le cas échéant;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable de la Municipalité de Chelsea agit à titre de représentant de ladite Municipalité dans le cadre de ce dossier;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à la firme GBI Experts-conseils inc. afin de l'accompagner dans la préparation, le dépôt et le suivi des demandes d'aide financière relatives au programme PRIMEAU 2023-2033;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU 2023-2033) pour le projet de mise à niveau et d'augmentation de la capacité de production de l'usine de filtration des eaux du secteur Centre-Village et confirme son engagement à respecter les modalités du programme.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous documents donnant effet à la présente résolution.

6.4. b)

Séance ordinaire du 6 octobre 2026 / October 6, 2026, ordinary sitting

PROJET D'AMÉLIORATION, DE MISE AUX NORMES ET DE STABILISATION DU TALUS DU SENTIER MULTIFONCTIONNEL SITUÉ ENTRE LE CHEMIN WRIGHT ET LE CHEMIN LORETTA

ATTENDU QUE le Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) vise à soutenir le développement, l'amélioration et l'entretien d'infrastructure de transport actif afin de promouvoir ce type de déplacement, d'encourager le tourisme durable, d'améliorer le bilan routier, de contribuer à la prévention en santé et de réduire les émissions de gaz à effet de serre causées par les déplacements des personnes;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea souhaite réaliser des travaux sur le sentier multifonctionnel existant situé entre le chemin Wright et le chemin Loretta, notamment la mise aux normes et la réfection de la chaussée, l'élargissement du sentier, la stabilisation du talus pour des raisons de sécurité et le remplacement des ponceaux requis;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III), volet 2, Amélioration des infrastructures de transport actif;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea doit respecter les lois et règlements en vigueur et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un de ses représentants à signer cette demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le conseil municipal de la Municipalité de Chelsea autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III), volet 2, Amélioration des infrastructures de transport actif, pour le projet d'amélioration, de mise aux normes et de stabilisation du talus du sentier multifonctionnel situé entre le chemin Wright et le chemin Loretta.

QUE la Municipalité de Chelsea confirme avoir lu et compris les modalités d'application du programme.

QUE la Municipalité de Chelsea confirme son engagement à faire réaliser le projet admissible conformément aux modalités du programme en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

QUE le Maire et la Directrice générale ou leurs remplaçants soient et sont dûment autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Chelsea, tout document ou toute entente requis dans le cadre de cette demande de financement, incluant la convention d'aide financière, si applicable, à cet effet avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable.

6.5) MANDATS / MANDATES

6.6) DIVERS / VARIOUS

6.6. a)

Séance ordinaire du 6 octobre 2026 / October 6, 2026, ordinary sitting

PROCÉDURE PORTANT SUR LA RÉCEPTION ET L'EXAMEN DES PLAINTES FORMULÉES DANS LE CADRE DE L'ATTRIBUTION D'UN CONTRAT OU D'UN PROCESSUS D'HOMOLOGATION DE BIEN OU DE QUALIFICATION D'ENTREPRISE

ATTENDU QUE la Loi sur les contrats des organismes municipaux (LCOM), RLRQ, c. C-65.01, notamment ses articles 115 et suivants, impose aux organismes municipaux de traiter équitablement les plaintes formulées dans le cadre de l'attribution d'un contrat ou d'un processus d'homologation ou de qualification et de publier leur procédure sur leur site Internet;

ATTENDU QUE la présente procédure doit être interprétée avec la LCOM, la Loi sur l'Autorité des marchés publics (LAMP), les règlements applicables ainsi que le règlement de gestion contractuelle de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le conseil a adopté la présente procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'attribution d'un contrat ou d'un processus d'homologation ou de qualification telle que présentée aux membres du conseil.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous documents donnant effet à la présente résolution.



PROCÉDURE PORTANT SUR LA RÉCEPTION ET L'EXAMEN DES PLAINTES FORMULÉES DANS LE CADRE DE L'ATTRIBUTION D'UN CONTRAT OU D'UN PROCESSUS D'HOMOLOGATION DE BIEN OU DE QUALIFICATION D'ENTREPRISE

1. PRÉAMBULE

La présente procédure vise à assurer un traitement équitable des plaintes formulées auprès de la Municipalité de Chelsea dans le cadre de l'attribution d'un contrat ou d'un processus d'homologation de biens ou de qualification d'entreprises, conformément à la Loi sur les contrats des organismes municipaux.

2. CADRE LÉGISLATIF

La Loi sur les contrats des organismes municipaux (LCOM), RLRQ, c. C-65.01, notamment ses articles 115 et suivants, impose aux organismes municipaux de traiter équitablement les plaintes formulées dans le cadre de l'attribution d'un contrat ou d'un processus d'homologation ou de qualification et de publier leur procédure sur leur site Internet.

La présente procédure doit être interprétée avec la LCOM, la Loi sur l'Autorité des marchés publics (LAMP), les règlements applicables ainsi que le règlement de gestion contractuelle de la Municipalité.

3. OBJECTIF

La présente procédure établit les règles de réception, de recevabilité, d'examen, de décision, de communication et de conservation applicables aux plaintes et aux manifestations d'intérêt liées aux contrats de la Municipalité. Elle vise à protéger l'égalité entre les entreprises, l'intégrité des processus et le respect des délais légaux.

Toutefois, avant de déposer une plainte, il est suggéré de communiquer avec la personne-ressource identifiée dans l'avis publié sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) ou dans les documents concernés au préalable afin d'obtenir toute précision relativement au processus d'attribution d'un contrat ou au processus d'homologation ou de qualification concerné.

4. DÉFINITIONS

À moins de déclaration expresse à l'effet contraire ou résultant du contexte ou de la disposition, les expressions, termes et mots suivants ont, dans la présente procédure, le sens et l'application que leur attribue le présent article :

- Contrats visés : contrats d'approvisionnement, de construction, de services ou de partenariat que la Municipalité peut attribuer, et ce, au sens de l'article 11 LCOM.
- Responsable désigné : personne chargée de recevoir, d'examiner et de décider des plaintes et manifestations d'intérêt.
- SEAO : Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec.

5. APPLICATION

L'application de la présente procédure est confiée à la personne occupant la fonction suivante : Directrice générale.

Cette personne désignée reçoit les plaintes et manifestations d'intérêt, vérifie leur recevabilité, coordonne l'analyse avec le service requérant ou le responsable du contrat, obtient au besoin un avis juridique ou une expertise externe, communique les décisions, effectue les mentions requises au SEAO et conserve un dossier complet.

6. DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES AUX PLAINTES FORMULÉES À L'ÉGARD D'UNE PROCÉDURE OUVERTE OU D'UN PROCESSUS D'HOMOLOGATION OU DE QUALIFICATION EN COURS

6.1. PROCESSUS VISÉS ET INTÉRÊT REQUIS

La présente section s'applique à toute procédure ouverte au sens du deuxième alinéa de l'article 27 de la LCOM ainsi qu'à tout processus d'homologation ou de qualification en cours devant mener à l'attribution d'un contrat visé.

Seule une entreprise intéressée, un groupe d'entreprises intéressées ou son représentant peut porter plainte relativement à cette procédure ou à ce processus. Dans le cas d'une demande de prix adressée à des entreprises qualifiées, cette règle s'applique uniquement à l'étape de qualification.

6.2. MOTIFS ADMISSIBLES

Une plainte peut être formulée lorsque les documents d'appel d'offres ou les documents établissant le processus d'homologation ou de qualification prévoient des conditions qui n'assurent pas un traitement intègre ou équitable des entreprises, empêchent la participation d'entreprises pourtant qualifiées pour répondre aux besoins exprimés ou offrant un bien homologué, ou ne sont pas conformes au cadre normatif applicable à la Municipalité.

6.3. TRANSMISSION ET DÉLAI

Pour être recevable, la plainte doit être transmise par voie électronique au responsable désigné, à l'adresse officielle indiquée par la Municipalité plaintes@chelsea.ca, au plus tard à la date limite de réception des plaintes publiée au SEAO.

Elle doit être présentée au moyen du formulaire [Formulaire de plainte](#) déterminé par l'Autorité des marchés publics et contenir tous les renseignements et documents exigés par ledit formulaire.

6.4. CONTENU DE LA PLAINTE

Une plainte doit contenir les informations suivantes :

- date de la plainte;
- nom, adresse, téléphone et courriel du plaignant et, le cas échéant, de son représentant;
- numéro et titre du processus ainsi que numéro de référence SEAO;
- exposé précis des motifs, documents et articles concernés;
- mesure corrective recherchée;
- documents pertinents à l'appui;
- attestation de l'exactitude des renseignements et toute autre information exigée par le formulaire de l'AMP.

6.5. RECEVABILITÉ

Pour faire l'objet d'un examen, la plainte doit provenir d'une entreprise ayant l'intérêt requis, viser une procédure ou un processus assujéti à la présente section, être transmise par voie électronique au moyen du formulaire prescrit, être reçue dans le délai publié au SEAO, porter sur des documents qui y étaient disponibles au plus tard deux jours avant la date limite de réception des plaintes et reposer sur un motif admissible.

Le responsable désigné avise sans délai le plaignant lorsque celui-ci n'a pas l'intérêt requis ou lorsque la plainte est irrecevable, en indiquant les motifs de cette conclusion.

6.6. RÉCEPTION, EXAMEN ET DÉCISION

- Accuser réception de la plainte et consigner la date et l'heure de réception.
- Vérifier sans délai l'intérêt du plaignant et les critères de recevabilité; aviser rapidement le plaignant si la plainte est irrecevable.
- Inscrire au SEAO la réception de la première plainte lorsque la loi l'exige.
- Suspendre toute étape incompatible avec un examen équitable et préserver la confidentialité du dossier.
- Analyser les motifs avec le service requérant ou le responsable du contrat, en recueillant les faits et documents nécessaires.
- Si la plainte est fondée, l'accepter et prendre les mesures correctives appropriées; sinon, la rejeter avec motifs.
- Transmettre la décision motivée par voie électronique après la date limite de réception des plaintes, mais au plus tard trois jours avant la date limite de réception des soumissions. Lorsque plusieurs plaintes concernent le même processus, transmettre les décisions au même moment.
- Reporter au besoin la date limite de réception des soumissions afin qu'au moins sept jours restent à courir à compter de la transmission de la décision et publier le nouveau délai au SEAO.
- Informer le plaignant de son droit de s'adresser à l'AMP dans les trois jours suivant la réception de la décision, selon la LAMP, et inscrire au SEAO la date de transmission de la décision.

7. DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES AUX MANIFESTATIONS D'INTÉRÊT ET AUX PLAINTES FORMULÉES À L'ÉGARD D'UN PROCESSUS D'ATTRIBUTION QUI REQUIERT UN AVIS D'INTENTION

La présente section s'applique lorsqu'un contrat de gré à gré projeté requiert la publication d'un avis d'intention au SEAO en vertu de l'article 33 LCOM.

Une entreprise peut manifester son intérêt si elle estime pouvoir réaliser le contrat conformément aux besoins et aux obligations décrits dans l'avis. La manifestation d'intérêt doit être transmise à l'adresse et au plus tard à la date indiquée dans l'avis.

Si les vérifications démontrent que l'entreprise est en mesure de réaliser le contrat, le responsable désigné accepte la manifestation d'intérêt et recommande de ne pas conclure le contrat de gré à gré.

Dans le cas contraire, il recommande la poursuite du processus projeté. La décision motivée est transmise par voie électronique au moins sept jours avant la date prévue pour la conclusion du contrat.

Si ce délai ne peut être respecté, cette date est reportée du nombre de jours requis.

La décision doit indiquer à la personne qui a manifesté son intérêt qu'il dispose d'un délai de trois jours suivant la réception de la décision pour formuler, conformément à l'article 38 de la LAMP, une plainte auprès de l'AMP.

8. DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES AUX PLAINTES FORMULÉES À L'ÉGARD DE TOUTE AUTRE PROCÉDURE D'ATTRIBUTION DE CONTRAT

Une entreprise peut porter plainte à l'égard de toute procédure d'attribution d'un contrat qui n'est pas autrement visée par les sections précédentes. La plainte est transmise par voie électronique à l'adresse officielle désignée par la Municipalité et comprend la date, l'identité et les coordonnées du plaignant, le numéro et le titre du projet, un exposé détaillé des motifs ainsi que les pièces pertinentes.

Le responsable désigné examine la plainte avec le responsable du contrat ou le service concerné. Lorsque les vérifications démontrent qu'elle est fondée, il prend les mesures appropriées pour y donner suite; dans le cas contraire, il la rejette et en informe le plaignant. La décision motivée est transmise par voie électronique.

9. ENTRÉE EN VIGUEUR, ACCESSIBILITÉ ET RÉVISION

La présente procédure entre en vigueur à Chelsea, Québec, ce 6^e jour du mois d'Octobre 2026.

Elle est accessible en tout temps sur le site Internet de la Municipalité. Elle est révisée lorsque le cadre législatif ou réglementaire change et, au minimum, selon le cycle de révision documentaire de la Municipalité. Le document officiel adopté par le conseil a préséance.

10. SIGNATURES

Aziz Lahssaini
Directeur des finances

Claudine Lacasse
Directrice générale

6.7) RESSOURCES HUMAINES / HUMAN RESOURCES

6.7. a)

Séance ordinaire du 6 octobre 2026 / October 6, 2026, ordinary sitting

EMBAUCHE DE MADAME MAGALLY PILON AU POSTE D'AGENTE AUX COMMUNICATIONS

ATTENDU QUE le 10 août 2026 la Municipalité procédait au 2^e affichage du poste d'Agent ou agente aux communications;

ATTENDU QUE le comité de sélection a rencontré plusieurs candidats;

ATTENDU QUE les membres du comité de sélection sont unanimes à recommander la candidature de Madame Magally Pilon pour combler le poste en titre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que, sur la recommandation du Responsable du service des communications, Monsieur Cédric Williams et de la Responsable des ressources humaines, Madame Ghislaine Grenier, Madame Magally Pilon soit embauchée à titre d'Agente aux communications à compter du 21 septembre 2026 et rémunérée selon la grille salariale des cols blancs avec une période de probation de six (6) mois.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous documents donnant effet à la présente résolution.

6.7. b)

Séance ordinaire du 6 octobre 2026 / October 6, 2026, ordinary sitting

EMBAUCHE DE MADAME CATHY BÉRUBÉ AU POSTE D'ADJOINTE ADMINISTRATIVE AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU QUE le 27 juillet 2026 la Municipalité procédait au 2^e affichage du poste d'Adjointe administrative ou adjoint administratif au Service de sécurité incendie;

ATTENDU QUE le comité de sélection a rencontré plusieurs candidats et candidates;

ATTENDU QUE les membres du comité de sélection sont unanimes à recommander la candidature de Madame Cathy Bérubé pour combler le poste en titre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que, sur la recommandation du Directeur du service de sécurité incendie, Monsieur Charles Ethier et de la Responsable des ressources humaines, Madame Ghislaine Grenier, Madame Cathy Bérubé soit embauchée à titre d'Adjointe administrative au Service de sécurité incendie à compter du 28 septembre 2026 et rémunérée selon la grille salariale des cols blancs avec une période de probation de six (6) mois.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous documents donnant effet à la présente résolution.

7) URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE / PLANNING AND SUSTAINABLE DEVELOPMENT

7.1) DÉROGATIONS MINEURES / MINOR EXEMPTIONS

7.1. a)

Séance ordinaire du 6 octobre 2026 / October 6, 2026, ordinary sitting

DÉROGATION MINEURE – IMPLANTATION D'UNE ALLÉE D'ACCÈS SUR DES TERRAINS DISTINCTS ET DANS LA MARGE ARRIÈRE – 9, CHEMIN MAIDAN – DISTRICT ÉLECTORAL 4

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme étant le lot numéro 4 993 892 du cadastre du Québec, également désigné comme étant le 9, chemin Maidan, a présenté une demande de dérogation mineure au Règlement de zonage numéro 1215-22 afin de permettre l'aménagement d'une allée d'accès desservant une habitation unifamiliale isolée projetée sur le lot enclavé numéro 3 030 790;

ATTENDU QUE le Règlement sur les permis et certificats numéro 1219-22 prévoit qu'un lot enclavé peut satisfaire à l'exigence d'accès applicable à la délivrance d'un permis de construction pour un bâtiment principal par l'intermédiaire d'un droit de passage lorsque les conditions prévues au règlement sont respectées, et que ce mécanisme constitue, dans le présent cas, le seul moyen d'accès au lot numéro 3 030 790;

ATTENDU QUE l'allée d'accès projetée doit conséquemment traverser plusieurs terrains afin de rejoindre le lot enclavé et que, sur le lot numéro 4 993 892, celle-ci doit franchir la ligne arrière et être située à une distance de 0 m de celle-ci;

ATTENDU QUE le Règlement de zonage numéro 1215-22 prévoit qu'une entrée charretière et une allée d'accès doivent être situées sur le même terrain que l'aire de stationnement hors rue qu'elles desservent et que, pour les terrains situés à l'extérieur du périmètre d'urbanisation, elles doivent être situées à l'extérieur des marges prescrites;

ATTENDU QUE l'allée d'accès projetée ne peut respecter ces dispositions en raison de l'enclavement du lot numéro 3 030 790 et de la nécessité de traverser les terrains situés entre celui-ci et le chemin Maidan;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.7 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, lors d'une réunion ordinaire le 16 septembre 2026;

ATTENDU QU'un avis public, conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, fut donné le 18 septembre 2026, indiquant que la présente demande de dérogation mineure serait soumise au conseil municipal pour décision et à l'effet que le conseil recevra les commentaires de toute personne intéressée par cette demande;

ATTENDU QU'une copie de cet avis public fut envoyée par courtoisie aux voisins concernés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution, et que le conseil :

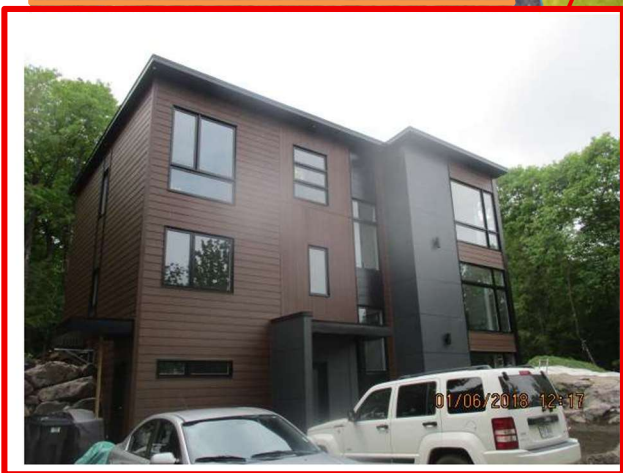
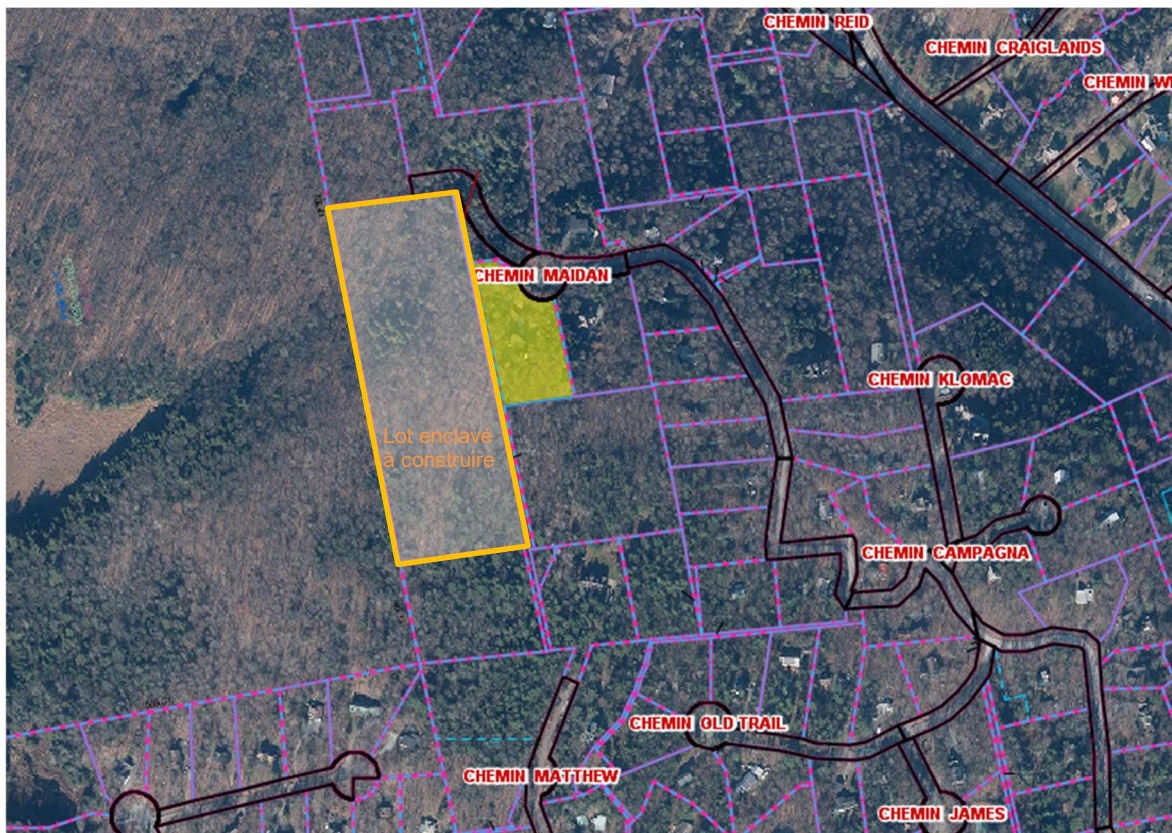
- accorde la demande de dérogation mineure visant le lot numéro 4 993 892 du cadastre du Québec, également connu comme étant le 9, chemin

7.1. a)

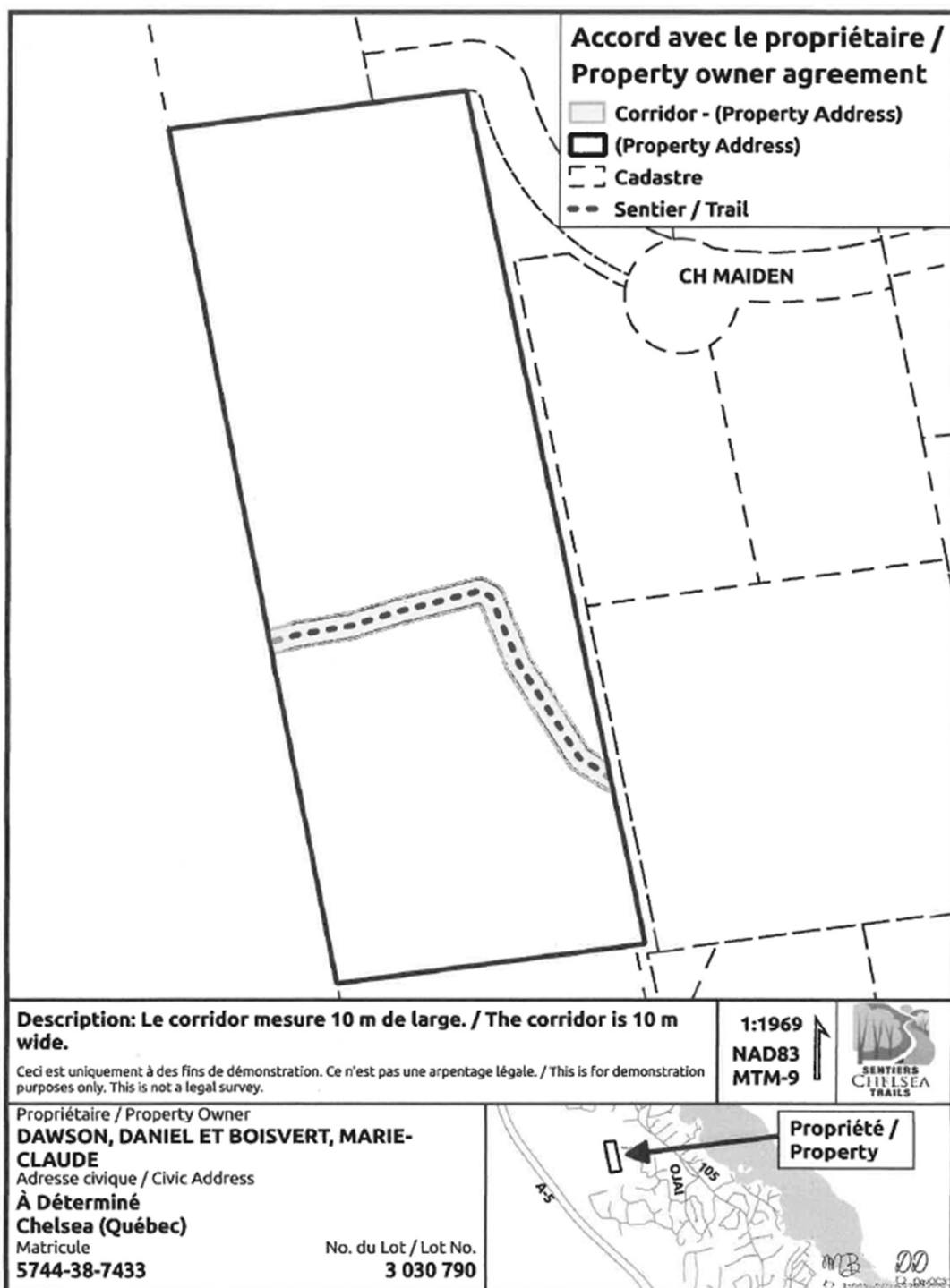
Maidan, afin de permettre l'aménagement d'une allée d'accès desservant une habitation unifamiliale isolée projetée sur le lot enclavé numéro 3 030 790, laquelle traverserait plusieurs terrains et franchirait la ligne arrière du lot numéro 4 993 892 à une distance de 0 m de celle-ci, alors que le Règlement de zonage numéro 1215-22 prévoit que l'allée d'accès doit être située sur le même terrain que l'aire de stationnement hors rue qu'elle dessert et à l'extérieur des marges prescrites, dont la marge arrière minimale applicable de 4,5 m.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la présente dérogation s'applique exclusivement aux travaux tels que décrits dans la demande 2026-20024, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution.

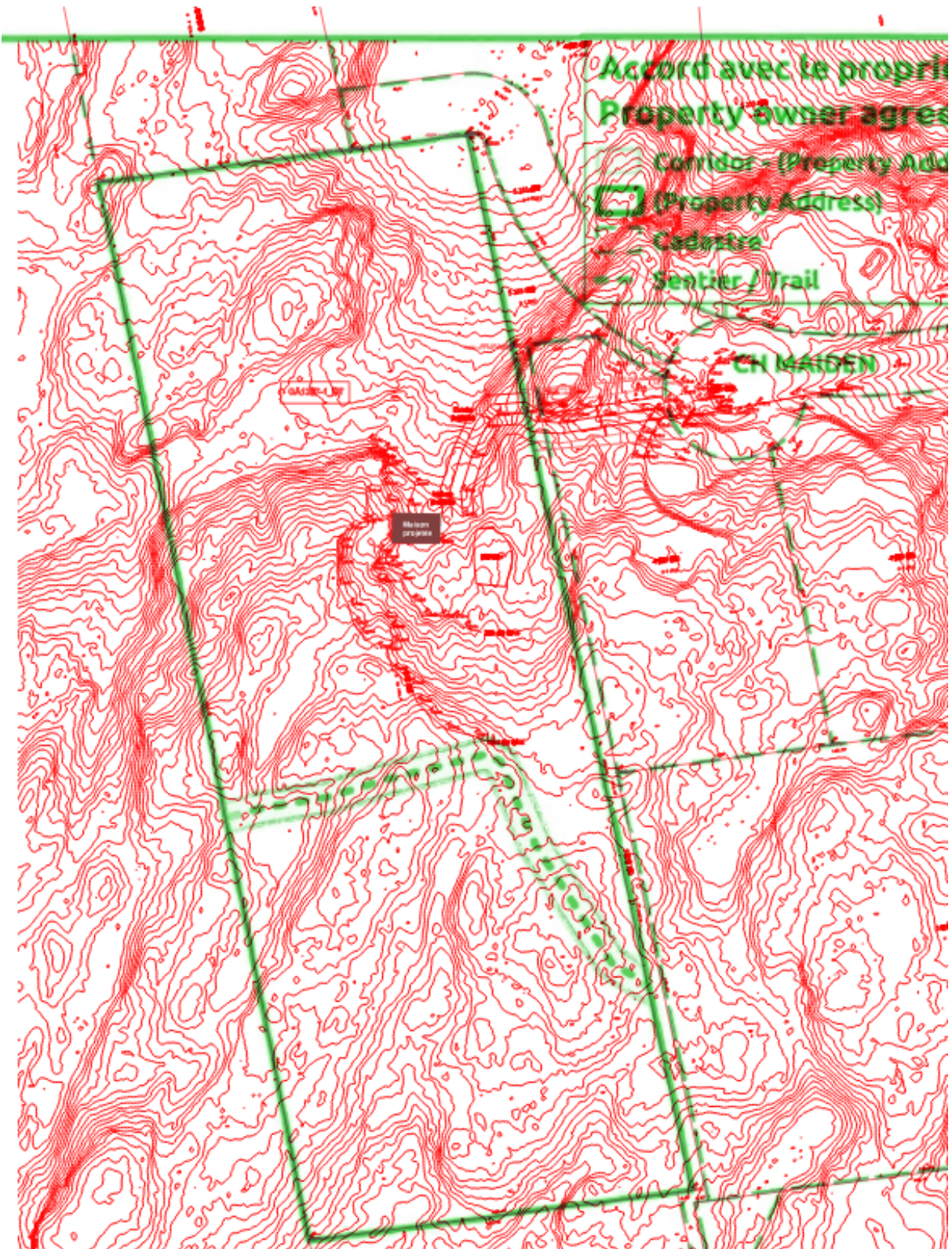
IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.



PLANS DE LOCALISATION - 9, CHEMIN MAIDAN
DM



SENTIER COMMUNAUTAIRE - 9, CHEMIN MAIDAN
DM



SENTIER COMMUNAUTAIRE SUPERPOSÉ AU PROJET - 9, CHEMIN MAIDAN
DM – MARGE ARRIÈRE



EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

EXCERPT FROM THE COUNCIL MINUTES OF THE
MUNICIPALITY OF CHELSEA

Session ordinaire du 10 mars 2020 sous la présidence de son
honneur la Mairesse Caryl Green, dûment convoquée et à
laquelle il y avait quorum

ANNEXE A

97-20

SERVITUDE DE PASSAGE EN FAVEUR DU LOT
3 030 790 AU CADASTRE DU QUÉBEC

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 3 030 790 au cadastre du Québec
demande une servitude de passage pour sa propriété sur un petit sentier appartenant à
la Municipalité de Chelsea afin d'obtenir un permis de construction pour une entrée
charretière;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea est propriétaire du lot
3 030 792 au cadastre du Québec;

ATTENDU QUE le service de l'urbanisme et du développement durable
a procédé à l'analyse de la demande;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement
durable a pris connaissance de la demande lors d'une réunion ordinaire tenue le 5 février
2020 et recommande de **refuser** la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kay Kerman,
appuyé par le conseiller Greg McGuire et résolu que le conseil **refuse** d'accorder une
servitude de passage sur le lot 3 030 792 au bénéfice du lot 3 030 790 au cadastre du
Québec.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général
et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à
signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente
résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COPIE CERTIFIÉE


John-David McFaul
Directeur général et Secrétaire-trésorier


Caryl Green
Mairesse

	O	C		O	C		O	C
Direction générale	☐	☐	Urbanisme	☒	☐	Communications	☐	☐
Finances	☐	☐	Travaux Publics	☐	☐	Incendies	☐	☐
Ressources humaines	☐	☐	Loisirs	☐	☐	Autres : _____		

REÇU LE:

27 MAI 2021

AGREEMENT OF A RIGHT OF WAY ON FOOT ONLY

APPEARED:

MUNICIPALITÉ DE GHELSEA

NAME: Daniel Dawson, Marie-Claude Boisvert

ADDRESS: 9 Maidan Road

Hereinafter called the "GRANTOR";

AND

LA MUNICIPALITÉ DE CHELSEA, corporation duly constituted in accordance with Article 28 of the «Loi sur l'organisation territoriale municipale» (1988, c.19) and following the publication of a notice in the "Gazette officielle du Québec" (Part I, No.17, April 28th, 1990), the name of the Municipality of Hull-West is changed to "Municipalité de Chelsea," having its head office at 100, Chemin Old Chelsea, Chelsea, province de Québec, Canada, J9B 1C1, represented by Caryl Green, Mayor and Charles Ricard, General Director and treasurer secretary, duly authorized by resolution of their board dated **July 7 2014**, and bearing number **172-14**

Hereinafter called the "GRANTEE";

AND

SENTIERS CHELSEA, a corporation duly constituted in accordance with Part III of the «Loi sur les compagnies» by Articles of Incorporation dated June 19, 2009, having its head office at 1076 Route 105, Chelsea, Québec, J9B 1P3, represented by **Alain Piche, president** duly authorized by resolution of their board dated **April 12, 2021**.

Hereinafter called the "INTERVENER":

1. THE GRANTOR is owner in title of an immovable property situated at **Lot # 3 030 790** and more particularly described on a municipal property description which is annexed to these presents.
2. That the GRANTEE wishes to offer to the population of the Municipality of Chelsea, walking trails which will provide a continuous, homogeneous, efficient, and safe route, all in conformity with its master plan.
3. That the "INTERVENER" is a non-profit organization which has for its mission the protection, growth and development of walking trails in the Municipality of Chelsea and who will collaborate to this effect with the GRANTEE in providing the volunteers for the development and maintenance of the trails.
4. That the GRANTOR and the GRANTEE accept to create a walking trail through the property of the GRANTOR and more particularly described on the municipal property description, annexed to the present. The trail will be 10 metres in width. The trail will be marked with small trail signs to assist trail users.
5. That the said right of passage will allow the access by foot, snowshoe or cross country skiing within the limits of the site of the right of passage.
6. That the GRANTEE undertakes at its own expense, to construct, maintain, and mark the

trail, with the INTERVENER'S collaboration.

7. That the GRANTOR accepts that the GRANTEE and the INTERVENER, shall carry out the work necessary for the construction of the trail, such as boardwalks and other facilities for the safety of users.
8. That the GRANTOR accepts that the GRANTEE and the INTERVENER may prepare and publicize maps which show the location of the trail on the Sentiers Chelsea Trails and the Municipality of Chelsea websites.
9. The GRANTEE undertakes to disclose to his insurance company the said agreement for that his liability insurance covers all claims relating to property damage or bodily injury that occurred on the property resulting from the use of premises by a third party.
10. This agreement is revocable at any time and the GRANTEE undertakes to return the land to the state it was before the signature of these presents within a period of six (6) months.
11. The GRANTEE and the INTERVENER undertake to give to the users the following documents:
 - The plan or drawing describing the location of the trail in the property limits of the lot of the owner.
 - The regulations relating to the use of the trail.
 - The diagram of the signage and the markings indicating the site of the trail.
11. The present agreement of right of passage begins from the date of these presents and will be valid for a period of one (1) year, at which time it will renew automatically with the same term and duration, unless one of the parties to this agreement notifies the other in writing at least ninety (90) days of its intention to terminate it.

IN WITNESS WHERE OF, the parties signed at


GRANTOR Daniel Dawson
May 03, 2021, 08:57 AM EDT

WITNESS

DATE


GRANTOR
Marie-Claude Boisvert
May 03, 2021, 12:53 PM EDT

WITNESS

DATE


GRANTEE
Municipality of Chelsea

WITNESS

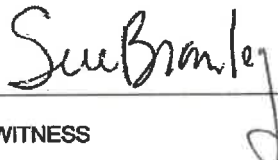
DATE

02/6/2021


INTERVENER SCT
Alain Piche

WITNESS

DATE


26/5/2021

**Accord avec le propriétaire /
Property owner agreement**

 Corridor - (Property Address)

 (Property Address)

 Cadastre

 Sentier / Trail

CH MAIDEN

Description: Le corridor mesure 10 m de large. / The corridor is 10 m wide.

Ceci est uniquement à des fins de démonstration. Ce n'est pas une arpentage légale. / This is for demonstration purposes only. This is not a legal survey.

1:1969

NAD83
MTM-9



Propriétaire / Property Owner

**DAWSON, DANIEL ET BOISVERT, MARIE-
CLAUDE**

Adresse civique / Civic Address

À Déterminé

Chelsea (Québec)

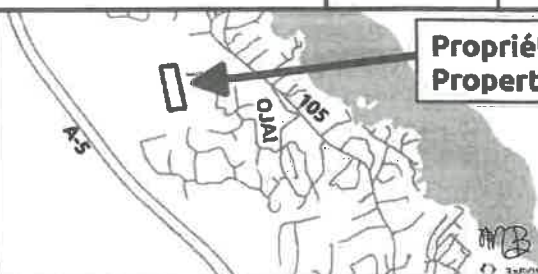
Matricule

5744-38-7433

No. du Lot / Lot No.

3 030 790

**Propriété /
Property**





EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

EXCERPT FROM THE COUNCIL MINUTES OF THE
MUNICIPALITY OF CHELSEA

Session ordinaire du 7 juillet 2014 sous la présidence de son honneur la mairesse Caryl Green, dûment convoquée et à laquelle il y avait quorum. / Ordinary sitting of July 7, 2014, under the presidency of Her Worship Mayor Caryl Green, duly convened, and at which there was quorum.

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea en partenariat avec Sentier Chelsea est en cours de réalisation du Plan directeur de transport actif;

ATTENDU QUE la vision du Plan directeur du transport actif de Chelsea est de privilégier la cohésion sociale et de promotion de la santé des citoyens, à travers la protection d'un réseau municipal vert de transport actif desservant les résidents pour leurs déplacements non motorisés tant récréatifs qu'utilitaires;

ATTENDU QUE la municipalité de Chelsea s'engage à continuer dans sa démarche pour travailler en collaboration avec l'organisme Sentiers Chelsea afin de créer un réseau de sentiers pédestres pour faire la connexion entre les divers quartiers à Chelsea;

ATTENDU QU'IL y a lieu de signer des ententes de droits de passage avec quelques résidents de Chelsea, propriétaires de lots affectés par le tracé, pour donner continuité à certains sentiers municipaux;

ATTENDU QUE le document « Entente de droit de passage pour usage pédestre » a été rédigé pour la création du réseau de sentiers à Chelsea;

ATTENDU QUE l'implication budgétaire municipale est d'un maximum de 1 000 \$ par entente, dépendant des travaux à réaliser sur le sentier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Simon Joubarme, appuyé par le conseiller Jean-Paul Leduc et résolu que l'entente pour le droit de passage entre la municipalité, les propriétaires et sentier Chelsea soit par la présente adoptée;

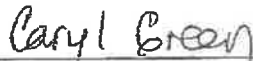
• QUE le maire et/ou le directeur général/secrétaire-trésorier, ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COPIE CERTIFIÉE

Résolution n° 172-14


Charles Ricard
Directeur général/secrétaire-trésorier
Director General/Secretary-Treasurer


Caryl Green
Mairesse
Mayor

Municipalité de Chelsea
100, ch. Old Chelsea
Chelsea (Qc)
J9B 1C1

tél. : 619 827-1124
télécopieur :
819 827-4594

MB DD
3a5f0Mn0XUgE2N0p2z30+EnZ/GXHQKWKSA-6 16 11

Code of Conduct *March 7, 2014*

- This trail may be used by the general public for non-motorized transport;
- Chelsea Trails, the Municipality of Chelsea and the MRC des Collines may publicize the existence of this trail on their respective websites;
- Chelsea Trails will post notices at each trail head asking users to respect adjacent private property by:
 - o remaining on the designated trail
 - o avoiding unnecessary noise
 - o not picking or destroying vegetation
 - o respecting wildlife
 - o prohibiting fires

Chelsea Trails volunteers will periodically check the condition of the trail and undertake maintenance activities to ensure the safety of users;

Trail Signage

Item	Description	
	Round trail markers fixed to trees	
	Round directional trail markers	
	Code of Conduct notice to be placed at trailheads	

**7.2) PLANS D'IMPLANTATION ET
D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE /
SITE PLANNING AND
ARCHITECTURAL INTEGRATION
PROGRAMS**

7.2. a)

Séance ordinaire du 6 octobre 2026 / Octobre 6, 2026, ordinary sitting

PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – ENSEIGNE ATTACHÉE – 13, CHEMIN CROSS LOOP – DISTRICT ÉLECTORAL 5

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 4 790 315 du cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 13, chemin Cross Loop, a présenté une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin d'autoriser l'installation d'une enseigne attachée pour le Pharmaprix;

ATTENDU QUE l'enseigne attachée proposée, d'une dimension de 7,25 m sur 1,19 m et d'une superficie totale de 8,63 m², serait installée sur la façade latérale droite du bâtiment, orientée vers l'autoroute 5, et serait composée d'un panneau d'Alupanel peint en rouge sur lequel seraient apposées des lettres individuelles en aluminium blanc formant l'inscription « PHARMAPRIX »;

ATTENDU QUE l'enseigne doit répondre aux objectifs et critères du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1218-22, notamment quant à son intégration au caractère villageois et champêtre de Farm Point ainsi qu'à la sobriété et au caractère visuellement secondaire de l'affichage;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) considère que la couleur rouge saturée de l'enseigne lui confère déjà une présence visuelle marquée et que l'absence d'éclairage favoriserait un affichage plus sobre et visuellement secondaire, davantage compatible avec le caractère villageois et champêtre de Farm Point, d'autant plus que l'enseigne serait orientée vers le parc de la Gatineau et située à proximité du territoire de connectivité nouvellement intégré à la réglementation municipale;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU), lors de sa séance du 16 septembre 2026, a recommandé l'approbation de la présente demande à la condition que l'enseigne ne soit munie d'aucun éclairage, conformément aux dispositions de l'article 145.19 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

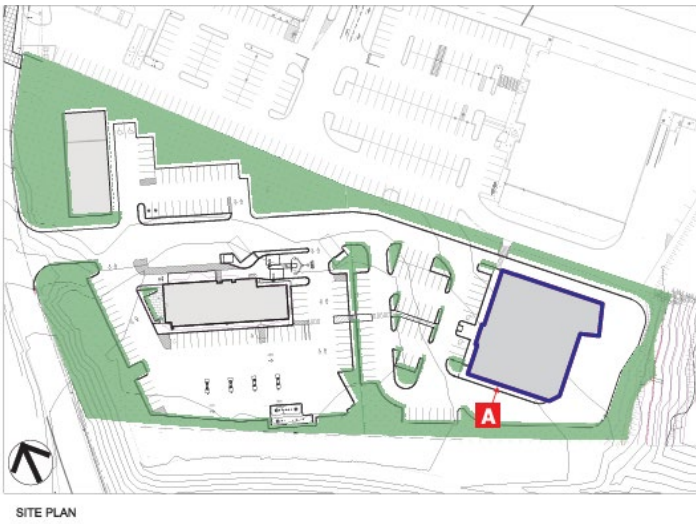
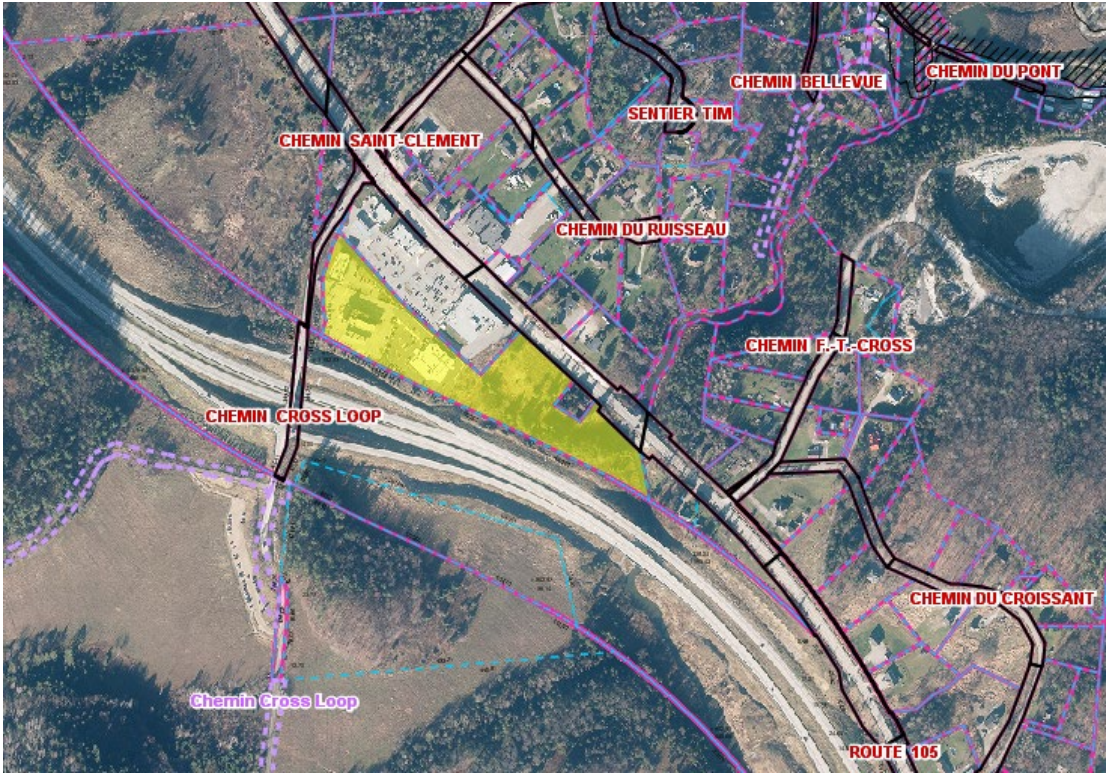
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution et que le conseil :

- approuve avec conditions en vertu du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1218-22, un PIIA, sur le lot 4 790 315 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 13, chemin Cross Loop, afin d'autoriser l'installation d'une enseigne attachée pour le Pharmaprix;
- conditionnellement à ce que l'enseigne ne soit munie d'aucun éclairage.

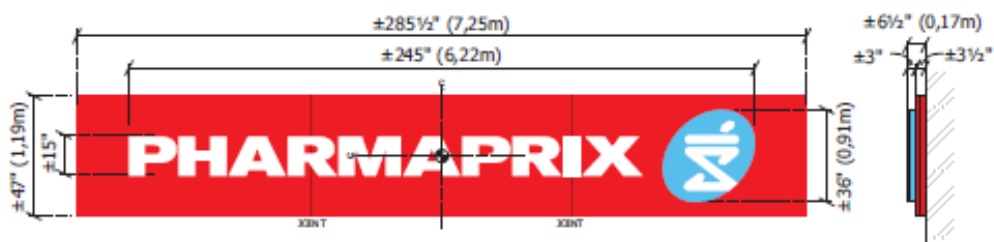
7.2. a)

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la présente autorisation s'applique exclusivement aux travaux tels que décrits à la demande 2026-20026, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.



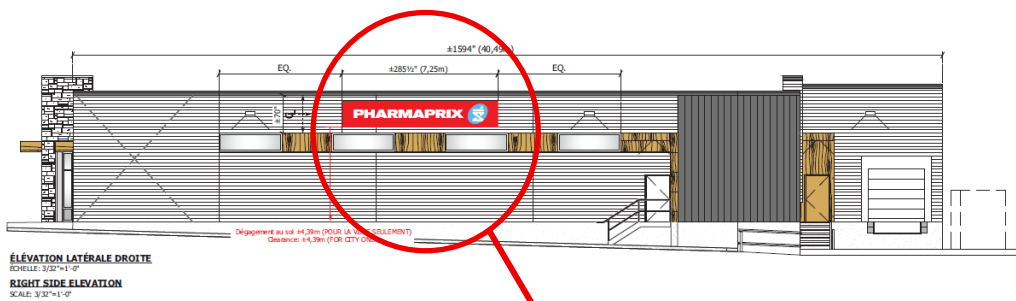
LOCALISATION – 13, CHEMIN CROSS LOOP
PIIA - ENSEIGNE COMMERCIALE



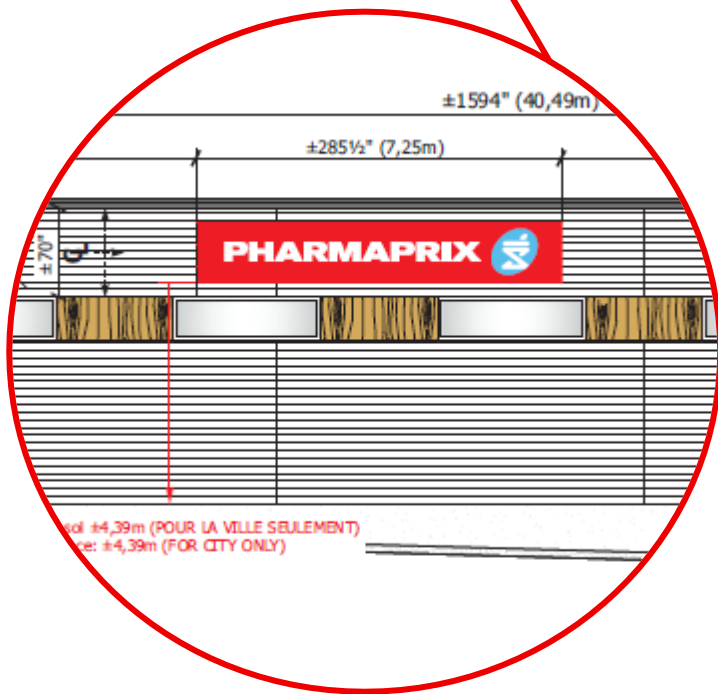
A NOUVEL ENSEMBLE DE LOGO ET LETTRES INDIVIDUELLES LUMINEUX X1
SUR NOUVEAU PANNEAU EN ALUMINIUM
 ÉCHELLE : 3/16" = 1'-0"
SUPERFICIE DE L'ENSEIGNE: 60.92 pi² / 5.66 m²
SUPERFICIE DU PANNEAU: 92.87 pi² / 8.63 m²
POIDS : ±460 Lbs

A NEW ILLUMINATED CHANNEL LETTERS AND LOGO X1
ON NEW ALUMINUM PANEL
 SCALE: 3/16" = 1'-0"
SIGN AREA: 60.92 ft² / 5.66 m²
PANEL AREA: 92.87 ft² / 8.63 m²
WEIGHT: ±460 Lbs

POWER FEED LOCATION
 ALIMENTATION ÉLECTRIQUE **120 VOLTS / 10 AMPS**



ÉLEVATION LATÉRALE DROITE
 ECHELLE: 3/32"=1'-0"
 RIGHT SIDE ELEVATION
 SCALE: 3/32"=1'-0"



PLAN DE L'ENSEIGNE LATÉRALE – 13, CHEMIN CROSS LOOP
 PIIA – ENSEIGNE COMMERCIALE



ENSEIGNE AVANT EXISTANTE – 13, CHEMIN CROSS LOOP
PIIA – ENSEIGNE COMMERCIALE

7.2. b)

Séance ordinaire du 6 octobre 2026 / October 6, 2026, ordinary sitting

PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – ENSEIGNE ATTACHÉE – 1720, ROUTE 105 – DISTRICT ÉLECTORAL 5

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 3 031 921 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 1720, route 105, a présenté une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin d'autoriser l'installation d'une enseigne attachée pour une clinique de Physiothérapie;

ATTENDU QUE la clinique Mālama Physiothérapie et Performance ne détient actuellement aucun certificat d'autorisation d'usage, certains des usages projetés étant conditionnels à l'adoption du Règlement numéro 1393-26;

ATTENDU QUE l'enseigne principale attachée, d'une dimension de 3,50 m sur 0,60 m, pour une superficie totale de 2,10 m², est proposée sur la façade avant du bâtiment, face au stationnement ainsi qu'à la route 105 et que celle-ci serait composée de lettres individuelles en acrylique de couleur blanc cassé, installées directement sur le revêtement de la façade, sans panneau de fond, et porterait l'inscription « Mālama Physiothérapie »;

ATTENDU QUE la demande est assujettie aux critères d'évaluation du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1218-22;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU), lors de sa séance du 16 septembre 2026, a entériné la recommandation du Service de l'urbanisme et du développement durable (SUDD) visant l'approbation de la présente demande à l'égard du présent plan en conformité aux dispositions de l'article 145.19 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

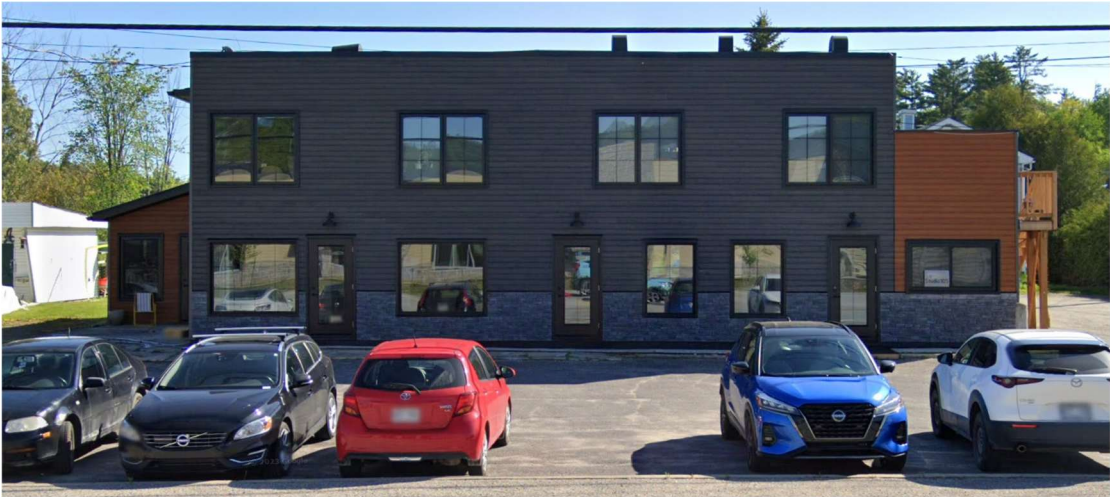
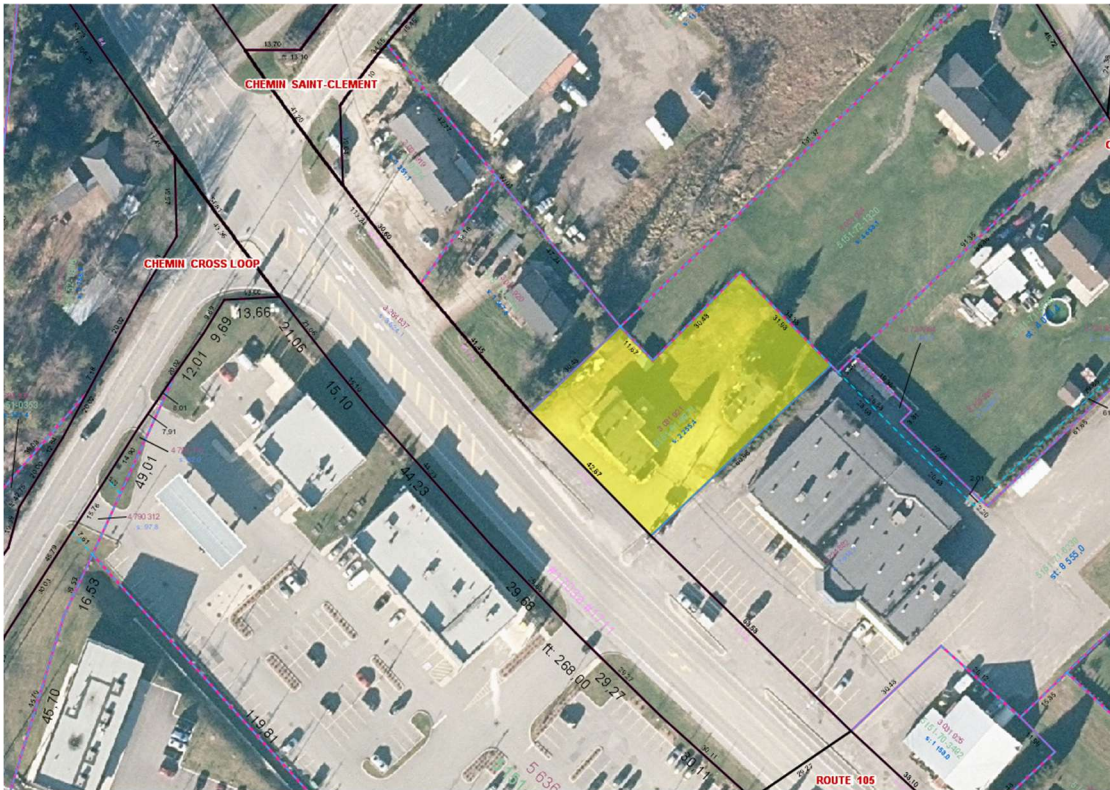
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution et que le conseil :

- approuve avec conditions en vertu du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1218-22, un PIIA, sur le lot 3 031 921 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 1720, route 105, afin d'autoriser l'installation d'une enseigne attachée pour la clinique de Physiothérapie Mālama;
- conditionnellement :
 - à l'adoption du Règlement numéro 1393-26 et
 - à la délivrance d'un certificat d'autorisation d'usage pour la clinique Mālama Physiothérapie.

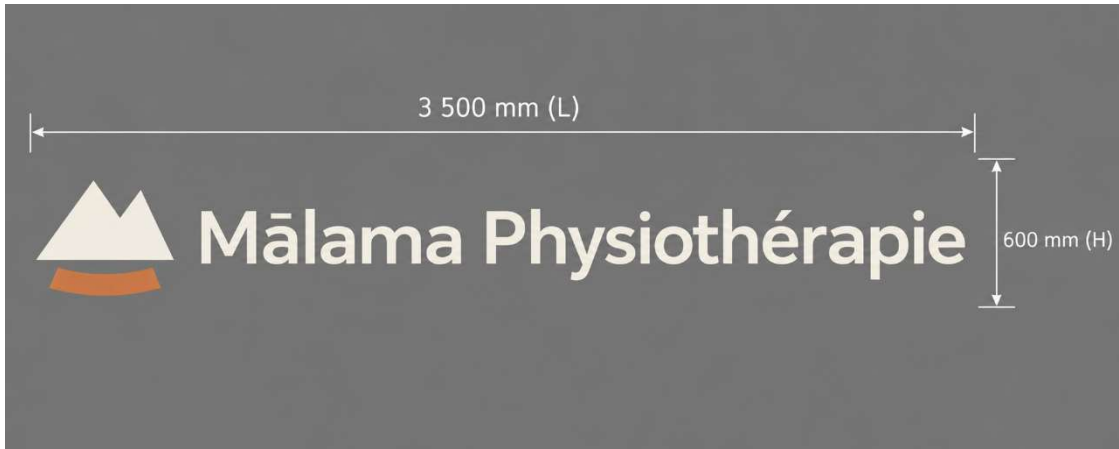
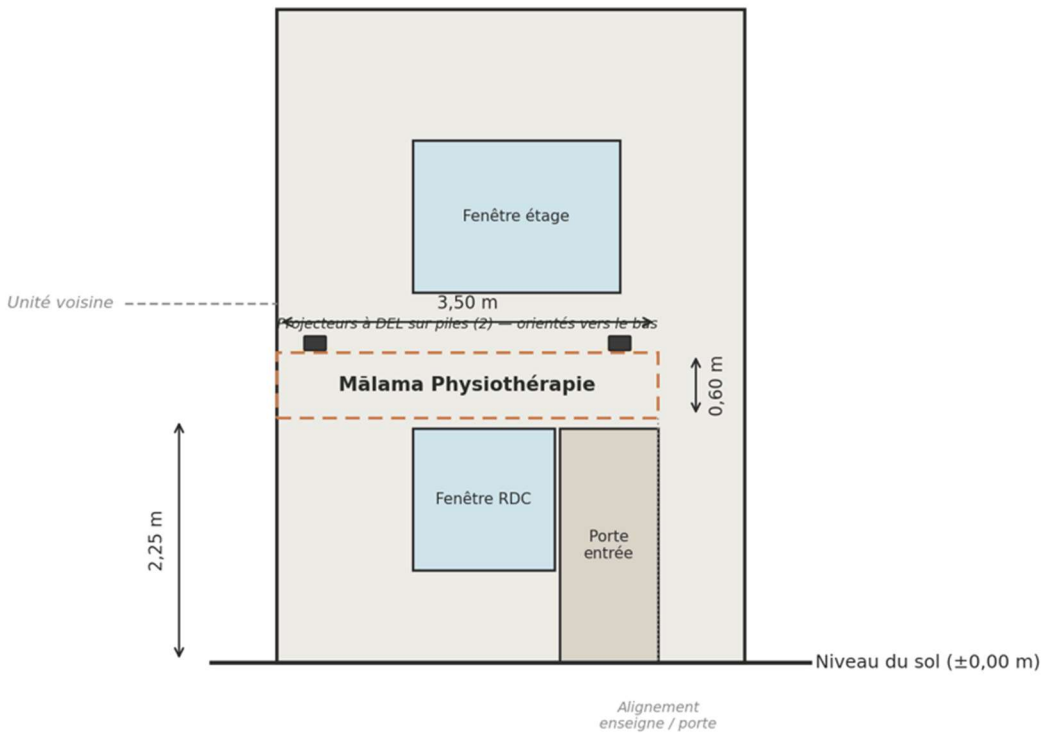
IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la présente autorisation s'applique exclusivement aux travaux tels que décrits à la demande 2026-20031, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution.

7.2. b)

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.



LOCALISATION – 1720, ROUTE 105
PIIA - ENSEIGNE COMMERCIALE



Caractéristique	Description
Type	Lettres acryliques individuelles découpées CNC, sans panneau de fond
Dimensions	3 500 mm (L) × 600 mm (H) × 50 mm (P)
Superficie	2,10 m²
Matériau	Acrylique coulé de 5 mm, finition mate
Couleur des lettres et du logo	Bone — #F6F1E7
Couleur de l’arc du logo	Clay — #C97A4A
Fond	Aucun — éléments installés directement sur le bardage



EXEMPLE 3D DE L'ENSEIGNE PRODUIT PAR LE SUDD ET ENSEIGNE 3D DÉJÀ
APPROUVÉE PAR PIIA EN 2024 – 1720, ROUTE 105
PIIA – ENSEIGNE COMMERCIALE

7.3) USAGES CONDITIONNELS / CONDITIONAL USES

**7.4) PROJETS PARTICULIERS DE
CONSTRUCTION, DE MODIFICATION
OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE /
SPECIFIC PROJECTS OF
CONSTRUCTION, MODIFICATION OR
OCCUPATION OF A BUILDING**

7.5) RÉGLEMENTATION / LEGISLATION

7.5. a)

Séance ordinaire du 6 octobre 2026 / October 6, 2026, ordinary sitting

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1393-26 – RÈGLEMENT MODIFIANT
LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1215-22 – AJOUT DE SOUS-
CLASSES D'USAGE DE LA CLASSE C1 À LA GRILLE DES
SPÉCIFICATIONS DE LA ZONE MIX-FP-9**

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté le Règlement de zonage numéro 1215-22 afin de diviser le territoire en zones en vue d'y contrôler l'usage des terrains et des bâtiments ainsi que l'implantation, la forme et l'apparence des constructions;

ATTENDU QUE le Règlement de zonage numéro 1215-22 est entré en vigueur le 29 novembre 2022;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite favoriser l'implantation de services de proximité et la diversification des activités dans le secteur de Farm Point;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier la grille des spécifications de la zone MIX-FP-9 afin d'y ajouter les sous-classes d'usage C1-8 « Aires de bureaux partagés et lieux apparentés », C1-10 « Services médicaux et soins de santé » et C1-11 « Cliniques vétérinaires pour petits animaux domestiques et services de toilettage », permettant ainsi l'ensemble des usages de la classe C1 dans cette zone;

ATTENDU QUE la modification proposée au Règlement de zonage numéro 1215-22 est conforme au Plan d'urbanisme numéro 1214-22 de la Municipalité de Chelsea ainsi qu'au Schéma d'aménagement et de développement en vigueur de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a recommandé la présente modification conformément aux dispositions de l'article 145.19 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme lors de sa séance du 8 juillet 2026;

ATTENDU QU'un avis de motion a dûment été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 18 août 2026 et que le projet a été présenté et déposé;

ATTENDU QUE l'assemblée publique de consultation s'est tenue le 31 août 2026;

ATTENDU QUE le second projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 15 septembre 2026;

ATTENDU QUE les personnes intéressées, ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum, ont pu demander qu'un registre soit tenu en date du 2 octobre 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution et que le conseil :

7.5. a)

- adopte le « Règlement numéro 1393-26 – Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1215-22 – Ajout de sous-classes d'usage de la classe C1 à la grille des spécifications de la zone MIX-FP-9 ».

QU'il soit et est par la présente soumis à la procédure d'adoption prévue par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE GATINEAU

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

RÈGLEMENT NUMÉRO 1393-26

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1215-22 – AJOUT DE SOUS-CLASSES D'USAGE DE LA CLASSE C1 À LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DE LA ZONE MIX-FP-9

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté le Règlement de zonage numéro 1215-22 afin de diviser le territoire en zones en vue d'y contrôler l'usage des terrains et des bâtiments ainsi que l'implantation, la forme et l'apparence des constructions;

ATTENDU QUE le Règlement de zonage numéro 1215-22 est entré en vigueur le 29 novembre 2022;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite favoriser l'implantation de services de proximité et la diversification des activités dans le secteur de Farm Point;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier la grille des spécifications de la zone MIX-FP-9 afin d'y ajouter les sous-classes d'usage C1-8 « Aires de bureaux partagés et lieux apparentés », C1-10 « Services médicaux et soins de santé » et C1-11 « Cliniques vétérinaires pour petits animaux domestiques et services de toilettage », permettant ainsi l'ensemble des usages de la classe C1 dans cette zone;

ATTENDU QUE la modification proposée au Règlement de zonage numéro 1215-22 est conforme au Plan d'urbanisme numéro 1214-22 de la Municipalité de Chelsea ainsi qu'au Schéma d'aménagement et de développement en vigueur de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a recommandé la présente modification conformément aux dispositions de l'article 145.19 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme lors de sa séance du 8 juillet 2026;

ATTENDU QU'un avis de motion a dûment été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 18 août 2026 et que le projet a été présenté et déposé;

ATTENDU QUE l'assemblée publique de consultation s'est tenue le 31 août 2026;

ATTENDU QUE le second projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 15 septembre 2026;

ATTENDU QUE les personnes intéressées, ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum, ont pu demander qu'un registre soit tenu en date du 2 octobre 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé que le conseil de la Municipalité de Chelsea décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante de ce règlement.

ARTICLE 2

La grille des spécifications MIX-FP-9 de l'annexe 2 intitulée « Grilles des spécifications », est abrogée et remplacée par la grille des spécifications MIX- FP-9 en annexe A du présent règlement.

ARTICLE 3

Ce règlement entrera en vigueur après l’accomplissement des formalités prévues par la Loi sur l’aménagement et l’urbanisme.

DONNÉ À CHELSEA, QUÉBEC, CE 6^e JOUR DU MOIS D’OCTOBRE 2026.

Claudine Lacasse
Directrice générale

Brian Nolan
Maire

DATE DE L’AVIS DE MOTION :	18 AOÛT 2026
DATE DE L’ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT :	18 AOÛT 2026
DATE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE :	31 AOÛT 2026
DATE DE L’ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT :	15 SEPTEMBRE 2026
DATE DE DEMANDE DE RÉFÉRENDUM :	2 OCTOBRE 2026
DATE DE L’ADOPTION :	6 OCTOBRE 2026
NUMÉRO DE RÉOLUTION :	
DATE DE RÉCEPTION DU CERTIFICAT DE CONFORMITÉ :	
DATE DE PUBLICATION DE L’AVIS D’ENTRÉE EN VIGUEUR :	

Annexe A
Règlement numéro 1393-26

MIX-FP-9

CLASSES D'USAGES AUTORISÉES

H HABITATION

HI Unifamiliale

●

C COMMERCE

C1 Commerce à nuisance faible

C2 Commerce à nuisance modérée

C3 Commerce à nuisance importante

C5 Commerce de gros, spécialisé et manufacturier

●

●

●

●

I INDUSTRIE

R RÉCRÉATIF

Co CONSERVATION

A AGRICULTURE

P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE

USAGES SPÉCIFIQUES

Usages spécifiquement permis

(1)

Usages spécifiquement exclus

Usages mixtes

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Isolée

●

●

Jumelée

En rangée

HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL

En étages (min. / max.)

1 / 3

1 / 2

En mètres (min. / max.)

- / 15

- / 15

DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Largeur (min.)

6,5

6,5

Superficie d'implantation - m² (min. / max.)

75 / -

- / 1 400

Nombre de logement par bâtiment (max.)

MARGES

Avant (min.)

4,5

4,5

Latérales (min. / totale min.)

4,5 / 9

4,5 / 9

Arrière (min.)

4,5

4,5

LOTISSEMENT

Superficie du terrain - m² (min.)

4 000

4 000

Largeur du terrain (min.)

45

45

Profondeur du terrain (min.)

RAPPORTS

C.E.S. - % (max.)

50

65

Espace naturel minimum (%) (min.)

25

15

NOTES

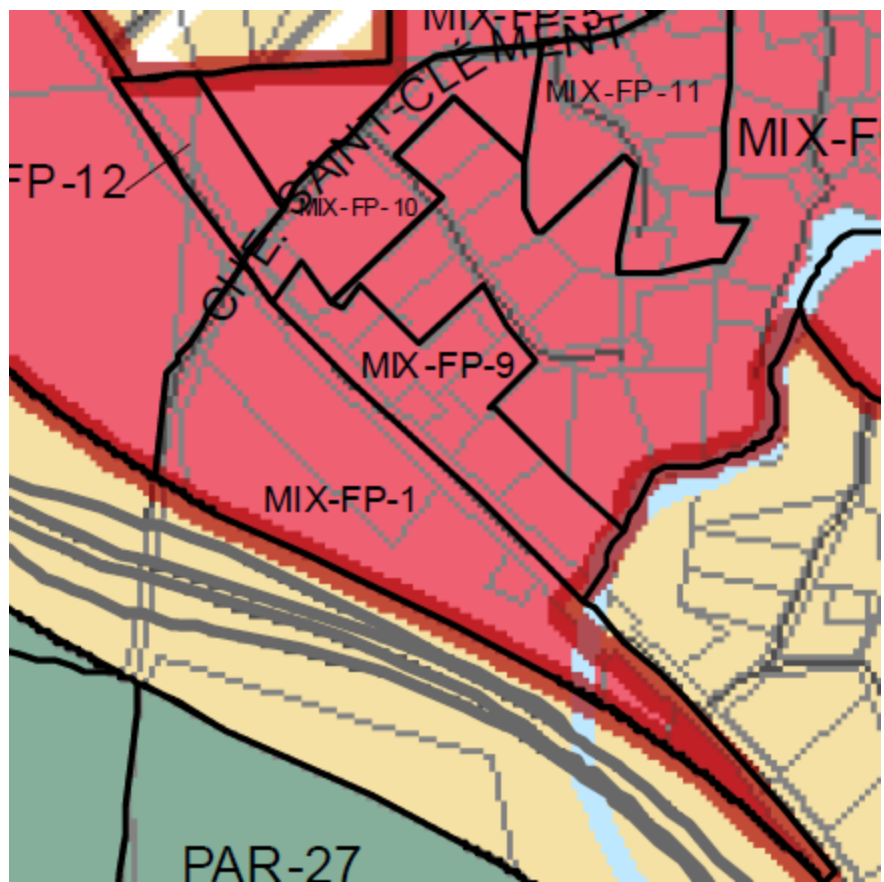
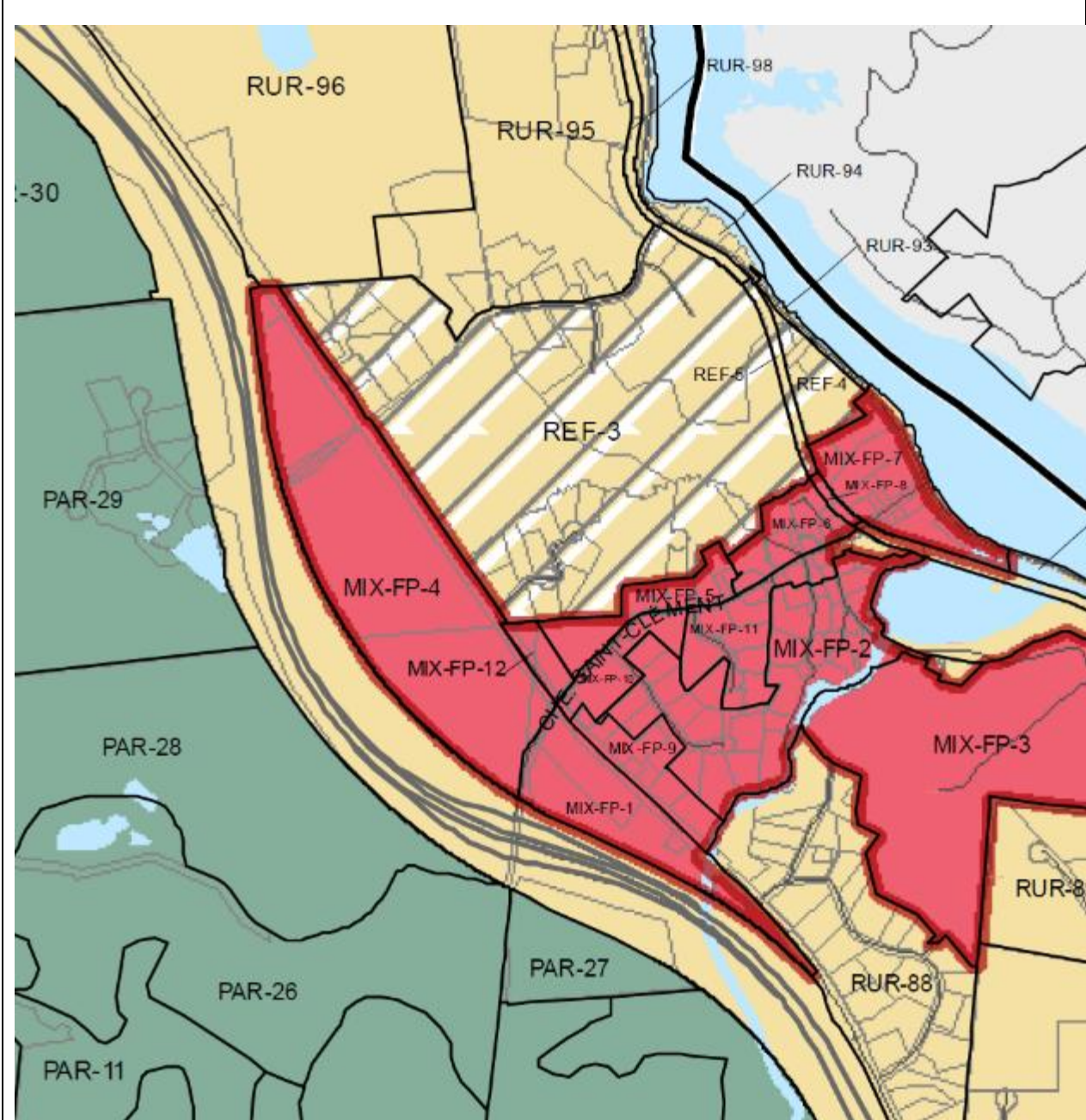
(1) : C1-1 à C1-11, C2-1, C2-2, C2-3, C2-4, C2-5, C2-6, C2-7, C2-9, C3-1, C3-2, C3-3, C3-14, C3-15 et C5-6.

Les normes de lotissement sont pour un lot desservi. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Claudine Lacasse
Directrice générale

Brian Nolan
Maire



**Zonage
Règlements
Zone MIX-FP-9**

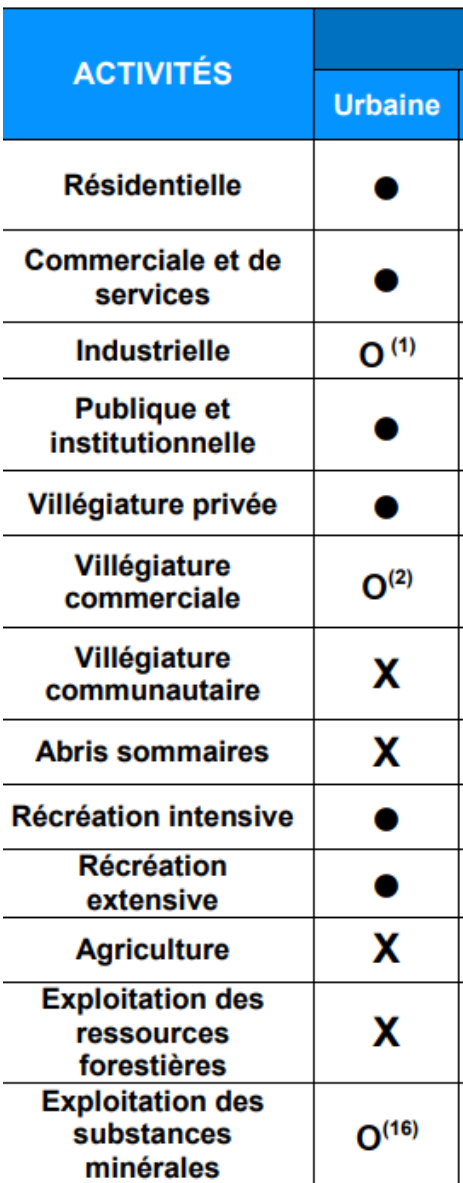
GRILLE DES SPÉCIFICATIONS	MIX-FP-9									
	CLASSES D'USAGES AUTORISÉES									
	H	HABITATION								
	H1	Unifamiliale	•							
	C	COMMERCE								
	C1	Commerce à nuisance faible		•						
	C2	Commerce à nuisance modérée		•						
	C3	Commerce à nuisance importante		•						
	C5	Commerce de gros, spécialisé et manufacturier		•						
	I	INDUSTRIE								
	R	RÉCRÉATIF								
	Co	CONSERVATION								
	A	AGRICULTURE								
	P	PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE								
	USAGES SPÉCIFIQUES									
		Usages spécifiquement permis		01						
		Usages spécifiquement exclus								
		Usages mixtes								
	NORMES									
	STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
		Isolée	•	•						
		Jumelée								
		En rangée								
	HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
		En étages (min. / max.)	1 / 3	1 / 2						
		En mètres (min. / max.)	- / 15	- / 15						
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
		Largeur (min.)	6,5	6,5						
		Superficie d'implantation - m2 (min. / max.)	75 / -	- / 1 400						
		Nombre de logement par bâtiment (max.)								
	MARGES									
		Avant (min.)	4,5	4,5						
		Latérales (min. / totale min.)	4,5 / 9	4,5 / 9						
		Arrière (min.)	4,5	4,5						
	LOTISSEMENT									
		Superficie du terrain - m ² (min.)	4 000	4 000						
		Largeur du terrain (min.)	45	45						
		Profondeur du terrain (min.)								
	RAPPORTS									
		C.E.S. - % (max.)	50	65						
		Espace naturel minimum (‰) (min.)	25	15						
	NOTES									
	(1) : C1-1, C1-2, C1-3, C1-4, C1-5, C1-6, C1-7, C1-9, C2-1, C2-2, C2-3, C2-4, C2-5, C2-6, C2-7, C2-9, C3-1, C3-2, C3-3, C3-14, C3-15 et C5-6. Les normes de lotissement sont pour un lot desservi. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.									



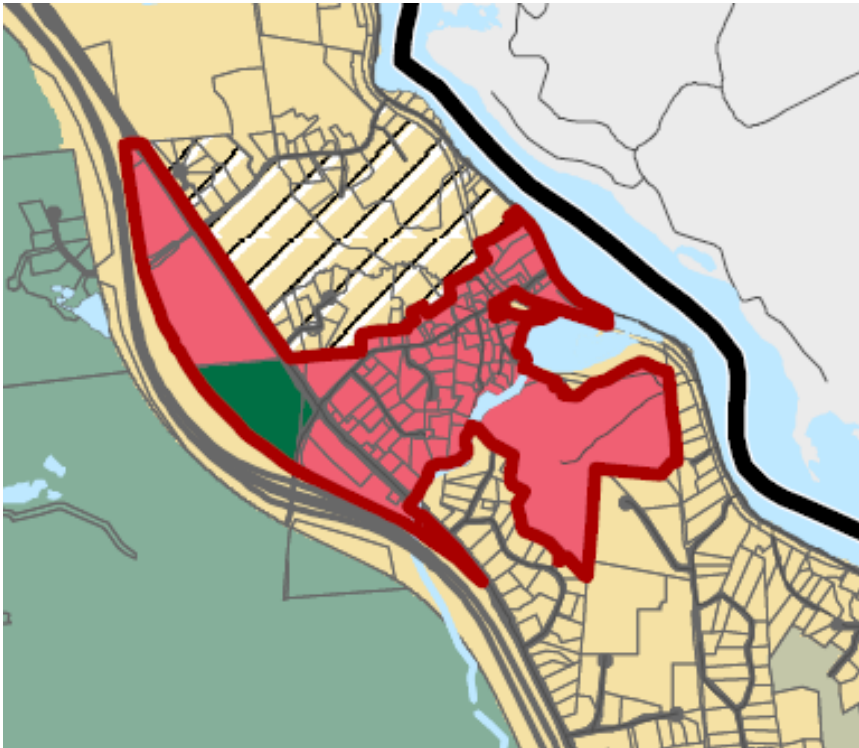
Divers	
P.L.L.A.	•
LPTAA	
Mouvement de terrain	•
Contrainte sonore	

Amendements	
No. de règlement	Date
1296-24	21 août 24

Date: JJ MM AAAA



- :** Activité compatible
O: Activité compatible avec restriction (s)
X: Activité incompatible



MIXTE À FARM POINT

		Mixte à Farm point
ACTIVITÉS	Résidentielle	● □
	Commerces et de services	● □
	Industrielle	□
	Publique et institutionnelle	● □
	Villégiature privée	● □
	Villégiature commerciale	□
	Villégiature communautaire	□
	Abris sommaires	□
	Récréation intensive	● □
	Récréation extensive	● □
	Agriculture	□
	Exploitation des ressources forestières	□
	Exploitation des substances minérale	□

Extrait du plan d'urbanisme
Règlements
Zone MIX-FP-9

7.6) DIVERS / VARIOUS

8) ENVIRONNEMENT / ENVIRONMENT

**9) TRAVAUX PUBLICS, INFRASTRUCTURES ET
MOBILITÉ DURABLE / PUBLIC WORKS,
INFRASTRUCTURE AND SUSTAINABLE MOBILITY**

9. a)

Séance ordinaire du 6 octobre 2026 / October 6, 2026, ordinary sitting

AUTORISATION DE SIGNATURE – CESSION DES LOTS 6 650 653 ET 6 650 659 DU CADASTRE DU QUÉBEC (EMPRISE REQUISE DANS LE CADRE DE L'AMÉNAGEMENT DU CARREFOUR GIRATOIRE À L'INTERSECTION DES CHEMINS DE L'HÔTEL-DE-VILLE ET OLD CHELSEA)

ATTENDU QUE dans le cadre du projet domiciliaire Ruisseau Chelsea, un carrefour giratoire devait être aménagé à l'intersection des chemins Old Chelsea et de l'Hôtel-de-Ville, conformément aux recommandations du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD);

ATTENDU QUE par la résolution n° 252-19, le conseil municipal avait autorisé la cession au Ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) d'une partie des lots 5 695 742 et 5 695 741;

ATTENDU QUE cette cession n'a pas été réalisée et que les lots visés ont depuis fait l'objet de modifications cadastrales;

ATTENDU QUE les lots appartenant maintenant à la Municipalité et devant être cédés au MTMD sont les lots 6 650 653 et 6 650 659;

ATTENDU QUE le lot 6 608 820 sera cédé au MTMD par Les Développements Ruisseau Chelsea inc.;

ATTENDU QUE le lot 6 650 656 sera cédé au MTMD par 9413-9359 QUÉBEC INC.;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable recommande de procéder à la cession des lots 6 650 653 et 6 650 659 du cadastre du Québec en faveur du MTMD;

ATTENDU la cession des lots sera effectuée au prix symbolique d'un dollar (1\$) en faveur du MTMD;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le conseil, sur la recommandation du Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable, autorise la cession au ministère des Transports et de la Mobilité Durable des lots 6 650 653 et 6 650 659 du cadastre du Québec.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE tous les frais relatifs à la préparation et à la réalisation de la cession sont à la charge de du promoteur, tel que stipulé dans le protocole d'entente signé en date du 1^{er} novembre 2017.

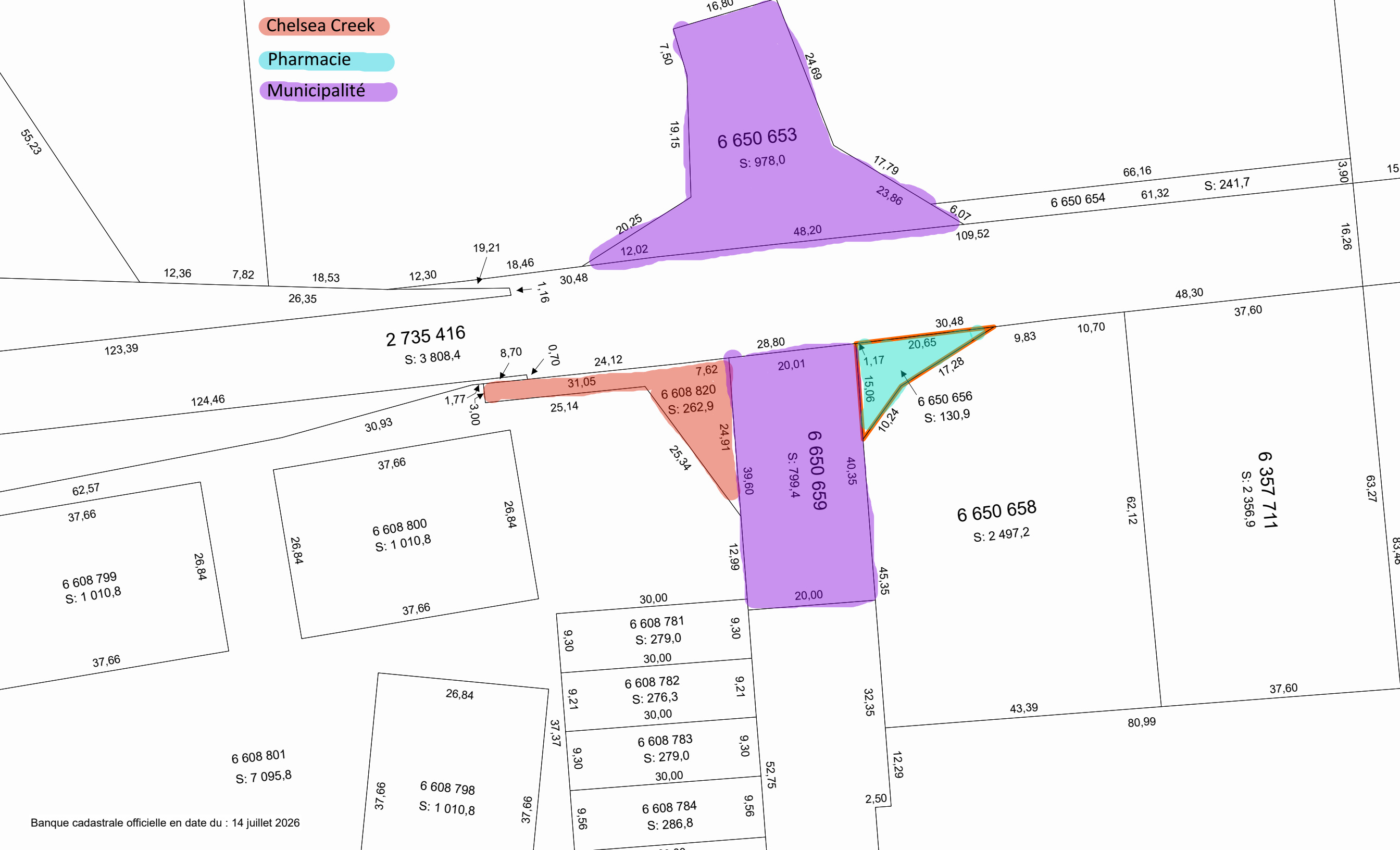
IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE Me Chloé Bérubé, Notaire ou l'un de ses associés, soit mandatée, par le développeur, Les Développements Ruisseau Chelsea inc., afin de préparer tous les documents nécessaires à la réalisation de la cession.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous documents donnant effet à la présente résolution.

Chelsea Creek

Pharmacie

Municipalité



EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

EXCERPT FROM THE COUNCIL MINUTES OF THE
MUNICIPALITY OF CHELSEA

Session ordinaire du 9 juillet 2019 sous la présidence de son
honneur la Mairesse Caryl Green, dûment convoquée et à
laquelle il y avait quorum



252-19

**AUTORISATION DE SIGNATURE – CESSIION D'UNE PARCELLE DES LOTS
5 695 742 ET 5 695 741 DU CADASTRE DU QUÉBEC (EMPRISE REQUISE DANS
LE CADRE DE L'AMÉNAGEMENT DU FUTUR CARREFOUR À L'INTERSECTION
DES CHEMINS DE L'HÔTEL-DE-VILLE ET OLD CHELSEA)**

ATTENDU QUE dans le cadre du projet domiciliaire Ruisseau Chelsea
Creek, un carrefour giratoire devait être aménagé selon les recommandations du
Ministère des Transport du Québec à l'intersection des chemins Old Chelsea et de
l'Hôtel-de-ville;

ATTENDU QUE ledit carrefour nécessite une emprise plus grande en
faveur du MTQ qui empiète sur les lots 5 695 742 et 5 695 741 du cadastre du Québec
dont la Municipalité est propriétaire;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures
recommande de procéder à la cession d'une partie des lots 5 695 742 et 5 695 741 du
cadastre du Québec en faveur du Ministère des Transports du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kay Kerman,
appuyé par le conseiller Jean-Paul Leduc et résolu de mandater Me Megan Throop,
Notaire, au nom du promoteur, Les Développements Ruisseau Chelsea Inc., pour
préparer ledit acte de cession d'une partie des lots 5 695 742 et 5 695 741 du cadastre
du Québec en faveur du Ministère des Transports du Québec ainsi que tous les
documents nécessaires dans le cadre de l'aménagement du carrefour par le MTQ.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE de mandater, au nom du promoteur,
l'entreprise d'arpenteur-géomètre Alary, St-Pierre & Durocher, pour préparer la
description technique et les opérations cadastrales requises.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE tous les frais sont à la charge du
promoteur, tel que stipulé dans le protocole d'entente signé en date du 1^{er} novembre
2017.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et
Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer
pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente
résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COPIE CERTIFIÉE


John-David McFaul
Directeur général et Secrétaire-trésorier


Caryl Green
Mairesse

Municipalité de Chelsea
100, ch. Old Chelsea
Chelsea (Qc)
J9B 1C1

tél. : 819 827-1124
télécopieur :
819 827-4594

	O	C		O	C		O	C
Direction générale	☒	☐	Urbanisme	☐	☒	Communications	☐	☐
Finances	☐	☐	Travaux Publics	☐	☒	Incendies	☐	☐
Ressources humaines	☐	☐	Loisirs	☐	☐	Autres : _____		

**10) LOISIRS, SPORT, CULTURE ET VIE
COMMUNAUTAIRE / RECREATION, SPORTS,
CULTURE AND COMMUNITY LIFE**

11) SÉCURITÉ PUBLIQUE / PUBLIC SAFETY

Séance ordinaire du 6 octobre 2026 / October 6, 2026, ordinary sitting

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par la conseillère/le conseiller ,
appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que cette séance
ordinaire soit levée.